

BULLETIN DE LIAISON DES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901
32 RUE LA BOËTIE 75008 PARIS

F.F.D.J.F. : MILITANTS DE LA MÉMOIRE

ISSN 1162 - 826X

NUMÉRO 126 · MARS 2015

EDITORIAL



LE VISAGE DE BRONZE DE MARCEL RAJMAN

En cette période d'incertitude et d'inquiétude où meurent des Juifs assassinés par le terrorisme religieux et politique de militants islamistes fanatisés incarnant la nouvelle haine antijuive, nous avons inauguré l'œuvre sculptée qui représente marcel RAJMAN.

Il était orphelin de parents déportés et assassinés à Auschwitz, héros de la résistance armée des Juifs, il a été fusillé au Mont-Valérien. Tout jeune il avait combattu la haine antijuive imposée par le terrorisme étatique du Reich nazi assisté par l'Etat Français collaborateur. Aujourd'hui nous, ses sœurs et ses frères, orphelins de la Shoah, qui avons prolongé notre vie de plus de 70 ans, sommes confrontés à nouveau à des événements que nous souhaitons ne pas revoir et pourtant... est-ce un prélude ?

L'exemple de Marcel RAJMAN doit nous inspirer, il a su réagir malgré son désespoir ; malgré notre inquiétude nous devons nous tenir droits et refuser de subir.

Serge Klarsfeld

En hommage à Marcel Rajman et à ses compagnons de combat

De droite à gauche: François Vauglin, Maire du 11ème, Serge Klarsfeld, le sculpteur Denis Chetboun, Pénélope Komites et Catherine Vieu-Charrier. Au centre la sculpture Marcel Rajman.



Le 15 février s'est déroulée au square Marcel Rajman, 15 rue Merlin dans le 11ème la traditionnelle cérémonie en mémoire de Marcel Rajman, et de ses camarades FTP-MOI de « l'Affiche Rouge » qui tombèrent sous les balles allemandes, au Mont Valérien, le 21 février 1944, après un simulacre de procès. Parmi les 23 fusillés, il y avait 12 Juifs. La seule femme, Olga Biancic, fut décapitée le 30 mai 1944 à Stuttgart.



Merci aux porte-drapeaux. On reconnaît nos militants fidèles : Larissa Cain, Régine Lippe, Eliane Rawicz, Claude Bochurberg et son fils en conversation avec Philippe Allouche, Directeur de la FMS et aussi Roger Fichtenberg, remarquable maître de cérémonie et orateur ainsi que les deux adjointes à la Maire de Paris, Catherine et Pénélope.

Au cours de cette cérémonie présidée par François Vauglin, Maire du 11^{ème}, en présence de Catherine Vieu-Charrier, adjointe à la Maire de Paris, Chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, Correspondant Défense, représentant Anne Hidalgo Maire de Paris, Pénélope Komites, Liliane Capelle adjointes au Maire de Paris, Jean-Christophe Mikhaïloff, adjoint au Maire du 11^{ème}, Roger Fichtenberg, président de l'AACVVG, Jacky Fredj du Mémorial, Philippe Allouche de la FMS, Gilles Taieb, Milo Adoner et Jacques Altmann de l'UDA, François Szulmann de l'Union, Henri Battner du Farband, ainsi que 10 porte drapeaux, dont Alex Halaunbrenner des FFDJF et Maurice Zynszjan pour Drancy, le président des FFDJF rappela son attachement aux Fusillés du Mont Valérien, dont plus de 18 pour cent étaient Juifs, avant de rendre hommage à Marcel Rajman pour lequel « il avait pris conscience qu'il fallait donner une âme à ce square qui avait de Marcel Rajman le nom et la plaque et que son visage, immortalisé par l'ennemi sur l'Affiche Rouge devait être présent derrière la plaque. »

Il y a un an, en effet, Serge Klarsfeld et les Fils et Filles prirent l'engagement de faire sculpter le portrait de ce héros emblématique de la Résistance juive.

Et parole a été tenue. Cette sculpture remarquable que l'on doit au sculpteur israélien Denis Chetboune, offerte donc par les FFDJF a été inaugurée par le président des Fils et Filles, accompagné de François Vauglin, Maire du 11^{ème}, Catherine Vieu-Charrier, au nom de la Maire de Paris, Pénélope Komites adjointe au Maire de Paris, et du sculpteur Denis Chetboune. Sitôt après le dévoilement de cette œuvre en bronze représentant le visage romantique de ce héros, ce même visage qu'il avait le jour de son exécution, dont témoigne l'une des 3 photos parvenues entre les mains de Serge Klarsfeld, qui furent prises clandestinement par un sous-officier antinazi, des gerbes furent déposées au pied de cette sculpture par les Associations des déportés d'Auschwitz, des combattants-résistants, et au nom des Maires de Paris et du 11^{ème}, puis la cérémonie s'est poursuivie en la Salle Olympe de Gouge, où Roger Fichtenberg évoqua le parcours de Marcel Rajman né en 1932 à Varsovie, dont la famille s'implanta dans le 11^{ème}, afin d'échapper à l'antisémitisme polonais. Mais ces familles ne connurent qu'une brève accalmie. En août 1941, après l'arrestation de son père, Marcel âgé de 18 ans intégra le deuxième détachement juif de la MOI, puis plus tard l'équipe qui organisa l'at-

tentat contre Julius von Ritter, représentant Fritz Sauckel, chargé de l'envoi des travailleurs français en Allemagne. Avec ses 22 compagnons de « l'Affiche Rouge » Marcel Rajman, mena un combat magnifique dont les faits d'armes sont passés à la légende. Mais, ces 23 héros tombèrent dans la souricière tendue par les brigades spéciales. Un procès joué d'avance, eut lieu le 17 février à l'Hôtel Continental, nourri par une propagande infâme présentant les combattants juifs comme des criminels à la solde des Bolchéviques, cherchant par là même à exciter la haine de l'opinion. Tous affrontèrent leurs juges avec fierté. Marcel déclara lui : « Je me considère comme un soldat. C'était pour moi une question de vie ou de mort. Je n'ai pas vu d'autre solution que de mener la lutte contre l'occupant. » Tous furent condamnés à mort et exécutés au Mont Valérien le 21 février. De la famille Rajman, seul Simon le frère reviendra de Buchenwald. Quant aux parents, ils furent tous deux déportés et assassinés. Avant de tomber au Mont Valérien, Marcel rédigea une lettre saisissante de courage et d'amour infini pour les siens, que l'on ne peut lire sans être bouleversé.

François Vauglin, Maire du 11^{ème}, Catherine Vieu-Charrier, au nom de Anne Hidalgo rendirent un vibrant hommage à leur tour à Marcel Rajman et à ses compagnons juifs polonais, hongrois, mais aussi arméniens, Italiens et français, « qui furent l'honneur de la France, et se sacrifièrent pour que nous demeurions libres. »

Enfin, après le retentissement du « Chant des Partisans », Catherine Vieu-Charrier remercia « du fond du cœur » les Klarsfeld pour leur don, et pour leur implication à servir la cause de la Mémoire, et ne manqua pas de dénoncer « la menace antisémite qui ne s'était pas tarie », avant que cette cérémonie ne se conclue par l'émouvant « chant de l'Affiche Rouge », interprété par Léo Ferré, suivi de la « Marseillaise » qui fut reprise par l'ensemble de l'assistance. ●

CLAUDE BOCHURBERG



Milo Adoner et Jacques Altmann, rescapés d'Auschwitz effectuant un dépôt de gerbes au nom de LUDA.



Avant le dévoilement : Beate, Sarah Wojakowski et une militante

ALLOCUTION DE SERGE KLARSFELD AU SQUARE MARCEL RAJMAN

Mes amis,

Dans les années 70 quand le souvenir de Marcel Rajman était célébré là où il avait vécu avec sa famille 1, rue des Immeubles Industriels, c'était encore le temps de la mémoire vécue. Je me souviens avoir pris la parole dans la foule de ses amis d'enfance, de ses camarades de combat, des survivants de la déportation et de ceux qui, enfants, avaient été pourchassés et qui considéraient déjà Marcel Rajman comme le héros juvénile de la résistance armée Juive. Au fil des années, au fil du passage de la mémoire à l'Histoire, on est passé de la commémoration spontanée par les acteurs et par les témoins de la tragédie à la commémoration officielle. Grâce à des militants eux-mêmes engagés dès la première heure, nos amis Roger Fichtenberg toujours à nos côtés et Léon Tsévery hélas disparu, le nom de Marcel Rajman a été donné à ce square où depuis le milieu des années 90 se déroule cette cérémonie en hommage à Marcel Rajman et à ses compagnons de l'Affiche Rouge fusillés le 21 février 1944. A son souvenir j'associe celui de ses parents, Chana et Moszek assassinés à Auschwitz et de son frère de 17 ans, Simon, déporté résistant qui avait survécu.

Fils et Filles des déportés Juifs de France, nous avons toujours attaché une importance extrême au souvenir des fusillés juifs du Mont-Valérien grâce à Léon Tsévery et Benjamin Asenhejm. Nous avons multiplié les études précises sur ce sujet, répertorié ces exécutions, identifié les victimes, organisé avec la Fédération des Sociétés Juives de France et l'Union des Sociétés Juives de France, la cérémonie traditionnelle de décembre commémorant la première exécution massive du Mont Valérien le 15 décembre 1941. Nous avons démontré et fait admettre officiellement qu'il y avait eu 179 Juifs résistants et opposants fusillés au Mont-Valérien sur 1 007 fusillés au total et non sur un chiffre mythique de 4 500 et que dans ce haut lieu du martyrologe de la Résistance française il y avait eu 18 % de Juifs alors que la proportion des Juifs dans la population française était inférieure à 1%. Non, les Juifs n'étaient pas allés à l'abattoir comme des moutons et leur place à l'avant-garde de la résistance armée devait être reconnue et l'a été Marcel Rajman était déjà la figure emblématique de cette résistance juive armée par l'audace et par l'efficacité des actions qu'il avait entreprises contre les Allemands dans les rangs du bataillon parisien des FTP-MOI, les Francs-Tireurs Partisans, la Main

d'œuvre Immigrée. Sur les 23 partisans du groupe Manouchian jugés à partir du 17 février 1944 par le Tribunal Militaire Allemand à l'Hôtel Continental, 12 étaient Juifs. Sur les dix partisans dont les photos figurent sur l'Affiche Rouge 7 sont Juifs et parmi eux Marcel Rajman, qui devant le Tribunal, revendiqua fièrement d'avoir abattu le Dr. Julius Ritter, haut responsable nazi, envoyé spécial de Sauckel pour réquisitionner en France de force le maximum de main d'œuvre pour faire tourner en Allemagne l'industrie de guerre allemande. Marcel Rajman avait déclaré « Je me considère comme un soldat. C'était pour moi une question de vie ou de mort. Je n'avais pas d'autre solution que de mener la lutte contre l'occupant ».

Il y a cinq ans j'ai pu rendre publiques pour la première fois des photos d'exécution au Mont-Valérien qui étaient parvenues entre mes mains et c'était miraculeusement trois photos d'exécution de combattants de l'Affiche Rouge prises clandestinement par un sous-officier anti-nazi de l'escorte qui les avait conduits au Mont-Valérien. Sur l'une de ces photos Marcel Rajman, avec son pull-over clair face au peloton d'exécution qui vient de titer. L'an dernier, lors de la cérémonie, ici même, j'ai soudain pris conscience qu'il fallait donner une âme à ce square qui avait de Marcel Rajman le nom et la plaque et que son visage, immortalisé par l'ennemi sur l'affiche rouge, devait être présent derrière la plaque. J'ai pris l'engagement au nom des Fils et Filles des Déportés Juifs de France que ce serait fait en 2015 et cela s'est fait grâce à la générosité de l'un des militants de notre association qui souhaite rester anonyme et grâce au talent de Denis Chetboun, sculpteur engagé dans la représentation de la Shoah et qui s'est attaché passionnément à ce que l'œuvre fût telle que nous la souhaitions et fondue en temps utile. Cela s'est accompli également grâce à la Mairie du 11^e arrondissement et à son Maire, Mr. François Vauglin, et grâce à la Mairie de Paris, merci Cathérine Vieu-Charier, qui ont accepté le don de l'œuvre par notre association et sa mise en place dans le square.

Pour l'avenir de l'œuvre et pour le nôtre j'avoue craindre moins la cupidité des voleurs de métaux que la désunion de nos grands partis politiques et leur faiblesse face au terrorisme islamiste et à la montée électorale de la droite extrême.

Serge Klarsfeld



GABRIELLE KAHAN

HOMMAGE

Cette petite fille au milieu de ses deux sœurs, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Gabrielle Kahan, et était née le 29 janvier 1935 à Bratislava. Internées au camp de Lalande, Edwige 11 ans, Marthe 10 ans, Gabrielle et leur mère, furent ensuite toutes les quatre déportées à Auschwitz le 11 septembre 1942, par le convoi 31. C.B.



ROLAND SPITZER

HOMMAGE

Ce petit garçon, que l'on voit avec sa mère, sur cette photo extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Roland Spitzer, et était né le 30 décembre 1935 à Strasbourg. Arrêté avec sa mère à Leville-Saint-Dié, tous deux furent déportés à Auschwitz le 13 avril 1944, par le convoi 71. C.B.



YVETTE LIDÉ

HOMMAGE

Ces deux fillettes, avec leur mère, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Gislaine et Yvette Lidé, et étaient nées respectivement le 10 décembre 1934 au Luxembourg, et le 26 novembre 1938 à Metz. Arrêtées avec leur mère Marthe à Grenoble, toutes les trois furent déportées à Auschwitz, le 27 mars 1944, par le convoi 70. C.B.



NELLY LEVY

HOMMAGE

Ces deux petites filles encadrant leur mère, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Gaby, et Nelly Lévy, et étaient nées à Fougères (Ile et Vilaine), où elles habitaient. Gaby était née le 12 septembre 1935, et Nelly, le 12 novembre 1937. Les deux fillettes furent arrêtées avec leurs parents le 3 novembre 1943. Transférée à Drancy la famille fut déportée à Auschwitz, le 20 janvier 1944, par le convoi 66. Cette photo fut offerte à Serge Klarsfeld par Arlette Jourdan, condisciple de Nelly et Gaby à l'école de Fougères, qui grâce à son acharnement a fait que ces enfants ne tombent pas dans l'oubli. C.B.

VISAGES

Henri Jaumont militant des Fils et Filles nous a quittés

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Henri Jaumont (né Jejman), militant des Fils et Filles, dont l'abnégation à lutter contre l'oubli avec sa femme Odette fut exemplaire. Ses obsèques se sont déroulées le 9 février au cimetière de Bagneux, en présence des siens, d'Alex Halaunbrenner, porte-drapeau des FFDJF, de Serge, Beate et Arno Klarsfeld, ainsi que de ses nombreux compagnons.

Avec la complicité d'une secrétaire de Mairie, il réussit à faire faire de fausses cartes d'identité pour ses parents, sa sœur et lui-même. Plus tard, alors que le mouvement de résistance avait besoin d'une ronéo pour imprimer des tracts, Henri reçut la mission d'aller la voler dans les bureaux de la gare de Roanne, ce qui fut fait avec succès.

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Serge Klarsfeld rappela tout ce qui avait été entrepris par Henri Jaumont et sa femme Odette avec « le noyau dur » des Fils et Filles présents, ou qui avaient adressé un message depuis Israël, comme ce fut le cas de Fanny Hochbaum. Puis, à son tour la petite nièce d'Odette, rendit hommage au défunt qui n'eut de cesse tout au long de sa vie de porter un amour infini à sa famille et à ses amis.

Henri était né le 6 avril 1923 à Varsovie. La même année ses parents gagnèrent la France et s'établirent après le 20^{ème}, le 19^{ème} et Belleville, dans le 11^{ème} arrondissement, où en 1925 sa petite sœur a vu le jour. Henri et sa sœur fréquentèrent l'école communale du quartier, mais faute de moyens, ils se lancèrent rapidement dans la vie active. Puis la guerre est survenue. Le régiment du père fut mobilisé en mai juin 1940, lors de l'offensive allemande. Quant à Henri, il décida de partir à vélo dans le centre de la France, avec son cousin Simon Futeral (déporté plus tard le 15 mai 1944 par le convoi 73 dans les Pays Baltes, l'un des derniers survivants des 878 hommes, qui nous a quittés il y a quelques années). Mais, l'expédition à vélo tourna court. Les ponts détruits et les bombardements découra-



Henri Jaumont

gèrent les deux cousins qui s'en retournèrent à Paris, où était imposé le couvre-feu. En 1941, après bien des péripéties, et un séjour dans la banlieue d'Angers, Henri poursuivit l'aventure cette fois avec son père : « Avec mon père, nous avons pris le train pour Roanne, confiait-il, car comme tricoteurs nous pensions trouver du travail. Sur place j'ai été embrigadé pour coller des tracts dans un mouvement de résistance, ce qui était très dangereux, mais pour tout dire, on se fichait pas mal du danger... »

Après cet épisode roannais, Henri s'est retrouvé dans une ferme du Jura, mais cela ne lui laissa pas que de bons souvenirs. Son esprit de résistance toujours en alerte, avec la complicité d'une secrétaire de Mairie, il réussit à faire faire

de fausses cartes d'identité pour ses parents, sa sœur et lui-même. Plus tard, alors que le mouvement de résistance avait besoin d'une ronéo pour imprimer les tracts, Henri reçut la mission d'aller la voler dans les bureaux de la gare de Roanne, ce qui fut fait avec succès comme le rapportait Henri, qui ajoutait avec un bon sourire : Toute la guerre s'est passée comme cela... »

Ce que n'a jamais pu oublier Henri en revanche, c'est la tragédie qui survint en 1945, lorsque sa sœur s'est tuée dans un accident de voiture, alors qu'elle était en mission au cours de laquelle elle devait rapporter un trésor de guerre appartenant aux Allemands. Cette blessure ne s'est jamais refermée chez Henri qui était le dévouement personifié, toujours disponible pour donner de son temps et lutter avec les Fils et Filles, qu'il considérait comme sa deuxième famille. L'homme était modeste, courtois et extrêmement chaleureux. Avec Odette sa femme, ils ont un fils et deux petits-enfants qui vivent au Brésil. Et rien ne pouvait les rendre plus fiers que de voir leurs petits-enfants s'investir à leur tour dans un travail de mémoire, ce dont nous avons été les témoins attendris, il y a quelques années. ●



1944-2014,
il y a
70 ans,
le 2 juillet
1944,
notre mère...

a sauvagement été arrêtée à son domicile de Saint-Fons (Grand Lyon) par la Gestapo, en présence de son dénonciateur français, symbole vivant (en tant qu'auxiliaire de K. Barbie et des autorités françaises) de la complicité du régime de Vichy avec la dictature nazie. Elle fut ainsi arrachée brutalement à l'affection de ses 9 enfants, pour le seul motif d'être née juive.

Elle a été assassinée 34 jours plus tard dans les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau le 4 août 1944 partie de Montluc via Drancy, antichambre française de la mort, par le convoi n°77.

Ce souvenir, qui par sa présence dans la mémoire de ses enfants, oublie le temps...se transmettra à tous nos descendants et ainsi ne connaîtra jamais le temps de l'oubli ! ...

Français, n'oublions pas cette abomination, ainsi que des millions d'autres afin d'en préserver toutes les futures générations.

Signé : ses enfants, parties civiles au procès de Klaus Barbie afin de défendre sa mémoire et voir condamner un de ses bourreaux.

ANNIVERSAIRE > Madame Esther BITTON

À Flers, décès de Simon Igel rescapé d'Auschwitz

Originaire de Pologne, Simon Igel est décédé, samedi, à l'âge de 88 ans à son domicile de Flers. Il faisait partie des survivants du camp d'Auschwitz où il avait été déporté à l'âge de 16 ans. Il a passé trente années de sa vie à témoigner dans les collèges et lycées.



Page Flers

L'hommage de la Ville de Flers

Lors du conseil municipal de Flers qui s'est tenu lundi, les élus ont observé une minute de silence en hommage à Simon Igel. Yves Goasdoué, le maire, a prononcé quelques mots à sa mémoire. « Simon a été arrêté le jour de ses 16 ans alors qu'il était en cavale. Il avait déjà vu ses parents se faire arrêter sans savoir qu'il ne les reverrait jamais. Simon est passé par

Drancy puis a été déporté à Auschwitz. Il s'en est sorti par miracle parce qu'il parlait l'allemand parfaitement et parce qu'il a trouvé du soutien auprès de deux médecins juifs. Il est revenu et n'a eu de cesse de témoigner dans les lycées, au Mémorial de la Paix, partout où ça lui semblait utile. Il témoignait avec une force et une tranquillité d'esprit qui frappaient les gens, et sans

la moindre haine, ni le moindre ressentiment. Simon était persuadé que l'époque était plus dangereuse que jamais, que la confusion des esprits était totale et que l'effort qui devait être fait pour éviter la haine de l'autre, le négationnisme, devait être poursuivi. Pour les jeunes générations, 70 ans après la libération des camps, ce sont des années lumières. Comme leur

monde est partiellement fait de fiction, ils ne font pas la différence entre la fiction et la réalité. Pour eux, Simon était l'anti-fiction car quand il était devant eux et qu'il retroussait sa manche pour montrer son matricule... il ne pouvait plus y avoir de fiction et il leur expliquait les choses. Mon regret sera de ne pas avoir pris le temps d'aller à Auschwitz avec lui car il me l'avait proposé ».

De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944

Expositions proposées par les Archives départementales

L'exposition retrace l'itinéraire d'une famille réfugiée à Périgueux, qui témoigne à elle seule, de la tragédie vécue par les Juifs d'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Cette exposition est constituée de treize structures auto-portantes, d'un dossier pédagogique, d'un double cédé-audio composé de témoignages et du livre *Les Juifs en Dordogne. 1939-1944. De l'accueil à l'exclusion.*

L'exposition est mise à disposition gratuitement. Pour tout renseignement complémentaire ou pour visualiser les panneaux, consulter la page « exposition itinérante » sur le site des Archives départementales : <http://archives.cg24.fr/>

Vous pouvez, par ailleurs, visiter l'exposition virtuelle réalisée par les Archives départementales en 2003 et aimablement hébergée par le site internet du judaïsme d'Alsace et de Lorraine : <http://judaisme.sdv.fr/histoire/shh/dordogne/index.htm>



De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944

En Hommage à Willy Gruska

Témoignage recueilli par notre amie Nicole Blum auprès de Jacques Gruska, le frère survivant de Willy et auprès des filles de Willy, Anny et Mireille

Willy Gruska était né le 24 juin 1927 à Strasbourg. Fils d'Abraham et de Ruchla, deux Juifs polonais émigrés en France en 1922, d'abord à Sedan puis à Strasbourg. Abraham était ébéniste. Willy était l'aîné des quatre enfants. Une sœur Alice et deux frères, Jacques et Marcel.

Suite à l'occupation allemande de la ville de Strasbourg, la population fut évacuée soit en Auvergne soit dans le Périgord. La famille Gruska se réfugia à Périgueux où les 4 enfants furent scolarisés. Après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 l'armée allemande occupa toute la France et Périgueux se trouva sous la botte nazie. Le 10 novembre 1943 eut lieu une grande rafle de Juifs à Périgueux. Des policiers allemands débarquèrent chez les Gruska. Par chance Alice était à l'école. Willy fit preuve d'un courage extraordinaire et à l'aide d'une lourde valise, il assomma un policier dans les escaliers. Profitant du désarroi des policiers allemands, Willy et Jacques réussirent à sauter par une fenêtre et à s'enfuir par le jardin. Quant à leur jeune frère, Marcel, il réussit à se cacher dans l'appartement des voisins qui étaient des Résistants.

Le père de Willy essaya aussi de s'enfuir mais constatant que son épouse ne parvenait pas à le suivre, il demeura auprès d'elle. C'est ainsi que les deux parents de Willy furent arrêtés, internés à Limoges puis à Drancy et déportés par le convoi 62 du 20 novembre 1943 à Auschwitz où ils furent assassinés. Mais avant leur déportation ils purent recevoir un message qui leur faisait savoir que tous leurs enfants étaient sauvés. Une ultime consolation. En effet la Résistance de Périgueux avec Hélène Dupuy, qui était présidente du comité Libération Dordogne, procura de fausses cartes d'identité aux quatre enfants Gruska devenus « Leroy ». Le groupe de Résistants « Roland » de Périgueux sauva les enfants en les mettant à l'abri séparément, Alice dans un couvent, Willy dans une ferme, Jacques et Marcel dans des familles. Willy entra dans la Résistance chez les FFI où il s'illustra par des faits d'armes puis il contribua à la libération de Périgueux et d'Angoulême. Il participa aussi à l'attaque victorieuse du train qui emportait vers l'Allemagne plusieurs millions de francs. Cette épopée résistante est relatée dans un livre intitulé « de l'or et des sardines, le roman vrai du plus grand casse de tous les temps » par Hervé Brunaux, Ed. Rouergue, Acte Sud, 2013.

De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944

En 1994, la médaille des Justes fut remise à Henry Dupuy, au nom de sa mère, Hélène Dupuy, décédée et également en son nom à lui qui fut un policier résistant.

En 2009 une exposition sur la famille Gruska fut présentée à Périgueux, elle s'intitulait : « Une famille juive dans la tourmente ; de Strasbourg à Périgueux. 1939-1944 ».

Après la Libération de la France, Willy regagna Strasbourg où il fut recueilli par une tante maternelle. Puis il se maria avec Rosette Roitman, future psychologue, dont il eut des jumelles, Anny et Mireille. La famille vint s'installer dans la région parisienne. Willy exerçait le métier de représentant commercial en province, ce qui l'éloignait souvent de son foyer familial, jusqu'à ce qu'il pût exercer dans la région parisienne. Willy rejoignit les FFDJF dès leur début et il participa à tous les voyages militants et à toutes les manifestations de l'association. Le 22 février 2009, Rosette fut victime d'un accident cardiovasculaire. Willy devenu veuf, son état de santé se dégrada rapidement mais il demeura entouré de ses filles, sa famille et des FFDJF.

Le samedi 13 décembre 2014, à 8h du matin, à la Fondation Rothschild, Willy s'éteignit.

Nous l'avons accompagné au cimetière de Bagneux, le 17 décembre 2014, premier jour de la fête de Hanoukka.

Sous une pluie battante, le Rabbin Fahri, Beate Klarsfeld, le frère de Willy, Jacques, son neveu Jean, son petit fils Félix, ses filles Anny et Mireille se sont succédés pour lui rendre un dernier hommage. Son cercueil était recouvert du drapeau bleu et blanc des FFDJF.

Il était entouré d'une foule nombreuse, ses amis, ses soignants, sa famille et les FFDJF, Daniel, Beate, Alex et son drapeau, Régine, Benjamin, Sarah, Georges, Alain, Nicole. Le rabbin Fahri et Georges Wojakowski ont récité le Kaddish pour l'élévation de l'âme de Willy.

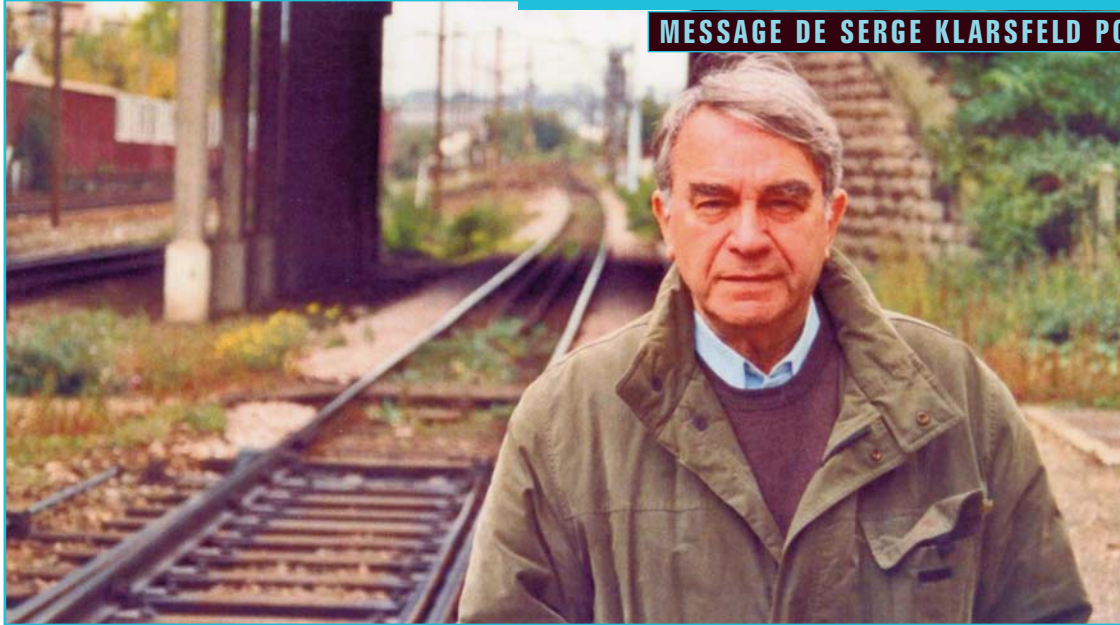
Nous avons appris la triste nouvelle de la disparition de Willy le 15 décembre, après la lecture des noms des fusillés du Mont Valérien et juste avant la soirée d'hommage à Léon Tsevery au Mémorial de la Shoah.

Léon et Willy, deux destins semblables. Leurs deux parents arrêtés lors d'une rafle, ceux de Léon lors de la rafle du Vel d'Hiv et ceux de Willy dans la rafle de Périgueux. Aucun des parents ne reviendra. Après l'arrestation de leurs parents, Léon et Willy, tous deux adolescents s'engagent dans la résistance où ils s'illustrent par leur courage. Toute sa vie Léon portera dans son cœur la douleur de la déportation de son petit frère avec leurs parents tandis que Willy veillera toute sa vie sur ses jeunes frères. Enfin Léon et Willy ont tous deux été d'ardents et de vaillants militants des FFDJF dès la première heure.



Les FFDJF remercient chaleureusement nos photographes Marylou et Charles Tremil, Valérie Perthuis-Portheret, ainsi que Sarah et Georges Wojakowski.

◆
De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944



MESSAGE DE SERGE KLARSFELD POUR WILLY GRUSKA

Je ne puis être avec vous en ce triste après-midi, n'ayant pu déplacer une séance de travail avec plusieurs responsables de la rénovation et de la transformation de l'ensemble immobilier du Bd. De Grenelle – rue Nélaton, emplacement de ce que fut le Vel d'Hiv. Willy aurait approuvé car notre travail de mémoire doit se poursuivre et il savait à quel point j'appréciais son militantisme avant même que ne soit constituée notre association : Willy a été actif en Allemagne lors de nos multiples manifestations à Cologne, à Hambourg, à Rostock à Miltenberg , mais aussi lors de missions discrètes d'observation de criminels nazis que nous lui avons confiées en fonction de la qualité et du niveau de son engagement ainsi que de sa connaissance de la langue allemande. Nous pouvions compter sur Willy, il était compétent, sérieux, discret et modeste. Willy était, comme les plus touchés et frappés par la haine anti-juive, un orphelin total ; ses parents Abraham et Ruchla ayant été arrêtés à Périgueux et déportés le 20 novembre 1943 par le convoi n° 62. Willy avait échappé de justesse à l'arrestation et à la mort. Il s'était plongé, adolescent, dans la Résistance et avait conservé jusqu'au dernier jour sa sensibilité de victime et de combattant. Aujourd'hui il nous quitte ; mais ce n'est pas une désertion. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé ou apprécié en tant qu'homme. Au sein des Fils et Filles il était l'un de nos frères.

SK

◆

De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944

A Périgueux également, mais en juillet 1942, le 19, le capitaine SS, Théodor DANNECKER, chef du service anti-juif de la Gestapo en France, passe par la ville au cours de sa tournée d'inspection dans la zone libre pour visiter les camps de Juifs installés par Vichy et pour se rendre compte du nombre de Juifs disponibles pour la livraison des 10000 promis par Bousquet et Laval. Il est accompagné par J. SCHWEBLIN, immonde chef de l'ignoble Police aux Questions Juives. Incident à Périgueux: il est traité de "sale Boche" par un Alsacien qui sera révoqué de son poste. Signalons que Dannecker s'est pendu dans sa cellule en 1945 en Allemagne en zone US et que Schweblin a été tué dans un bombardement allié à Büchenwald, où il avait été déporté par les Allemands pour corruption.

COMMISSAIRE DE POLICE

N° 9151

Le Commissaire de Police de la Ville de Périgueux

à Monsieur le PREFET de la DORDOGNE

PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX, le 19 Juillet 1942

J'ai l'honneur de vous informer qu'un incident, avec une Commission Allemande, s'est produit ce matin, vers 10 heures, Cours Fénelon, dans les circonstances suivantes :

Les membres de la Commission Allemande chargée des Questions Juives et composée du Commissaire de Police Français SCHEWEBLIN Jacques, du capitaine Allemand DANNECKER Théodore et d'un chauffeur, faisaient le plein d'essence de leur voiture au garage Fénelon, lorsqu'un piéton passant tout près d'eux, cria "Sales boches" puis sur une parole du capitaine Allemand qui lui faisait sentir qu'il avait entendu cette offense, il dit à cet Officier "Ta gueule!....."

M. SCHEWEBLIN, Commissaire de Police a aussitôt appréhendé ce piéton et l'a conduit à ma disposition.

Pendant le trajet, cet individu aurait continué à avoir une attitude provoquante et narquoise à l'égard de l'Officier Allemand, ce qui aurait amené celui-ci à le housculer légèrement. Le piéton affirme que cet Officier l'a non seulement housculé, mais menacé de son revolver.

Il s'agit du sieur SPITZER Joseph, Aloïse, né le 27 Mai 1914 à Berstheim (Bas-Rhin), marié, deux enfants, demeurant 7 rue du Bac à Périgueux. Il est employé en qualité de surveillant auxiliaire à la prison militaire de Mauzac, détaché à la Maison d'arrêt de Périgueux.

Le Capitaine DANNECKER porte plainte pour outrage aux armées d'occupation et demande à ce que la décision qui aura sanctionné cette affaire soit communiquée aux Autorités Allemandes.

SPITZER est bien noté de ses chefs et n'a donné lieu jusqu'ici à aucune remarque défavorable. Il est gardé à vue à mon Commissariat jusqu'à ce qu'il soit statué sur son cas.

Il y a lieu de préciser que les membres de cette Commission étaient en civil.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

◆

De Strasbourg à Périgueux, 1939-1944

CONFRONTATION

Dix-neuf Juillet

Vu les divergences entre les déclarations du capitaine DANNECKER, du Commissaire de Police SCHWEBLIN et du nommé SPITZER, procédons à une confrontation :

Après avoir donné lecture de leurs déclarations respectives, ils déclarent :

1°- M. SCHWEBLIN: "Je confirme en tous points la déclaration que je viens de vous faire, et j'affirme que le nommé SPITZER ici présent, a bien dit en passant à côté de la voiture et alors qu'il se trouvait à peine à un mètre de nous : "Sales boches!....." et non "Ça sent le boche" comme il le prétend. Cet outrage a été prononcé très fort, puisque personnellement, je me trouvais à l'arrière de la voiture, et j'ai très distinctement entendu les paroles rapportées.

" J'affirme que SPITZER ment quand il prétend que le capitaine DANNECKER l'a traité en allemand d'imbécile, ajoutant "Ta gueule". Cet Officier s'est borné à répéter sous la forme interrogative "Sales boches ?...." et c'est SPITZER qui a dit : "Ta gueule...."

2°- DANNECKER Théodore : "Je ne puis que confirmer également la déclaration que je vous ai faite tout à l'heure, ainsi que les précisions que vient de donner le Commissaire SCHWEBLIN. SPITZER ici présent a bien dit par deux fois : "Sales boches...." puis "Ta gueule...".

" Je n'accepte pas les excuses que me présente devant vous le nommé SPITZER et je demande, au nom des armées d'occupation Allemandes à ce qu'une suite judiciaire ou administrative, soit donnée à cette affaire.

3°- SPITZER Joseph: "Je persiste malgré les affirmations de mes accusateurs, à nier avoir dit en passant à côté de ces Messieurs : "Sales boches...."; j'ai seulement dit : "Ça sent le boche"! Comme le capitaine DANNECKER me disait après avoir entendu ces propos : "Imbécile, ta gueule.....", paroles prononcées en langue Allemande, j'ai répondu "Ta gueule....."

" Je conteste également avoir opposé la moindre résistance.....

PÉRIGUEUX le 24 Juillet 1942

Suite à mon rapport en date du 19 courant, au sujet de l'incident avec une Commission Allemande, provoqué par le sieur SPITZER, j'ai l'honneur de vous informer qu'après entente entre Monsieur le Procureur Général et le général Commandant la 12° Division Militaire, il a été décidé que la Justice Militaire serait saisie de cette affaire.

Suivant instructions du Commandant Militaire du département de la Dordogne, SPITZER a été libéré hier à 19 heures.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que le sus-nommé qui était surveillant à la prison militaire de Mauzac a été révoqué de ses fonctions.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

« Nous devons continuer à chanter face à la laideur du monde »

Le jeudi 29 janvier en la Synagogue Charles Liché, 4 jours après le pèlerinage sur les lieux de l'extermination, s'est tenue une cérémonie exceptionnelle marquant le 70^{ème} anniversaire de l'ouverture d'Auschwitz-Birkenau et le souvenir des « Marches de la Mort », avec la participation active des enfants du Talmud-Torah, et des EEIF du Groupe « Shema Israël », ainsi que de sa branche « Perspective EI » de la Place des Vosges.



Le Grand Rabbin Olivier Kaufmann et les EEI du groupe Shema Israel interprétant le "Chant des Marais"



Julia Wallach, rescapée d'Auschwitz, accompagnée lors de l'allumage par la petite Léa Mouchnik

LILLE

Des enfants que l'on n'oublie pas



La présidente de l'Amejd, Paulette Touzard Dadidowicz.

Pour la semaine de la Shoah, l'Amejd n'a pas oublié ses enfants déportés en 1942.

A cette occasion, une cérémonie officielle dotée de hautes personnalités politiques et culturelles a été organisée au Palais Rihour à Lille...

Dans le cadre de la semaine mondiale de la Shoah dont la journée se situe chaque année le 27 janvier, et des 70 ans de la libération du camp d'Auschwitz qui a eu lieu le 27 Janvier 1945, l'AMEJD (association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) Lille Métropole, Nord - Pas de Calais a présenté son exposition sur "les Rafles et les Enfants dans la SHOAH".

La cérémonie officielle a eu lieu le 27 janvier 2015 à 11 heures, en présence de Monsieur le Préfet du Nord Pas de Calais, Jean François Cordet, Monsieur le Président de la Communauté Juive, Guy Bensoussan, Madame la Présidente de l'Amejd et également membre du COMEJD, "Madame Paulette Touzard Dadidowicz, le président du Comejd(Conseil National pour la mémoire des enfants juifs déportés de France), Maurice Baran, un des rares enfants sauvés lors de la "Rafle des Juifs du Nord-Pas de Calais" du 11 septembre 1942, à la gare Lille-Fives et enfin le rabbin de Lille "Elie Dahan" était également présent.

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école Boufflers ont récité le poème d'Alexandre Olère "Les

clémentines sans pépins" et les élèves du collège Saint Joseph, ont terminé par la lecture des noms des enfants juifs lillois, suivie d'une prestation musicale interprétée au violon par Marc Vanholderbeke accompagné pour la chant par Maurice Baran. Ce dernier a présenté son livre autour d'un cocktail dînatoire offert par la ville. Cette manifestation a été organisée en partenariat avec la ville et la Communauté juive de Lille.

Comme la répétait Madame Touzard présidente de l'Amejd, ce travail de mémoire, indispensable pour les jeunes générations permet de rappeler le souvenir de la déportation des juifs du Nord-Pas de Calais qui dépendaient dans cette région de l'Allemagne dans le processus de la "Solution Finale".

Le 11 septembre 1942, les juifs de Valenciennes, Douai, (pour Lens 528 déportés), Lille Roubaix Tourcoing et quelques villes à proximité, ont été raflés à leur domicile. Regroupés dans les gares, ils sont d'abord partis en Belgique dans le camp de Malines pour aboutir à Auschwitz où la majorité a été exterminée.

Dans toute la France, en collaboration avec Serge Klarsfeld,

les AMEJD faisant partie du COMEJD (Conseil pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés de France, dont le siège est situé au Mémorial de la SHOAH) apposent des plaques commémoratives dans les Établissements scolaires et les espaces publics pour la mémoire des enfants morts en déportation.

En rendant ainsi leur dignité à ces victimes de l'inhumanité, nous tirons les leçons du passé afin que plus jamais des usines à tuer des êtres humains ne puissent être installées et envisagées pour aucun autre groupe humain que ce soit.

Au regard de l'actualité, cette leçon d'histoire et de mémoire nous permet de faire le constat que nous ne sommes plus dans le "Mieux vaut prévenir que guérir" aujourd'hui, mais bien au-delà de l'indispensable.

En outre était apposée une grande banderole avec ces quelques mots "Nous sommes Charlie, nous sommes juifs, nous sommes chrétiens, nous sommes athées, nous sommes l'humanité... Nous sommes Égalité, Liberté, Fraternité. ●

DE NOTRE CORRESPONDANT
FRÉDÉRIC CHAOUAT

« Cette cérémonie faisant suite au pèlerinage du 25 janvier organisé par la communauté des Vosges restera dans les annales par son intensité et la participation active d'un grand nombre des jeunes de tous âges, ainsi que par la présence massive des familles de victimes, de personnalités diverses et de survivants »

PAR CLAUDE BOCHURBERG

En ce 70^e anniversaire, un parterre comble d'élus, de personnalités diverses, de 15 porte-drapeaux, de familles et de jeunes, avaient tenu à être présents, parmi lesquels: Mr Yossi Gal Ambassadeur d'Israël, Mr le Grand Rabbin Michel Gugenheim, Joël Mergui président des Consistoires, Maurice Rajade président d'honneur, Nathalie Kosisusko-Morizet, ancien Ministre, Catherine Vieu-Charrier, adjointe au Maire de Paris, en charge de la MMC, Pierre Aidenbaum Maire du 3^eème, JF Legaret Maire du 1^{er}, Liliane Capelle, Ajointe au Maire de Paris, Vincent Roger, et Martine Weill-Raynal, Conseillers de Paris, Deborah Munzer adjointe au Maire de Nogent, Jacky Fredj du Mémorial, avec Barbara Melloul et Adeline Salmon, Philippe Alouche de la FMS, Richard Odier du CSW, Henri Batner de l'USJF, Claude Hampel du Crif, ainsi que le Père Duloisy, et le Commissaire de Police du 4^eème Mr Moysse, accompagné de la capitaine Me Harrus.

Après l'allumage des 6 bougies par les rescapés, les Grands Rabbins, et Mr Yossi Gal, au son du violon du jeune Antoine Amiel, et l'accueil du président Patrick Chlewicki ; Milo Adoner, vice-président de l'UDA, évoqua les sanglots dans la voix, les « Marches de la Mort », au cours desquelles il eut la douleur de perdre son frère et ses amis, avant de déclarer : « Assez ! Assez d'assassinats ! J'ai mal de voir ce qui se passe dans notre beau pays la France » et exhorter les jeunes à ne jamais oublier. Zakhor ! A sa suite, Mr Yossi Gal, Ambassadeur d'Israël rendit hommage aux déportés : « Les seules vraies personnalités des cérémonies, que nous avons le devoir d'entendre, afin de prévenir d'autres crimes ». Puis, le

Grand Rabbin de Paris, Mr Michel Gugenheim, faisant référence à la sortie d'Egypte, souligna « qu'il fallait se souvenir, s'incliner, mais ne pas tomber dans le désespoir...La Shoah est le pire massacre que l'Histoire ait connu, mais le peuple juif est vivant, et il s'est toujours reconstruit...Soyons confiants, même si on sait que le combat contre Amalek n'est jamais fini. » Après ce message d'espérance, prolongé par le chant « Eli Eli », et la lecture d'un poème d'André Migdal, par les enfants du Talmud-Torah ; les EEI du groupe Shema Israël, Audrey Mardfeld et Elior Papiernik témoignèrent de leur implication lors du voyage à Auschwitz, puis au sein du Prix Kaminski, et lors des rencontres organisées avec les rescapés, dont Noah Klinger.

Choisir la vie tout en se souvenant du passé

Après l'émouvant psaume 91 interprété par le Grand Rabbin Olivier Kaufmann, le président Joël Mergui ne cacha pas son inquiétude : « Il y a 10 ans on ne parlait pas d'Israël avec la Shoah, mais aujourd'hui les choses ont changé. Nous sommes devant un nouveau fléau contre lequel les Etats doivent se battre pour éviter le pire, ce pire que l'on a mis beaucoup de temps à nommer », avant de lancer un appel aux jeunes pour « continuer à porter les valeurs du Judaïsme », en concluant par ces mots : Nous continuerons à être juifs, à être des citoyens, et des veilleurs de notre société. » Puis, après un chant traditionnel Yiddish interprété avec brio par la petite Lea Mouchenik ce fut au tour des animateurs EEI Mathias Grinbaum et Ruben

Wilinski d'évoquer leur voyage à Auschwitz, leur rencontre avec les Juifs d'Argentine en 2014, et remercier les organisateurs, sous le signe de la fidélité, de la responsabilité à transmettre et à continuer à célébrer la vie. Quant au Grand Rabbin Olivier Kaufmann, après avoir exprimé sa gratitude aux forces de police, ainsi qu'au Mémorial, et aux participants du voyage, dont les témoins, Alex Halaubrenner et Régine Lippe, il dénonça avec force les attaques antijuives et affirma : « Dans nos Shoales, nous enseignons la tolérance, les valeurs de la République. Nous ne faisons pas des sermons pour tuer quiconque... Prier, chanter ensemble comme nous l'avons fait à Auschwitz est important pour nous. Nous devons continuer à chanter face à la laideur du monde ! Nous avons choisi la vie, tout en nous souvenant du passé », avant de conclure : « Il faut tout faire pour que perdure notre mémoire. Il faut que les rescapés ne cessent de parler. A nous de les relayer haut et fort ! Faisons en sorte que leurs témoignages soient vivants pour l'éternité. »

Au cours de cette cérémonie émouvante, unique à Paris, se firent entendre des textes, et des témoignages, dont celui extrait de la biographie du regretté Jo Wajsblat, sorti par miracle d'une chambre à gaz, interprétés par des dizaines d'enfants, ainsi que par les EEI, pour lesquels cette cérémonie possède une valeur d'engagement total. Enfin, après les prières du « El Male Hahamin et du Kaddish » conduites avec une infinie ferveur par le GR Olivier Kaufmann, les EEI interprétèrent le « Chant des Marais », repris par une assistance émue et conquise. ●



Le 17 mai à Prague sera inaugurée une exposition consacré à l'histoire de « L'Album d'Auschwitz » ; ce si précieux album détenu par Lili Jacob depuis 1945, découvert et publié pour la première fois par les Klarsfeld en 1980 et dont ils ont obtenu qu'il fût remis à Yad Vashem.

Le commissaire de cette exposition du musée historique juif de Prague est Martin Jelinek qui est venu la préparer à Paris auprès des Klarsfeld. Il est reparti chargé de document et des photos de l'album prises en 1980.

Pour ceux des FFJF qui ont l'intention de se rendre en visite à Prague, le musée se trouve rue Stare Skoly 1 – Tel 42 022 749 21



**JEANINE
MORDKOWITCH**

HOMMAGE

Ces deux petites sœurs, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Madeleine et Jeanine Mordkowitz. Jeanine, la petite, était née le 17 décembre 1933, et Madeleine, l'aînée, le 29 juillet 1931 à Paris. Toutes les deux furent arrêtées avec leurs parents le 23 juillet 1942. La famille fut déportée 2 mois plus tard à Auschwitz, le 14 septembre 1942, par le convoi 32. C.B.



**DAVID
ZAJDENWERGER**

HOMMAGE

Ce petit garçon, que l'on voit avec sa sœur, sur cette photo extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait David Zajdenwerger, et était né le 9 décembre 1937 à Metz. Sa sœur Solange 3 ans, et ses parents furent arrêtés en même temps que lui à Angoulême. Tous les quatre furent déportés à Auschwitz, le 4 novembre 1942, par le convoi 40. C.B.



ANNETTE GRYNBERG

HOMMAGE

Ces deux enfants, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, étaient frère et sœur. Ils s'appelaient Maurice et Annette Grynberg, et étaient nés respectivement le 27 septembre 1936, et le 19 octobre 1939 à Nancy. Tous deux furent déportés à Auschwitz le 13 avril 1944, par le convoi 71, où ils furent assassinés à l'arrivée. Quant à leurs parents, et leurs deux grandes sœurs, ils furent déportés à Auschwitz le 17 juillet 1942, par le convoi n°6. C.B.



**PAULETTE
GUTMAJNSTER**

HOMMAGE

Cette petite fille, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Paulette Gutmajnster, et était née le 2 décembre 1935. Arrêtée avec son grand-père le 11 février 1943, Paulette fut déportée seule le 25 mars 1943, par le convoi 53. Quant à son grand-père, il fut déporté le 2 mars 1943. Son frère Bernard 4 ans, et sa sœur Huguette 3 ans, furent déportés avec leur mère, le 17 août 1942, par le convoi 20. C.B.

VISAGES

IL Y A PLUS DE 70 ANS,
ALOIS BRUNNER ORGANISAIT LES GRANDES RAFLES DES ENFANTS JUIFS

En hommage aux 17 enfants juifs du foyer de Neuilly

Le dimanche 30 novembre, sous l'égide de la Mairie de Neuilly, de la communauté et des FFDJF, s'est déroulée 67 rue Edouard Nortier à Neuilly, où se trouvait le foyer d'enfants de l'Ugif, une émouvante cérémonie en hommage aux 17 enfants juifs qui furent raflés par la Gestapo le 25 juillet 1944, et déportés le 31 juillet 1944 à Auschwitz-Birkenau, où ils furent assassinés.



Serge Klarsfeld, lors de son allocution le 30 novembre 2014 devant l'ancien foyer de l'Ugif de Neuilly.

RAPPEL

« Pour le fanatique Alois Brunner, les enfants juifs, c'était l'avenir du peuple Juif, et à ce titre des cibles privilégiées pour la déportation. Il menaçait ainsi les dirigeants de l'Ugif de déporter les 230 enfants si on ne lui ramenait pas les nourrissons de Neuilly... »

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Du 21 au 25 juillet, ce furent 250 enfants qui furent raflés par Alois Brunner avant d'être conduits à Drancy, et déportés le 31 juillet par le convoi 77. Selon Serge Klarsfeld, 200 enfants des centres de l'Ugif déportés vers Auschwitz y périrent. 32 adolescents survécurent, et 15 environ furent déportés le 23 juillet vers Bergen-Belsen, soit seuls, soit avec leur mère, en tant qu'enfants et épouses de prisonniers de guerre.

Devant la plaque apposée en 1994 par les FFDJF, portant l'âge et l'adresse de chacun des 17 enfants victimes de la rafle, dont le plus jeune était âgé de 2 ans, et le plus âgé de 11 ans, en présence des portedrapeaux Alex Halaunbrenner pour les FFDJF, Maurice Zynszajn, au nom de Drancy,

du Grand Rabbin Alexis Blum, du Rabbin Michael Azoulay, de Claude Zenouda, Président d'Honneur, Elie Korchia vice-président de l'Acip, représentant Joël Mergui, Richard Prasquier, Beate Klarsfeld, et d'une assistance dense, dont nombre de collégiens, de jeunes issus du conseil municipal, et des EEIF, Philippe Besnainou, président de la communauté évoqua le sort tragique des 17 petites victimes, tout en dénonçant les dérapages antisémites aujourd'hui. Puis Serge Klarsfeld, président des FFDJF, souligna que pour le fanatique Alois Brunner « les enfants juifs, c'était l'avenir du peuple juif, donc des cibles privilégiées pour la déportation. En outre, il profita de l'échec du Putsch du 20 juillet 1944 pour s'emparer de plus

de 200 enfants des centres de l'Ugif à Paris et sa banlieue sans demander l'autorisation de ses supérieurs, occupés à se dépêtrer des conséquences du putsch. Brunner menaçait les dirigeants de l'Ugif de déporter les 230 enfants arrêtés, si on ne lui ramenait pas les nourrissons de Neuilly. Ce fut fait, en tout cas pour ceux dont les noms figurent sur cette plaque, et Brunner les a quand même déportés ». Enfin, après avoir formulé le souhait « que la République puisse empêcher les tueurs d'enfants Juifs de commettre des crimes qui n'ont que trop duré depuis des siècles », Serge Klarsfeld céda la parole à madame de Turckheim qui fit part de son témoignage concernant la rafle. A sa suite, se succédèrent Jean-Christophe Fromentin, député-maire de Neuilly, et Christian Pouget SG de la Préfecture, avant la lecture du nom de chacune des 17 victimes par les EEIF, le dépôt des gerbes, la sonnerie aux Morts, et la Marseillaise. Enfin, cette cérémonie accompagnée par la chorale Robert et Suzanne Meyers, devait se clore par la prière du « Kaddish » conduite par le Grand Rabbin Alexis Blum. ●



Sur les 2 photos : les militants FFDJF : Marcel, Mme Testyler, Victor, Alex, Annette Zaidman, Claude Bochurberg

Le 19 Décembre 2014 à Sarlat , une plaque commémorative à la mémoire de 4 enfants juifs qui fréquentaient cet établissement scolaire qui ont été déportés à Auschwitz, a été dévoilée par un élève faisant partie du Conseil municipal Cette plaque à l'initiative de Mr Pierre Masseron, qui a participé à un des voyages en Pologne organisé par la licra section Périgueux-Dordogne ; il portait ce projet depuis des années et avait à coeur de le voir aboutir, c'est chose faite.

Mme Joëlle Granger, Principale du collège de la Boétie a beaucoup oeuvré pour la réalisation de cette plaque.

Malgré une petite pluie fine, il y avait une nombreuse assistante, parmi les personnalités, Mme Orlay Inspectrice d'académie de la Dordogne, Mr Droin Conseiller Général du canton, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Sarlat, Mme Betty Wieder Présidente de la licra et déléguée des F.F.D.J.F., le Président de l'anacr et de nombreux anciens combattants, Mr Herz ancien déporté, Mr Marcel Wieder qui représentait la communauté de la Dordogne, Mme Marie Laure Rousseau secrétaire de la licra.



Ceux des FFDJF qui ont participé au mémorable voyage des FFDJF à Berlin il y a près de dix ans, à « la Confrontation » titre du film de Claude Bochurberg sans que cette expérience ne serait restée vivante que dans nos mémoires, se souviennent qu'à l'arrivée dans Berlin au petit déjeuner nous attendait Michela Classen avec de nombreux et remarquables portraits peints par elle à partir du Mémorial des Enfants. Le CERCIL à Orléans présente ses oeuvres du 22 janvier au 30 avril (45 rue du Bourdon Blanc – Du mardi au dimanche de 14 h à 18h). Pour tous ceux qui n'ont pas fait l'indispensable visite du CERCIL – Mémorial des Enfants du Vel d'Hiv et qui n'étaient pas du voyage à Berlin.



En ce qui concerne la somme forfaitaire de 2.500 dollars que la Claims Conference a obtenue des autorités allemandes, elle sera versée dans le courant de l'année 2015 aux comptes de ceux qui bénéficient déjà de la Claims. En principe les personnes concernées ont reçu une lettre leur demandant de cocher des cases correspondant à leur situation pendant la guerre ; cases qui en général ne correspondent pas à ce qu'était cette situation pour les enfants juifs en France. Nous avons recommandé d'indiquer seulement qu'en France tous les enfants juifs pouvaient être arrêtés à n'importe quel moment et que de ce fait, tous ont vécu dans l'angoisse, surtout ceux dont les membres de la famille proche ont été arrêtés et déportés.

Le 3 mars les dirigeants de la Claims de Francfort sont venus à Paris. La date de parution de notre bulletin ne nous permet pas de relater quelles ont été les infos qu'ils nous ont communiquées ; mais pas d'inquiétude ; le processus est en marche et fonctionnera convenablement.

Alex Halaunbrenner sur les traces de son frère Léon

Alex Halaunbrenner, porte-drapeau des FFDJF, dont le combat a débuté en 1971, lorsqu'il fut contacté par les Klarsfeld pour confondre le SS Barbie, en vue de son extradition de la Bolivie, se bat avec abnégation en Mémoire des siens. Un film réalisé par mes soins, avec le concours de Serge Klarsfeld, projeté sur la chaîne « Histoire », intitulé : « Les Halaunbrenner, une famille en héritage » retrace le parcours tragique de cette famille, de même que récemment la publication sous la plume de Hélène Waysbord de l'ouvrage : « Alex ou le porte-drapeau. » La famille comprenait 2 garçons, Alex et Léon l'aîné, ainsi que 3 filles, Mina, Claudine, et Monique. Chacun vivait heureux jusqu'à ce que survienne l'occupa-



Alex Halaunbrenner avec à l'arrière plan une partie de la carrière de Mauthausen

tion. En effet, Jacob le père, 41 ans, fut fusillé sur ordre de Barbie le 24 novembre 1943. Léon, 13 ans, fut déporté le 17 décembre 1943, Mina 9 ans, et Claudine 6 ans, furent arrêtées à la colonie d'Izieu par Barbie le 6 avril 1944, et déportées le 30 juin à Auschwitz. Seuls Ita-Rosa la mère, Monique, née en 1941, et Alex échappèrent à un sort fatal. En mémoire de son frère, Alex était à Mauthausen le 4 décembre dernier. Après les travaux forcés à Buna-Monowitz Léon participa aux « Marches de la Mort », puis gagna Mauthausen en wagons découverts. En 2015, un pèlerinage sera organisé par les Klarsfeld, avec la participation d'Alex et de sa sœur Monique, pour apposer à Koselitz une plaque en Mémoire de Léon qui fit partie des 118 fusillés le 17 avril 1945, en associant le souvenir de son père Jacob, et des petites Mina et Claudine. ● C.B.

tion. En effet, Jacob le père, 41 ans, fut fusillé sur ordre de Barbie le 24 novembre 1943. Léon, 13 ans, fut déporté le

Le pèlerinage que nous ferons avec Alex commencera au camp de Sachsenhausen où nous apposerons une plaque pour rappeler les noms, prénoms et âges ainsi que le sort fatal réservé à 16 adolescents juifs déportés de France, transférés d'Auschwitz à Sachsenhausen, mutés dans un komando, réintégrés dans le camp principal et qui y furent assassinés ensemble. Ce sera une stèle FFDJF sur place, là où ils ont péri. Il en sera de même pour Léon à Koselitz au lendemain de la cérémonie de Sachsenhausen. Beate s'est rendu aux deux emplacements les 25 et 26 février pour tout préparer.

Au collège Pierre de Fermat à Toulouse et grâce à notre amie Rachel Roises, la mémoire de Jean Bloch, 14 ans, a été honorée. Lui aussi a été victime du massacre de Koselitz, après avoir suivi le même parcours que Léon Halaunbrenner.



Nous nous sommes tant aimés

« Je voudrais que tu écrives à quel point nous nous sommes aimés ». Parce que les mots ont su créer des univers, ils savent aussi les préserver de l'oubli. Eché à l'absence. La réalité des phrases ne rappelle pas forcément le ton de la vie, mais le rythme d'une respiration adorée peut se retrouver parfois au détour d'une virgule. Dix ans après « Mémoire de mon bonheur », Renée Birman remet les mots sur le métier et livre avec « Ce regard qui n'a jamais cessé d'être » autant les mémoires de l'intime révolu qu'un témoignage

exemplaire d'une certaine idée de l'amour : simple, serein, et surtout voyageur. Car il y a dans le texte de Renée Birman le portrait d'un couple qui a fait du mouvement et du dépaysement un art de vivre. Peut-être aurait-on apprécié plus d'instantanés quotidiens et la récréation du lieu évanoui de l'amour.

« Ce regard qui n'a jamais cessé d'être », de Renée Birman. Les Impliqués éditeurs. 211 p. 19,50 €

Le jugement des criminels nazis : l'ultime étape

Oskar Gröning était comptable à Auschwitz. Il a 93 ans. Il devrait être jugé par la cour d'assises de Lüneburg en 2015 s'il ne décède pas auparavant. Il sera jugé en fonction de l'extension de la notion de culpabilité qu'ont décidée les magistrats du procès d'Ivan Demjanjuk à Munich en 2011. Cuisinier ou comptable, il suffit désormais d'avoir été un élément constitutif d'un ensemble criminel pour être coupable aux yeux du procureur, même si l'on n'a pas participé directement aux opérations criminelles ; mais pour l'accusation à la place où l'on était, quelle qu'elle fût, on permettait le fonctionnement de l'ensemble.

La Cour Constitutionnelle Fédérale aurait pu s'opposer à cette notion extensive de la culpabilité mais le condamné Demjanjuk est mort avant qu'elle n'ait eu le temps de décider dans un sens ou dans l'autre. Si Gröning est jugé et s'il est condamné, il est probable qu'il mourra avant que la Cour Fédérale ne se penche sur son cas. Soulignons que la présidente de la cour d'assises des mineurs, (puisqu'en Allemagne on juge des nonagénaires comme s'ils avaient encore moins de 21 ans), à Cologne a décidé de ne pas ouvrir le procès de Werner Christukat, fut-il mitrailleur à Oradour sur Glane pour lequel elle a considéré que l'acte d'accusation ne comportait pas de preuves suffisantes. Je m'étais constitué partie civile pour deux personnes qui avaient perdu frères et sœur dans ce massacre ; mais je l'avais fait surtout parce qu'à la télévision l'inculpé avait fait croire que c'était la première fois qu'il assistait à un massacre ; or, il avait passé l'année 1943 en Ukraine et en 1942 il était passé par Riga ! Mais comment prouver qu'il avait fait fonctionner son fusil-mitrailleur à Oradour, puisque aucun document ne relate la participation de chacun et que l'accusé nie avoir tiré ! Ce genre de procès de subalternes est irritant et n'apporte que la satisfaction de constater que l'Allemagne mais si cette notion est consacrée jusqu'au dernier souffle du dernier criminel on pourra juger ceux qui ont participé, même de loin, aux crimes nazis contre les Juifs, J'aurais préféré, pour ma part, voir l'Allemagne juger en temps utile les « décideurs » du crime nazi ou les principaux des exécutants. Elle ne l'a pas fait d'une façon satisfaisante parce que les Allemands de l'époque, ceux des années 50 à 70, ne le voulaient pas et les juges de l'époque ont fait ce que voulait la société allemande. Aujourd'hui, tout aussi dociles, les juges allemands font ce que veut la société, mais il ne reste que les exécutants de base ou les comparses qui, à la place où ils se trouvaient, étaient plutôt des spectateurs que des acteurs des crimes commis par d'autres qu'eux-mêmes.

Notre ami Georges Mayer a donné à son association « *Familles et Amis des Déportés du Convoi 77* » une existence légale. Son siège social est au Mémorial de la Shoah. Son adresse postale est : 3 rue des Ecureuils 94440 Villecresnes. Elle peut désormais recevoir des cotisations (à partir de 30 euros). Son e-mail : convoi77auschwitz@gmail.com. L'association organisera prochainement à Paris et en Israël une réunion d'information sur les sources documentaires. Il y eut au moins 74 rescapés hommes et 147 rescapés femmes de ce convoi 77. Un vaste programme de recherche de données et de documents sera mis sur pied pour les déportés sur lesquels on ne possède que peu d'informations sinon aucune.

Pose d'une plaque commémorative à la mémoire de Bernard Natan à La Fémis

Un hommage à la passion du cinéma

Le 26 novembre 2014

Aujourd'hui a lieu un hommage à la mémoire de Bernard Natan dans les locaux de l'école de cinéma La Fémis au 6 rue Francoeur à Paris. Cette commémoration se déroule à l'endroit même où Bernard Natan a fondé sa société Rapid Film et les célèbres Studios Francoeur au début du XX^{ème} siècle. Ce lieu deviendra le siège de Pathé Natan en 1929.



Exposition « Le Juif et la France » (Palais Berlitz, Paris 1941)

Bernard Natan dans son bureau de la rue Francoeur



Plus grand producteur français des années trente, Bernard Natan est aussi un producteur éclairé qui réunit autour de lui les talents les plus divers. Il fera travailler Fedor Ozep et Abel Gance, René Clair et Jean Grémillon, Raymond Bernard et Jean Vigo, les frères Prévert et Marcel l'Herbier, Jacques et Maurice Tourneur. Il adaptera Victor Hugo, Roland Dorgeles, Stephan Zweig, Dostoïevski, Alphonse Daudet et Carlo Rim.

Serge Klarsfeld a dévoilé la plaque en hommage à Bernard NATHAN: il avait milité pour la réhabilitation de ce grand producteur du cinéma français, de ce créateur dans tous les domaines de l'audio-visuel, de ce pionnier de la télévision. Bernard Nathan a été livré aux Allemands par Vichy et assassiné à Auschwitz. Henri Klarsfeld, cousin germain du père de Serge, avait été un ami de Bernard Nathan: il figure (le 3ème sur la gauche) sur le grand panneau de l'Exposition "Le Juif et la France" au Palais Berlitz à Paris en 1941. Henri K. a eu plus de chance: il a survécu; réfugié à Conques dans l'Aveyron, protégé par la population. Il était Président de la Paramount.

Portrait

Simon Gutman seul survivant du premier convoi du 27 mars 1942

Simon Gutman est le seul survivant du premier convoi des Juifs de France, parti de Compiègne le 27 mars 1942, avec dans ses wagons 1112 personnes, composées selon Serge Klarsfeld, pour moitié de détenus de Drancy (des Juifs étrangers arrêtés à Paris lors de la rafle du 20 août 1941) et pour moitié de détenus de Compiègne (en grande partie des Juifs français arrêtés à domicile à Paris le 12 décembre 1941, et pour le reste des Juifs étrangers (300), envoyés de Drancy à Compiègne durant l'hiver 1942. Le chef de ce premier convoi était Dannecker lui-même. Ce fut le seul convoi constitué de wagons de 3ème classe. Un déporté, Georges Rueff, devait réussir à sauter du train et retrouver la liberté. En 1945, seuls revinrent 23 survivants.

Simon, né en 1923 à Varsovie était du nombre. Ses parents, leurs 3 fils et leur fille gagnèrent la France en 1929 et 1930, et s'établirent à Belleville. Plus tard, un quatrième garçon est né et une deuxième fille. La famille vivait heureuse jusqu'à ce que survienne la guerre. Simon tomba dans le piège des rafles du 20 août 1941, rue de Turenne dans le 3ème arrondissement. Commença alors pour lui une longue descente en enfer avec internement à Drancy, puis à Compiègne, et déportation à Auschwitz, où il trouva à s'employer aux cuisines, avant d'être expédié au Stutthof, puis de participer aux « Marches de la Mort », et enfin de s'évader à proximité de Dachau. Au retour, Simon retrouva son père, rescapé de déportation. Tout le reste de la famille avait



Simon Gutman lors de la commémoration des déportations de 1942 à Drancy.

été anéanti. Simon s'est reconstruit en épousant une rescapée des camps, Bella Bleiweises, et en fondant une famille avec deux enfants, deux petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. Simon se bat sans relâche pour témoigner. Chaque année, il tient à allumer fidèlement une bougie avec ses petits-enfants à la Victoire, lors de la cérémonie en Mémoire des déportés, à la veille de Rosh Hashana. ● C.B.

Un rendez-vous incontournable en faveur de Yad Vashem

Le 25 novembre au Pavillon Dauphine, s'est tenu sous le Haut patronage de Simone Veil et de son excellence Mr Yossi Gal Ambassadeur d'Israël en France le dîner de Gala du Comité Français de Yad Vashem, organisé au profit de ses œuvres, marqué cette année par le 60e anniversaire de la création du Yad Vashem à Jérusalem, où sont inscrits sur le Mur des Justes parmi les Nations près de 3800 noms pour la France, et 25271 noms pour le monde, des Justes qui sauvèrent des Juifs au péril de leur vie durant la Shoah.

Honorer et enseigner les valeurs des Justes est une des missions essentielles du Yad Vashem. Le Comité Français, constitué de bénévoles, avec ses 25 délégués dans toute la France, participe à nombre de missions de soutien menées par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, telles que la reconnaissance de la qualité de Juste par Israël, le rassemblement des feuilles de témoignage permettant d'inscrire le nom des Juifs exterminés dans la Salle des Noms, et la transmission de l'Histoire de la Shoah au moyen de séminaires, d'expositions, et d'interventions dans les espaces scolaires.

PAR CLAUDE BOCHURBERG



Pierre-François Veil, président du CFYV lors de son allocution au Pavillon Dauphine.

Le 18 janvier 2007, ces « Justes » ont trouvé une place légitime dans la Crypte du Panthéon, selon la décision du Président Jacques Chirac, sur la proposition de Simone Veil. Depuis sa création en 1953, Yad Vashem n'a cessé de se développer et d'attirer des visiteurs venus des quatre coins du monde. Ainsi, après l'Allée des Justes et la plantation de ses premiers arbres en 1962, l'inauguration du Jardin des Justes en 1996, le premier voyage des petits-enfants des Justes à Yad Vashem, suivi d'une rencontre avec les familles en 2010, et l'organisation de séminaires multiples, on trouve désormais depuis 2012 une mise en ligne des données sur les Justes sur le site Internet www.yadvashem.org.

Lors de cette soirée à la

quelle participaient nombre de personnalités, dont les Grands Rabbins de France et de Paris, Mm Haim Korsia, et Michel Gugenheim, Mr Yossi Gal Ambassadeur d'Israël, Nicole Guedj, présidente de France-Israël, Catherine Vieu-Charrier représentant le Maire de Paris, le général Georgelin, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, Eric de Rothschild président du Mémorial, le père Patrick Desbois, Serge et Beate Klarsfeld, les actions entreprises par Yad Vashem, furent rappelées par les différents intervenants, qui ne cachèrent pas leur préoccupation face à la résurgence de la violence antisémite. Se succédèrent ainsi à la tribune à l'invitation de Béatrice Boukris : le Dr Raphael Hirsch président

d'Honneur, Pierre-François Veil, président du CFYV, Catherine Vieu-Charrier, adjointe au Maire de Paris, chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, Avner Shalev président de YV, Jean-Pierre Lévy membre du bureau, Miry Gross responsable du département francophone, Thierry Vinçon, Maire de St Amand Montrond, président du Réseau Villes et Villages, et Shaya Ben Yehouda responsable des opérations internationales, lesquels dénoncèrent fermement l'antisémitisme, appelèrent à se souvenir pour forger l'avenir, et renforcer les actions de Yad Vashem, en favorisant la reconnaissance des Justes, et l'enseignement de la Shoah, afin de prévenir toute dérive au sein de notre démocratie. Enfin, cette soirée exceptionnelle fut entrecoupée par un mini-récital de Michel Jonasz, et un exposé des plus brillants de Frédéric Encel consacré à la situation géopolitique actuelle. ●

**L'Association « Mémoires du Convoi 6 »
et l'École BOULLE**

Vous invitent le Mardi 31 Mars 2015 à 18H

Au vernissage officiel de sa nouvelle exposition

“Convoi 6 : Un train parmi tant d'autres”

Auditorium de l'École Boule

9-21 rue Pierre Bourdan 75012 Paris

Métro: Nation

Lecture et Hommage exceptionnels au Mémorial de la Shoah

Le 17 décembre au Mémorial de la Shoah, s'est déroulée, après la cessation de la cérémonie au Mont Valérien en hommage aux fusillés des résistants-opposants-otages du 15 décembre 1941, la première lecture du Nom des Juifs Fusillés durant la Seconde guerre mondiale, ainsi que ceux abattus sommairement.

En présence des porte drapeaux de Drancy, des FFDJF, et des Combattants, de Beate Klarsfeld, Annette Zaidman, Larissa Cain rescapée du ghetto de Varsovie, Jacques Fredj, directeur du Mémorial, Laurent Bellini, adjoint de Catherine Vieu-Charrier, représentant Anne Hidalgo, Maire de Paris, Laurent Goldberg de la 2ème DB, FFI et co-fondateur de la MJP, Frida Wattenberg, résistante, André Panczer président du Comedj, David Fuchs, SG du CBL, Olivier Laliou du Mémorial devait accueillir chacun, puis rendre hommage aux fusillés, avant de céder la parole à Catherine Vieu-Charrier, chargée de la Mémoire et du monde Combattant, laquelle ne cacha pas son inquiétude face à l'antisémitisme, avant d'en appeler à cultiver le souvenir des Combattants Juifs qui écrivirent une page de gloire, et conclure par ces mots : « Nous sommes tous ensemble soudés par leur souvenir. Ce souvenir qu'il nous faut remettre au cœur de l'Histoire, l'Histoire de la Résistance et combattre sans cesse le racisme et l'antisémitisme. Sachez que nous sommes à vos côtés. »

PAR CLAUDE BOCHURBERG



Annette Zaidman SG des FFDJF lors de la lecture des Fusillés avec à sa droite Régine Lippe et la photo géante de Léon Tsévery.

La lecture de plus de 1250 noms fut relayée par les militants et les proches, au sein de la Crypte, où brûle une flamme éternelle, selon un protocole réglé par Régine Lippe et Mathias Orjekh du Mémorial. Puis, après le « Kaddish » conduit par le Rabbin Daniel Farhi, en présence de Raymonde Tsévery, sa famille, et Florence Sekraoui historienne, un solennel hommage a été rendu à Léon Tsévery, résistant des FTP-MOI, ancien de la compagnie Marcel Rayman et de la 2ème DB, Membre de la Commission des Fusillés du Mont Valérien, vice-président des FFDJF, co-auteur avec Serge Klarsfeld des « 1007 Fusillés du Mont Valérien, dont 179 Juifs », et des « 161 Fusillés de la caserne Ballard », qui nous a quittés en 2009 à l'âge de 83 ans. Lors de cette soirée d'hommage, Jacques Fredj évoqua le parcours de ce résistant qui fit tant

pour le souvenir de ses compagnons tombés sous les balles Allemandes, puis Karen Taieb, responsable des Archives commenta un montage retraçant son histoire familiale et son combat avec l'appui des principales archives de Léon remises par son épouse. Ce montage fut suivi par des extraits de film proposés par mes soins restituant la participation de Léon lors d'une table ronde avec ses compagnons FTP, dont Boris Holban, ainsi qu'au cimetière d'Ivry, le jour où les croix chrétiennes ornant les tombes des fusillés étaient retirées pour être remplacées par des Maguen David, grâce à son appui et à celui de Serge Klarsfeld. Enfin, le président des FFDJF rappela combien l'homme était rigoureux dans sa recherche, veillant à chaque détail, y compris dans la préparation de la cérémonie commémorant le 15 décembre 1941 au Mont Valérien, reprise par Benjamin Asenhejm

jusqu'à son interruption lors du 70ème anniversaire. « Léon était l'aîné des orphelins. C'était un plaisir de travailler avec lui. Il était un des piliers de notre association qui milita avec courage jusqu'à son dernier souffle », ajouta-t-il avant de revenir sur l'itinéraire de ce résistant fidèle, né en 1926 dans une famille de 3 garçons, qui échappa à la rafle du 16 juillet avec son frère Jacques, mais dont les parents et le frère aîné furent déportés et assassinés à Auschwitz. Engagé dès l'âge de 17 ans dans les FTP-MOI sous les ordres de Boris Holban, il fut chargé de mission en 1943, et en 1944 continua la lutte tant en France qu'en Allemagne au sein de la 2ème DB. A sa démobilisation en 1945, Léon s'impliqua de toutes ses forces jusqu'au bout de sa vie, auprès de toutes les organisations de la Résistance et des Fils et Filles. La parole fut ensuite donnée à nombre de ses amis dont Annette Zaidman, Joseph Schwartz, et d'autres, qui confièrent leur attachement à ce « Mensch » dont le combat honore à jamais notre pays. ●

Le 15 décembre au Mémorial de la Shoah s'est tenue la cérémonie faisant suite à celle organisée annuellement à la mi-décembre pour commémorer le souvenir de la première exécution massive de Juifs au Mont Valérien le 15 décembre 1941. Désormais chaque année on lira les noms de tous les fusillés ou abattus sommairement en France (plus d'un millier) comme on l'a fait cette année. A l'issue de la cérémonie, un vibrant hommage a été rendu à notre regretté ami Léon Tsevery dans l'auditorium du Mémorial et en présence de Mme Tsevery. Les passages du film de Claude Bochurberg « La Confrontation » où l'on voit et où l'on entend Léon ont été diffusés et divers orateurs ont pris la parole dont Jacques Fredj, Karen Taieb et Serge Klarsfeld.

Serge Klarsfeld est confiant pour la mémoire de la Shoah

Entretien | Selon l'avocat, « les juifs trinquent toujours pendant les périodes de crise ». Le combat du savoir doit continuer.

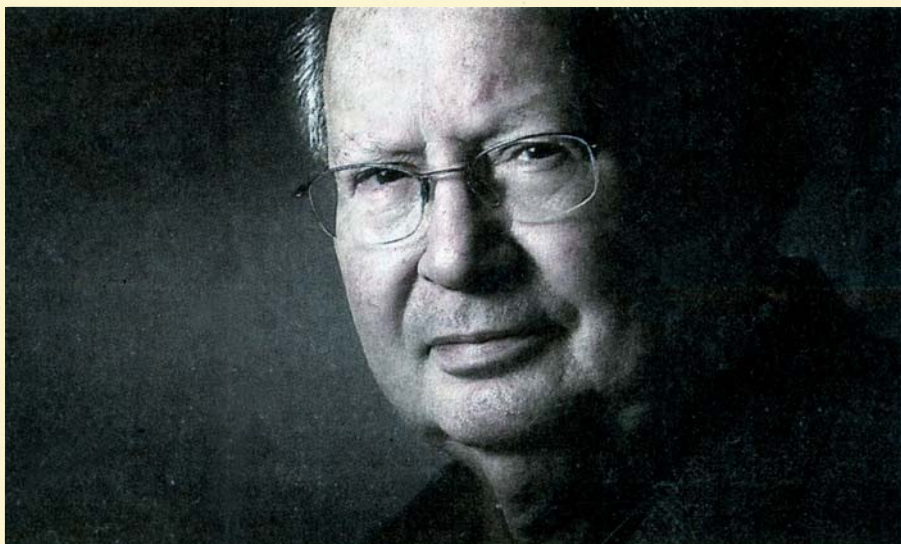
Chasseur de nazis, inlassable militant de la connaissance de la Shoah, le Français Serge Klarsfeld est confiant pour la mémoire du génocide juif. Mais il sait la fragilité de ce combat face aux crises qui couvent et à la montée d'un « *nouvel antisémitisme* ».

Soixante-dix ans après la libération des camps, l'avocat et historien, fils d'un déporté à Auschwitz-Birkenau, mesure le chemin parcouru depuis la publication de son *Mémorial de la déportation des juifs de France* en 1978.

« *Si on se replace trois ou quatre décennies en arrière, où il n'y avait qu'aux États-Unis et en Israël que l'on travaillait à un niveau universitaire sur la Shoah, les progrès de la connaissance sont immenses* », relève Serge Klarsfeld, 79 ans.

« Comme une sorte de maladie qui se perpétue »

« *C'est un événement très bien connu. Même dans ses dimensions longtemps peu accessibles, comme ce qui s'est passé à l'Est, où les pays ont ouvert leurs archives* » depuis la chute du Rideau de fer, note l'historien. Serge Klarsfeld dit n'avoir « *jamaï eu d'ennuis particuliers* » à se faire l'écho de l'extermination des juifs durant la Seconde Guerre mondiale, que ce soit « *à Tunis, Bagdad, au Caire ou à Erbil* », au Kurdistan irakien. En France, il affiche sa confiance dans la volonté de l'Éducation nationale d'enseigner l'histoire de la Shoah, mais souhaite que cette trans-



■ Selon Serge Klarsfeld, « il faut relier la Shoah à l'aspect meurtrier de la colonisation ». AFP

mission y soit « *vraiment acceptée* ». Or, il lui est revenu que cet enseignement pouvait être difficile dans certains établissements de quartiers populaires. « *L'antisémitisme s'est toujours transformé, comme une sorte de maladie qui se perpétue. Qui aurait pu penser il y a cinquante ans que l'antisémitisme toucherait des jeunes de banlieues, qui n'existaient pas encore ? Ce nouvel antisémitisme s'appuie aussi sur une fraction de l'ultra-gauche et sur l'extrême droite. Une partie des jeunes de banlieue - pas tous, loin de là - est solidaire d'un extrémisme. C'est un grand danger* », souligne-t-il.

« *Les clichés les plus éculés des années 30 se retrouvent dans le langage, dans la vision de jeunes musulmans*

qui considèrent, comme lors de l'affaire Ilan Halimi (jeune homme torturé et assassiné près de Paris par le "Gang des barbares" en 2006) que les juifs sont riches, etc. Et puis, il y a la crise. Dans une société où le chômage augmente, note Serge Klarsfeld, quand les gens sont humiliés, ils se fichent de toutes les barrières mentales qu'on peut leur mettre. » Et, note-t-il, « *les juifs trinquent toujours pendant les périodes de crise extrêmes* ».

Selon l'avocat, il faut « *relier la Shoah à l'aspect meurtrier de la colonisation, aux comportements déliés de tout tabou par rapport à la vie et à la liberté des gens, à la question de la supériorité des races* » que le colonialisme a pu véhiculer.



Le 20 novembre au collège Pierre de Fermat grâce à notre amie Rachel Roizes (AMEDJ de Toulouse) hommage a été rendu à Jean Bloch, 14 ans, arrêté en classe le 3 mars 1944, déporté à Auschwitz et fusillé à Koselitz le 17 avril 1945 en même temps que Léon Halaunbrenner, le frère d'Alex. Nous allons bientôt nous rendre à Koselitz pour y dévoiler sur place une plaque à la mémoire de Léon. De Koselitz nous irons au camp de Sachsenhausen pour y dévoiler une plaque à la mémoire de 16 jeunes juifs déportés de France à Auschwitz, assassinés à Sachsenhausen où ils avaient été transférés en décembre 1944. Ces deux plaques dont vous verrez les photos dans le prochain bulletin témoigneront de la volonté et de la longévité de la mémoire des FFDJF.

Serge Klarsfeld : "Auschwitz, un lieu de mémoire maudit et sacré"

INTERVIEW - L'historien Serge Klarsfeld, président de l'association des Fils et filles de déportés juifs de France évoque pour *leJDD.fr* les enjeux de la mémoire de la Shoah à l'occasion du 70e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau mardi.

Le président de la République, François Hollande, et le président Allemand, Joachim Gauck, se rendent mardi à Auschwitz pour le 70e de la libération du camp. Est-ce un symbole important?

Bien sûr, c'est quelque chose de symbolique et de puissant. C'est bien que le couple des deux grandes démocraties qui ont failli dans les années 1940 se rendent à Auschwitz.

En 2014, 1.5 millions de personnes ont visité le camp d'Auschwitz-Birkenau, un record. Est-ce que cela vous rassure?

Auschwitz est le principal camp d'extermination de Pologne et ils comptaient un grand nombre de juifs de l'Europe occidentale. Il est normal qu'Auschwitz soit devenu une sorte de phare sinistre. Beaucoup de groupes scolaires y vont tout comme à Maidanek, Belsek ou Treblinka. Ces lieux de mémoire ont un caractère à la fois maudit et sacré. Maudit, parce qu'on y a exterminé des gens. Sacré, parce que c'est là que restent les cendres de gens aimés. Aller dans ces camps est un pèlerinage mais c'est aussi une visite pédagogique. Cela permet d'étudier comment un régime totalitaire a pu éliminer physiquement ceux qu'ils considéraient comme ses ennemis en construisant des usines de morts.

La pérennité du site d'Auschwitz était en danger à cause de problèmes financiers. Est-ce réglé?

C'est en voie de règlement à moyen terme. Les baraques d'Auschwitz sont périssables. La Pologne s'est attachée à conserver le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions le site d'Auschwitz-Birkenau. Elle a fait appel à la solidarité des autres nations. Des pays comme l'Allemagne, les Etats-Unis et la France ont donné de l'argent pour pérenniser le site.

Il resterait quelques centaines de survivants d'Auschwitz-Birkenau...

C'est très difficile à évaluer. Il reste encore des survivants en Israël, en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et peut être dans quelques autres pays. Au maximum, on peut évaluer à 300-400 au maximum le nombre de survivants aujourd'hui dans le monde entier. Le plus jeune a plus de 80 ans.

Comment poursuivre le travail de mémoire après la mort des derniers survivants?

Comme pour tous les grands événements de l'histoire, un jour il n'y a plus de survivants. C'est l'évolution naturelle. Les événements entrent dans l'histoire. Mais la vie continue. Quand quelqu'un meurt, on dit que tout un continent meurt aussi. A plus forte raison, quand ce sont ceux qui ont traversé l'enfer concentrationnaire.

«C'est grâce à la population française et à la victoire des alliés que les trois quarts des Juifs français ont réussi à échapper à la déportation»

A votre connaissance, reste-t-il des anciens dignitaires nazis encore en vie?

Non. Les chefs nazis qui avaient un pouvoir décisionnel sont tous morts. Ils ne restent que ceux qui avaient 17, 18, 19 ans. Le plus jeune des exécutants a 90 ans au minimum. S'il est jugé aujourd'hui, ce criminel dépend de la Cour d'assise des mineurs en Allemagne. Pareil procès est difficile puisqu'il faut établir la culpabilité personnelle de l'exécutant. Or, les hommes qui avaient le pouvoir décisionnel signaient des documents. Pas les exécutants.

Le centre Wiesenthal a indiqué récemment que le criminel nazi Alois Brunner était mort en Syrie en 2010. Était-ce exact selon vos informations?

Ma femme, Beate, et moi sommes allés quatre fois en Syrie. Nous connaissions bien le problème Brunner. Ce que dit le centre Wiesenthal paraît tout à fait invraisemblable. Il était en très mauvaise santé en 1991 et il est certainement mort en 1992 ou en 1993.

Que pensez-vous de la réhabilitation du régime de Vichy par Eric Zemmour dans le *Suicide français*?

C'est habituel. Les partisans de Vichy ont eu les mêmes arguments qu'Eric Zemmour après la guerre. Le régime de Vichy ne sera jamais réhabilité par les gens objectifs. Les Français garderont toujours en mémoire le fait que Vichy s'est associé comme complice à une action abominable. Un maréchal de France et un Premier ministre de la troisième République ont livré des milliers d'enfants juifs à un ogre nazi qui les a dévorés.

En proportion, peu de Juifs français ont été déportés par rapport au nombre de Juifs étrangers. Que pensez-vous de cet argument d'Eric Zemmour?

Quelle différence entre un Juif français et un Juif étranger? C'est un homme. Il est vrai que l'antisémitisme de Vichy était un antisémitisme xénophobe. Vichy a placé les Juifs français en dernière ligne par rapport aux Juifs apatrides. 40.000 Juifs étrangers ont été internés en 1940 par le régime de Vichy en zone libre. Mais quand le moment est venu où les Allemands ont réclamé les Juifs français fin 1943, Pierre Laval les a donnés. Les Juifs de Bordeaux, qui portaient des noms français depuis des siècles, ont été arrêtés par centaines par la police française. Si la guerre avait continué, tous les Juifs français seraient partis. C'est grâce à la population française et à la victoire des Alliés que les trois quarts des Juifs français ont réussi à échapper à la déportation.

Comment avez-vous vécu les deux attentats à *Charlie Hebdo* et dans le magasin *casher*?

Le premier attentat c'est comme le 11 septembre à New York. C'est un très grand choc puisque la liberté d'expression à la française a été visée. Les Français ont réagi. En revanche, lors du second attentat contre le supermarché *casher*, on a entendu parler dans les médias d'"otages" mais pas de "juifs". Quand Mohamed Merah a tué des enfants juifs à Toulouse, normalement, il y aurait du y avoir une marche et une grande mobilisation. Elle n'a pas eu lieu. S'il n'y avait eu que les victimes du magasin *casher*, je doute que la mobilisation aurait été aussi forte le 11 janvier. Les Juifs de France ont le sentiment d'être pris en étau entre le fondamentalisme musulman d'un côté et la montée du Front national de l'autre.

Beaucoup de Juifs français pensent à faire leur *alyah*...

Aujourd'hui en France, le climat est délétère. Pensez à ceux de ma génération qui ont vu leurs parents arrêtés, c'est terrible de se retrouver dans un climat qui rappelle les années 1930. Cela ne m'étonne pas qu'un certain nombre de Juifs souhaitent quitter la France pour un pays plus paisible. Mais le trouveront-ils?

Le souvenir ravivé d'Henri-Elie Dadoune

Secrétaire général de la préfecture de Vendée (1939-1940), il est mort pour la France en 1943. Il a sa plaque en préfecture

C'est un héros de la guerre 1914-18, titulaire de la croix de guerre, et un résistant de 1939-1945, mort pour la France, que le préfet Jean-Benoit Albertini a choisi d'honorer ce 11 Novembre, année du début du centenaire de la Grande Guerre. Et ainsi de remplir « **le même devoir de mémoire que devant la tombe du Soldat inconnu** ».

Son petit-fils, Alain-Henri Dadoune, a rappelé la vie de son aïeul, né en 1881, en Algérie, au sein de la communauté juive. Il a fait la guerre comme des millions d'anonymes. Il y a été gazé, blessé, puis décoré.

Henri-Elie Dadoune, journaliste et attaché parlementaire, est un fidèle partisan de l'assimilation de la communauté juive au sein de la République.

Il fera carrière dans l'administration

préfecturale. Elle le conduira en Vendée. « **Pendant la guerre, il confectionne de fausses cartes d'identité, alerte les victimes des dénonciations** », rapporte son petit-fils.

Dénoncé, il sera arrêté le 18 juillet 1942 par la Gestapo, puis déporté à Auschwitz. Il mourra au cours du voyage ou gazé à son arrivée au camp d'extermination. Il a été déclaré mort pour la France.

Une plaque commémorative rappelle son souvenir à la préfecture.

« **Cinq autres agents de l'administration territoriale, engagés aussi pour le bien commun, seront prochainement honorés**, indique le préfet, soulignant les enjeux contemporains. **Ces valeurs sont menacées par l'indifférence et nos passivités.** »



Alain-Henri Dadoune a dévoilé hier, la plaque de son aïeul, en présence du Préfet Jean-Benoit Albertini, de Gilberte Roy-Andrieu et de Françoise Gouin, qui œuvrent en Vendée pour la mémoire de la Résistance.



C'est grâce à l'intervention de notre Président auprès du Ministre de l'Intérieur que cette plaque qui rencontrait une certaine opposition a pu être posée.

Marc Bermot décoré par le Premier ministre



Le Colonel Marc Bermot recevant les insignes de Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur des mains de Manuel Valls

PROMOTION

Le 2 décembre dernier, dans les salons de l'Hôtel Matignon, le colonel Marc Bermot (Marc Moscovici), Membre du CFYV, co-fondateur de « l'Association pour la Mémoire des Justes de France », a reçu des mains du Premier ministre, Manuel Valls les Insignes de Commandeur de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, en présence du député-maire de Neuilly, Jean-Christophe Fromentin, et du Grand Rabbin Alexis Blum. Comme le veut la tradition, le Premier ministre évoqua le parcours de ce combattant exemplaire, né d'un père originaire de Roumanie, et d'une mère de Turquie, qui gagnèrent la France en 1908, et eurent 3 enfants, dont Marc qui vit le jour en 1925. Au moment de l'occupation, la famille se réfugia à Pau en 1942. C'est l'époque où Marc engagé dans la Résistance verra ses amis Raymond et Jacques Schwarzenberg,

se faire arrêter et déporter sans retour. Après avoir trouvé refuge chez ses sauveurs, les époux Bébiot, (qui recevront la Médaille des Justes en 2011), Marc Bermot marcha plus de 110 kilomètres pour gagner l'Espagne, mais dès son arrivée, il fut arrêté et emprisonné durant 3 mois. Après bien des péripéties, Marc Bermot rejoignit enfin la France Libre, et débarqua en Provence, le

15 août 1944, avec le Général Delattre de Tassigny, puis il participa à la Libération de Lyon, Belfort, et Colmar. Comme le déclara en conclusion, le Premier ministre : « Porter ce nom de Bermot, c'est une belle décoration, c'est une fierté pour vos deux fils, pour vos petits-enfants. Il est synonyme du plus grand des courages, et d'un amour immodéré pour notre pays. » ● C.B.

Catherine Vieu-Charrier à « Mémoire et Vigilance »

Le jeudi 28 janvier, Catherine Vieu-Charrier, adjointe au Maire de Paris, chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, correspondant Défense, de retour d'Auschwitz avec la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et la majeure partie des membres du Conseil de Paris, est venue dans l'émission « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom faire le point autour des actions en faveur de la Mémoire menées à Paris en cette année du 70^{ème} anniversaire de l'ouverture des camps d'Auschwitz, du centenaire de la guerre 1914-1918, et parallèlement autour de la poussée de l'antisémitisme. Accompagnée de Régine Lippe, membre du bureau des FFDJF, Catherine Vieu-Charrier a fait part de tout ce qui avait été accompli en faveur de l'apposition des plaques dans les écoles en symbiose avec les FFDJF et les Comedj, (presque toutes sont pourvues), puis a dressé le bilan des diverses commémorations en la capitale, ainsi que la tenue des différentes



De droite à gauche: Régine Lippe et Catherine Vieu-Charrier.

expositions consacrées aux génocides, en partenariat notamment avec l'Education Nationale, et le Mémorial de la Shoah. S'agissant des dispositions prises pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah, et la lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme, « fondamentale pour le Bien

de notre santé démocratique » Catherine Vieu-Charrier (co-fondatrice, du Comité-Tlemcen, en souvenir des élèves juifs de cette école de la rue Tlemcen, assassinés à Auschwitz) s'est engagée à faire en sorte que ces dispositions soient appliquées avec rigueur. ● C.B.

Le 4 décembre devant des centaines d'étudiants dans le grand amphithéâtre de Science-Po Bordeaux, Serge Klarsfeld se présentait au « Grand Oral » : deux heures d'intervention et de réponses à toutes sortes de question ; une épreuve paraît-il redoutable mais qui ne l'a pas plus impressionné que sa présentation le 22 janvier devant les lycéens de Terminale du lycée Notre Dame de Boulogne.

Dans l'agenda de Serge Klarsfeld il faut noter qu'il y eut les réunions de la commission « Mémoire et Transmission » qu'il préside à la FMS, de même que celle du « Comité de Lecture » de la collection « Témoignages » de la FMS, celle du conseil d'administration de la FMS, les réunions de bureau de la fondation Mémoire du camp des Milles, du Mémorial de la Shoah, de la CAVS à Monaco, du projet Aladin...

Serge Barcellini à « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom

Le 7 janvier, quelques heures après l'attentat commis au siège de *Charlie Hebdo*, Serge Barcellini, directeur du cabinet de Mr Jean-Marc Todeschini, le nouveau secrétaire d'Etat chargé des AC et de la Mémoire du Ministère de la Défense, a été reçu dans l'émission « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom. Répondant aux questions de Bernard Abouaf, et de votre serviteur, Serge Barcellini a exprimé son horreur face à cette tuerie, et évoqué les mesures prises à haut niveau pour renforcer la sécurité de nos concitoyens, et de tous les lieux susceptibles de faire l'objet de menaces terroristes.

En outre, en ce 70^{ème} anniversaire de la Guerre de 1914-1918, et de la Libération d'Auschwitz, le 27 janvier 1945 « véritables ciments de notre mémoire nationale et facteurs essentiels de notre

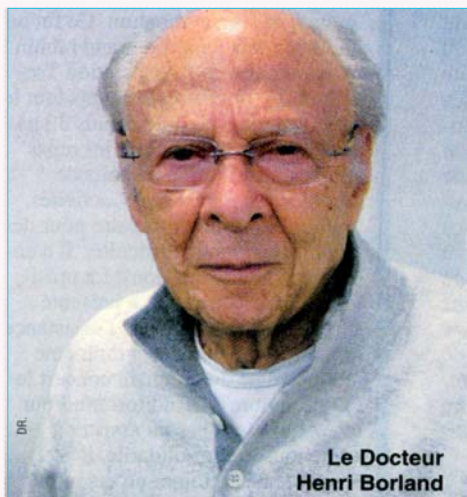
cohésion démocratique », Serge Barcellini a fait part de nombre de pistes de réflexion, et de projets concernant cette double célébration, notamment : l'implication de l'Etat et des collectivités dans la mise en œuvre des manifestations, les enjeux de la Mémoire dès lors que disparaissent les témoins, le maintien et la sauvegarde des sites de la Grande Guerre avec classement de l'Unesco, et la mise en fiche de tous les combattants français de 14-18, avec recueil de quelque 8 millions et demi de ces fiches à travers les Archives. Serge Barcellini, titulaire d'un DEA et d'un DESS, ainsi que du Capes d'Histoire, travaille depuis de longues années avec nombre de personnalités liées à la préservation de la Mémoire juive. Ancien contrôleur général des Armées, il a créé en 2000 au sein du Ministère : la



Serge Barcellini à l'émission "Mémoire et Vigilance" le 7 janvier dernier.

DMPA, (Direction de la Défense, Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives), qui publie une revue mensuelle de qualité. ● C.B.

Henri Borland un survivant à la volonté sans faille



Le Docteur
Henri Borland

Henri Borland, rescapé d'Auschwitz, auteur de « Merci d'avoir survécu » paru au Seuil en 2011, se dévoue sans relâche auprès des entités dévolues à la Mémoire de la Shoah, et dans nombre de commissions, dont celle de « Mémoire et Transmission » au sein de la FMS, présidée par Serge Klarsfeld. L'homme est né à Paris le 5 juin 1927 dans une famille de 9 enfants. Lors de l'occupation, la famille gagne le Maine-et-Loire, à Saint-Lambert-du-Patay. En juillet 1942, Henri, son père, son frère et sa sœur sont arrêtés et incarcérés au grand séminaire d'Angers, avant d'être déportés directement le 20 juillet 1942 à Auschwitz-Birkenau, par le convoi 8. Henri subit l'enfer dans 3 camps, puis tombe malade,

et échappe par miracle à la sélection organisée par Mengele. Son père et son frère succombent eux, aux mauvais traitements. Le 3 avril 1945, Henri trouve la force de s'évader du camp d'Ohrdruf, au moment de l'évacuation. Puis vient la libération par l'US Army, et le retour éprouvant en raison de son atteinte de la tuberculose. Mais avec courage, Henri reprend sa scolarité, saute des classes, et entreprend des études de Médecine, qui le conduiront à exercer avec brio jusqu'à l'heure de la retraite. Unique survivant des 6000 enfants juifs déportés en 1942, comme lui rappela Serge Klarsfeld en 1995 lors d'un voyage à Auschwitz, Henri -malgré tout ce qu'il eut à subir-, est devenu un acteur exemplaire de notre société. ● C.B.

TÉMOIGNAGE

Henri Zajdenwergier rencontre les élèves au mémorial



Henri Zajdenwergier seul survivant du convoi 73 et les élèves au Mémorial de la Shoah.

Henri Zajdenwergier est le seul survivant du convoi 73, parti de Drancy le 15 mai 1944, pour les Pays Baltes, emportant dans ses wagons 878 hommes, auxquels les Allemands avaient fait accroire qu'ils allaient travailler pour l'Organisation Todt. Mais la moitié des hommes fut exterminée au Fort 9 de Kaunas en Lituanie, l'autre

moitié fut acheminée à Tallin pour servir d'esclaves, quand ils ne furent pas à leur tour assassinés. Henri était âgé de 17 ans lorsqu'il traversa la mer Baltique pour se retrouver au camp de Rybno, et après les « Marches de la Mort », il fut libéré par les troupes soviétiques les 9 et 10 mars 1945, en même temps que 6 autres compagnons du convoi, dont

Simon Futeral, disparu en 2007. Depuis des années Henri milite avec les FFDJF et témoigne sans relâche sur le terrain de l'extermination et auprès des élèves au Mémorial. Le 20 novembre une rencontre a été organisée par Jacques-Olivier David, coordinateur du service pédagogique du Mémorial, entre Henri et deux classes de 3e du Collège Jean Fernel de Clermont-de-l'Oise, accompagnées de 4 professeurs et 3 membres de la FMDIRP et de l'AFMD de l'Oise. Comme le précise Jacques-Olivier David, ces élèves avaient fait auparavant 2 visites guidées du Mémorial avec 2 responsables du Service pédagogique, et lors de cette visite, les élèves purent voir le nom des déportés du convoi 73, inscrits sur la plaque apposée par « l'Association des Familles et Amis du convoi », dont celui de Henri Zajdenwergier, et celui de ses parents. ● C.B.



Marcel Sztenberg devant la plaque apposée par les FFDJF en Mémoire des enfants Juifs du foyer de Neuilly.

Marcel Sztenberg est un militant de la Mémoire incontournable. Durant l'année 2014, on lui doit d'avoir été très actif lors du 70^{ème} anniversaire du départ des convois des Juifs de France marqué par la Lecture des Noms des

Marcel Sztenberg, un orphelin qui échappa au pire

Déportés organisée par Serge Klarsfeld, les Fils et Filles et le Mémorial, selon un protocole réglé par Régine Lippe et Mathias. Né en 1937 à Paris, Marcel échappa de peu au pire. Son père, pris au piège lors de « l'examen de situation » le 14 mai 1941, fut expédié à Beaune-la-Rolande, puis à Pithiviers, d'où il fut déporté sans retour par le convoi 6 à Auschwitz le 17 juillet 1942. Sa mère, son frère et Marcel furent arrêtés lors de la rafle du 16 juillet 1942, puis conduits à Beaune-la-Rolande. La mère fut déportée à Auschwitz 3 semaines plus tard, par le convoi 16. Quant aux 2 enfants âgés de 8 et 5 ans, ils furent laissés seuls durant un mois et demi à Beaune, avant d'être transférés à Drancy. Henri, le frère de Marcel, fut déporté à Auschwitz, le 18 août,

par le convoi 34. Marcel, lui, qui avait contracté la scarlatine fut dirigé à l'hôpital Claude-Bernard, 4 jours avant le départ de son frère, évitant ainsi un destin fatal. Puis, Marcel se retrouva durant quelques mois hébergé à la Pouponnière de Neuilly, où sa tante est venue le chercher, pour le confier à une voisine... Le 30 novembre dernier Marcel était présent lors de l'hommage rendu aux 17 enfants juifs de la Pouponnière raflés par la Gestapo le 25 juillet et déportés le 31 juillet 1944 à Auschwitz-Birkenau. Comme il me le confia : « Je n'ai jamais oublié mon passage dans cette maison, où se déroula une telle tragédie, moi qui aurais pu aussi être du nombre des petits pensionnaires arrêtés en cette fin juillet 1944. » ● C.B.

Beate Klarsfeld avec un noyau de Fils et Filles en Autriche

Le 3 décembre le Centre de Formation en la Bibliothèque de la Ville de Linz en Autriche a accueilli Beate Klarsfeld, accompagnée de Georges et Sarah Wojakovski, Alex Halaunbrenner, Jacques Toros, Benjamin Asenhejm, et moi-même, pour une rencontre-conférence autour de l'œuvre de Mémoire et de Justice menée par les Klarsfeld et les FFDJF, à l'heure où l'on assiste à la recrudescence de l'antisémitisme, et à la montée des extrémismes.

RENCONTRE

« C'est au cœur de Linz, où Hitler décréta « l'Anschluss », l'annexion de l'Autriche, et dans ce même pays en 1988 que Waldheim coupable de complicité de crimes de guerre était plébiscité à plus de 60 pour cent par le peuple autrichien, que Beate évoqua avec panache son combat commencé à la fin des années 60, lorsqu'elle gifla le chancelier Kiesinger, ancien dirigeant nazi, avant de se voir condamnée à un an de prison.

PAR CLAUDE BOCHURBERG

Mauthausen



De droite à gauche, Benjamin Asenhejm, Yaniv Levy, Alex Halaunbrenner, Jacques Toros, Claude Bochurberg, Beate Klarsfeld, Sarah et Georges Wojakovski à Mauthausen.

En 1971 les Klarsfeld furent arrêtés à plusieurs reprises en Allemagne lors de leurs expéditions pour faire juger les criminels nazis et leurs valets, qui avaient dirigé la déportation des Juifs de France, et la même année ils retrouvèrent la trace de Barbie en Amérique du Sud, où Beate l'avait poursuivi du Pérou en Bolivie, tandis qu'au Chili Serge avec l'appui de Régis Debray tentait de faire enlever cet ancien chef de la Gestapo de Lyon. En 1979 s'est alors créé l'Association des FFDJF pour soutenir l'action menée par les Klarsfeld consistant à mettre fin à l'impunité des responsables allemands et leurs collabos, à publier de véritables dossiers d'accusation sous forme d'ouvrages précis, circonstanciés sur le sort des Juifs entre 1940 et 1944, défendre la mémoire des victimes juives, lutter contre l'antisémitisme, et enfin soutenir l'Etat d'Israël. Beate Klarsfeld aborda avec

force ce dernier point, et exposa avec brio les grandes étapes de son combat avec Serge, dont on sait qu'il favorisa le changement des mentalités jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat. Ce combat historique trouve un écho impressionnant aujourd'hui. En tout cas, c'est ce que nous avons perçu, en étant chaleureusement reçus par Wiltrud Katerina Hackl, responsable du Centre.

Le lendemain nos pas nous ont conduits au camp de Mauthausen situé à 24 kilomètres, dont la construction fut assurée en août 1938 par les opposants au régime. Les carrières de granit présidèrent à l'emplacement du camp, dont la forteresse encastrée de miradors se détachant au loin, n'est pas sans susciter l'effroi. En cet enfer, des hommes, des femmes, et des enfants de plus de 40 nationalités y furent incarcérés. Entre 1938 et la libération par l'US Army en mai 1945, près de 190.000 person-

nes y furent déportées dont 90.000 trouvèrent la mort par fusillade, épuisement, mauvais traitements, privations, injections de phénol ou la chambre à gaz. Toutes les structures sont encore en place : les douches, les baraquements, et la carrière, d'où les SS jetaient les prisonniers du haut de la falaise, avec son escalier de 186 marches, que des milliers de détenus empruntaient en portant durant des heures des blocs de pierre. Tout cela se donne à voir, de même que la chambre à gaz où furent exécutés à partir de mars 1942, au moins 3455 personnes. Une exposition didactique témoigne de la violence inhumaine exercée au quotidien. En ce haut lieu de souffrance, fréquenté par nombre de scolaires, où sont érigés à l'extérieur des baraquements les monuments commémoratifs, nous entourons notre ami Alex Halaunbrenner, dont le propre frère Léon, âgé alors de 14 ans fut détenu ici, avant d'être assassiné le 17 avril 1945 à Kose-litz. Dans le carré du Souvenir Français, Beate dépose une gerbe de roses frappée du ruban des FFDJF, et regroupés autour d'Alex, y compris notre chauffeur local, Yaniv Levy, originaire de Tel-Aviv, dont le grand-père fut déporté dans ce camp, nous récitons un kaddish fervent. En contrebas du site, à deux pas de la Ménorah géante en métal torsadé évoquant les corps décharnés, don d'Eretz Israël, nous avons un dernier regard sur la carrière tragique, avant de quitter les lieux le cœur défait ... ●



ATTENTATS TERRORISTES LES 7, 8 ET 9 JANVIER 2015



11 JANVIER 2015 SYNAGOGUE DE LA VICTOIRE À PARIS



*En face de François Hollande, Manuel Valls, Benjamin Netanyahu et Yossi Gal,
on reconnaît Joël Mergui, Nicolas Sarkozy, le Cardinal André Vingt-Trois,
Serge et Arno Klarsfeld*



Le 8 décembre M. Cazeneuve, ministre de l'intérieur a invité notre président pour un petit déjeuner où Serge Klarsfeld a exprimé les préoccupations des FFDJF par rapport à un antijudaïsme émanant d'une jeunesse islamiste fanatisée et par rapport à la montée de l'extrême droite.



Le 15 décembre dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale, Serge Klarsfeld a donné une conférence sur « La reconnaissance de la mémoire de la Shoah en France » à l'occasion de la cérémonie de clôture du partenariat ONAC-Mémorial de la Shoah.

Grâce à notre ami Jean Levy, délégué Rhône-Alpes des FFDJF, notre association participe à toutes les cérémonies de la déportation, co-organise depuis 20 ans avec le Conseil Général du Rhône le voyage annuel de collégiens du département à Auschwitz-Birkenau, diffuse nos ouvrages dans les collèges, documente les panneaux des victimes juives de la prison de Montluc, se bat pour que la sinistre « Baraque aux Juifs » de Montluc ne soit pas une réalité virtuelle ou un simple emplacement marqué d'une plaque mais qu'elle soit reconstituée par les FFDJF concrètement et telle qu'elle était. Grâce à Jean Levy, ce sera un Lyonnais, Claude Bloch, qui prendra la parole pour les survivants de la déportation le jour de Yom HaShoah à Paris avant la lecture des noms.

L'ARBRESLE Claude Bloch : « Birkenau, lieu où sans doute ma mère est morte »

Témoignage. Ce lundi, Claude Bloch, ancien déporté à Auschwitz est venu évoquer la déportation des juifs devant les élèves des classes de 3^e du collège des Quatre-Vents. Mais aussi, répondre à leurs questions.

L'intervention filmée, par le groupe cinéma du collège, pour réaliser un documentaire de mémoire, qui sera présenté aux élèves des autres classes. Résidant en région Lyonnaise, Claude Bloch a été déporté à l'âge de 15 ans avec sa mère et son grand-père, en 1944. Le grand-père mourra sous la torture, sa mère et lui seront déportés à Birkenau. Séparé de sa mère, à l'arrivée, il est envoyé à Auschwitz.

Puis fin 1944 à Stutthoff, près de Gdansk, pour travailler dans une usine fabriquant des sous-marins.

Ses camarades et lui seront libérés par la Croix-Rouge suédoise, le 10 mai 1945.

Comment s'est passé votre retour en France ?
Quand je suis revenu en France, j'avais perdu 15 kg, indique Claude Bloch. J'ai retrouvé ma grand-mère, seule personne qui avait échappé à l'arrestation. L'on nous a envoyés à Divonne-les-Bains pour nous reposer, puis ma grand-mère m'a réinscrit à La Martinière. Mais, elle a dû parler car rien n'était prévu, côté Etat, pour les adolescents de retour de déportation.

Avez-vous pu oublier les horreurs que vous avez vécues ?
Ma grand-mère me disait que jusqu'à fin 1945, je criais toutes les nuits. Je revivais ce que j'avais vécu.

Avez-vous parlé de votre déportation à vos enfants ?

Pour les gens restés en France, notre histoire n'était pas crédible. Leur problème, les difficultés de la vie quotidienne du fait du rationnement. Je n'ai jamais parlé de ce que j'ai vécu à mes fils. Je voulais qu'ils vivent comme tous les autres enfants. Je n'en veux pas aux Allemands nés depuis les années 30, pour ce qu'ont fait leurs parents ou grands-parents et même arrière-grands parents. J'ai même récemment félicité des collégiens allemands venus visiter le fort Montluc. Quand nous étions dans les camps, la seule chose qu'il nous restait était le moral.



■ Claude Bloch avec le principal, Gérard Du Terrail. Photo Gerard Urbin

Tout le reste, nous ne pouvions que le subir. Beaucoup d'enfants juifs ont été sauvés par des familles françaises qui les ont cachés.

En voulez-vous aux Allemands ?

Il m'a fallu des années pour me décider à aller à Birkenau, lieu où sans doute ma mère est

morte. Je ressentais le froid, les pieds nus dans la neige. Et puis, je me suis décidé à témoigner, car ce que nous avions vécu ne s'était jamais passé auparavant. Je vous remercie de filmer notre échange, car il vous permettra de transmettre la mémoire de ces faits, auprès de vos camarades. ■

SAIN-BEL Le lycée Tillion commémore la libération du camp d'Auschwitz

Mémoire. Vendredi, les lycéens ont commémoré la libération du camp d'Auschwitz et rendu hommage aux victimes juives des exactions nazies de Sain-Bel.

Ce vendredi, le lycée Germaine-Tillion organisait une cérémonie pour commémorer la libération du camp d'Auschwitz, mais aussi pour rendre hommage aux victimes juives des exactions nazies à Sain-Bel. Une cérémonie précédée par la mise en place, dès la rentrée de janvier, au centre de documentation et d'information (CDD), d'une exposition, prêtée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, « Les juifs de France dans la Shoah ». Celle-ci, en 20 panneaux, aborde tous les volets, de cette période noire, de notre histoire, de l'entre-deux-guerres, à la libération des camps.

Après avoir présenté la communauté juive dans l'entre-deux-guerres, l'exposition aborde les périodes les plus

sombres : législation antisémite de Vichy, internement des juifs étrangers en zone sud, rafles, déportation, le génocide. Mais aussi la solidarité agissante de la population française, qui, dès 1942, a permis de sauver de nombreux enfants. En 1940, la France comptait 320 000 personnes de confession israélite. 80 000 ont été victimes de la Shoah, 240 000 ont survécu.

La résistante Germaine Tillion bientôt à l'honneur

Avec le concours de leurs professeurs d'histoire, le support de l'exposition et un dossier pédagogique, les classes de première et terminale ont travaillé sur ce thème. Des élèves volontaires ont même souhaité approfondir ce travail en s'investissant



■ Plus d'une centaine de personnes étaient présentes à cette commémoration, organisée avec le concours de l'Éducation nationale et la mairie de Sain-Bel. Photo Gerard Urbin

dans la préparation de la commémoration, soit en préparant une visite guidée de l'exposition pour les parents, les élus, les habitants du territoire et les invités. Mais aussi pour intervenir, lors de la commémoration, par des lectures de textes, de témoignages et de chants yiddish. Séquences émouvantes, servant de lien entre les inter-

ventions des officiels. Participaient à cette cérémonie, Jean Lévy, représentant régional de l'association des fils et filles de déportés, Claude Bloch, ancien déporté d'Auschwitz, qui intervient dans les collèges et lycées, mais aussi Roger Chécroun, enfant d'une famille juive réfugiée au Château de Sain-Bel, dont le père a été tué le

25 juillet 1944, par des supplétifs de Klaus Barbie.

Le lycée poursuivra son travail de recherche et de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, autour de Germaine Tillion, ethnologue et résistante de la première heure, qui doit entrer en mai, au Panthéon. ■

De notre correspondant, Gérard Urbin



EMPLACEMENT
DE LA
BARAQUE AUX JUIFS
F.F.D.J.F. 27.01.2015



Que de plaques Jean Lévy fait poser dans sa région et qui portent le nom de notre association !

➔ Mardi 27 janvier, plus de 400 lycéens sont venus à Montluc pour participer à une cérémonie à vocation pédagogique : les élèves du Collège Gilbert Dru et les lycées Ampère et Louis Aragon ont évoqué par des textes et des chants la mémoire des déportés qui sont passés par la prison de Montluc. Le Préfet de région, Jean-François Carencu, dont nous avons souligné à plusieurs reprises la haute personnalité s'est adressé aux élèves.

14 DÉCEMBRE 2014
LE PROGRES

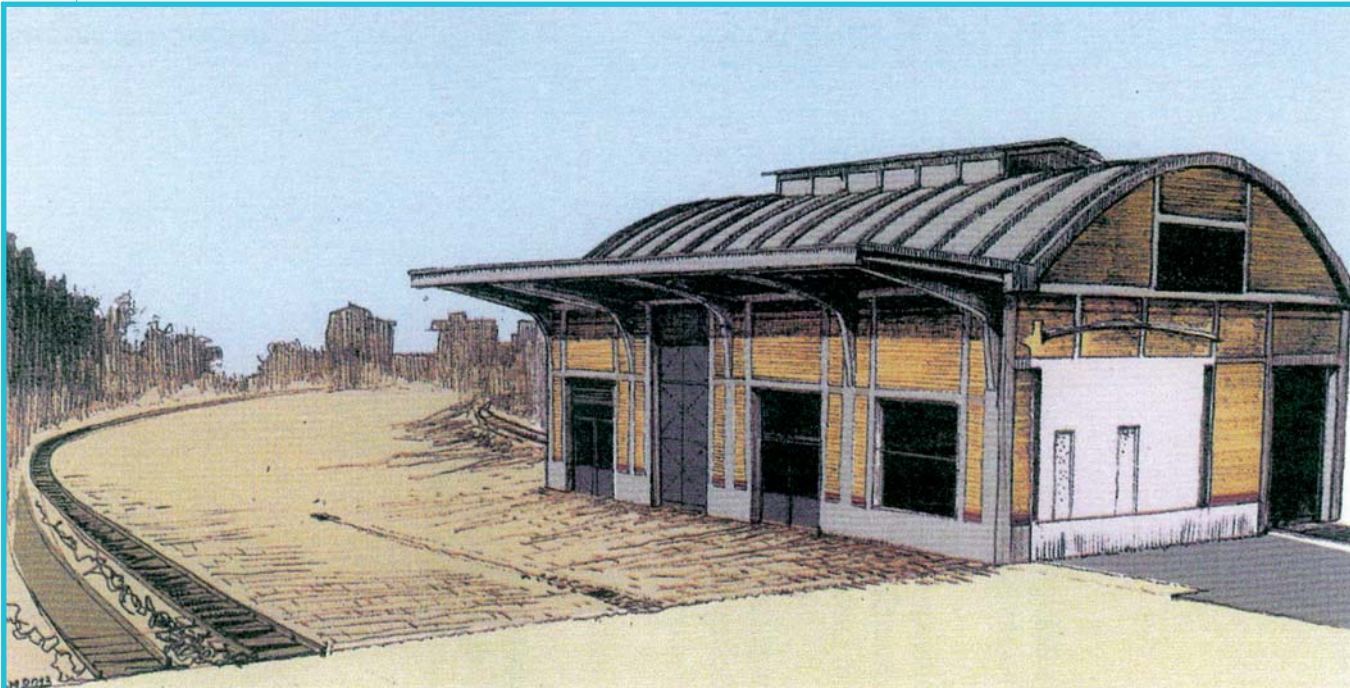
150 collégiens du Rhône visitent les camps

Cent cinquante élèves de 3^e des collèges de Francheville, Châtillon-d'Azergues, Grigny, Beaujeu, Lyon 2, Rillieux-la-Pape, Irigny, Givors, Saint-Genis-Laval, Lyon 9, Lyon 5, Meyzieu, Amplepuis, La Mulatière Saint-Didier-au-Mont-d'Or et quelques invités ont pris part au voyage « études et mémoires », au camp de travail et d'extermination d'Auschwitz et au camp d'extermination de Birkenau, en Pologne, les 10 et 11 décembre. Un voyage organisé, depuis 1995, chaque année, par le

Département du Rhône en partenariat avec l'association « Les fils et filles de déportés juifs de France ». « On ne revient pas d'Auschwitz intact », a confié aux jeunes, Benjamin Orenstein, rescapé d'Auschwitz. Président de l'Amicale d'Auschwitz-Birkenau, il participe chaque année à plusieurs voyages mémoires. « Il faut que vous remettiez de l'ordre dans tout ça, après vous pourrez raconter aux autres ce que vous avez vu ici. Il faut qu'un maximum de gens apprenne ce qui s'est passé. » ■



■ Qui mieux que Benjamin Orenstein, rescapé d'Auschwitz, pour parler de ces camps aux jeunes collégiens. Photo Annie Girard



Journée internationale en mémoire
des victimes de la Shoah et de prévention
des crimes contre l'humanité
70^e anniversaire de la libération d'Auschwitz

**INAUGURATION DE LA GRANDE HALLE
DES MARCHANDISES RESTAURÉE**
ANCIENNE GARE DE DÉPORTATION DE BOBIGNY

Mardi 27 janvier 2015



Accès

Ancienne gare de Bobigny
69-151, avenue Henri Barbusse

Métro ligne 5 Bobigny-Pablo Picasso,
puis tram T1 en direction de la basilique
Saint-Denis, arrêt Escadrille Normandie-Niemen

Bus 151 depuis la porte de Pantin
en direction de Bondy Jouhaux-Blum,
arrêt gare (grande ceinture)

Autoroute A86, sortie Drancy-Bobigny

Parking assuré sur place
entrée au niveau de la station service Point S
située 53-57, avenue Henri Barbusse



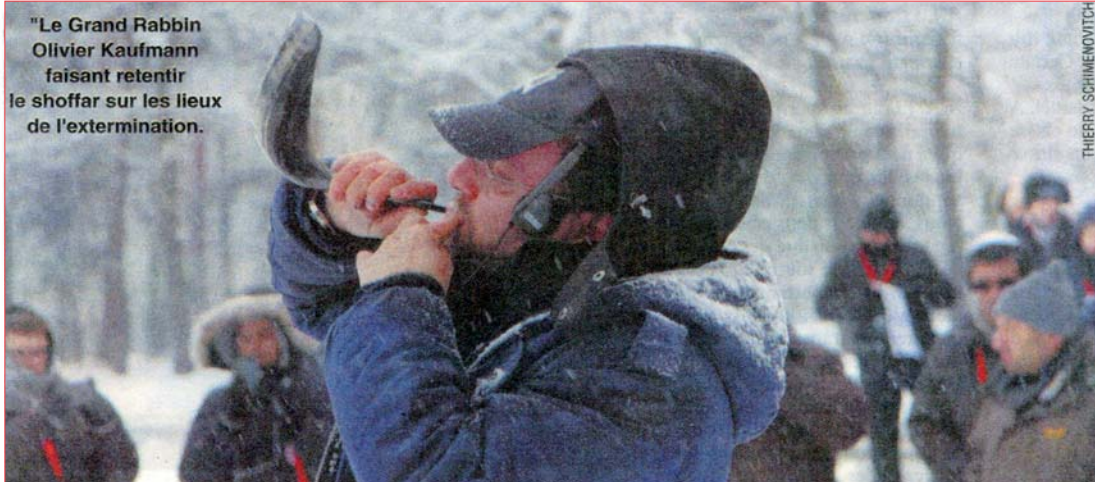
www.bobigny.fr

Stéphane De Paoli
maire de Bobigny

Hocine Hebbali
conseiller municipal
délégué à l'Histoire locale et aux mémoires

le conseil municipal

Un cri du shoffar inoubliable face au lac des cendres...



"Le Grand Rabbin Olivier Kaufmann faisant retentir le shoffar sur les lieux de l'extermination.

THERRY SCHIMENOVITCH

Sous l'égide du Grand Rabbin Olivier Kaufmann, et de Patrick Chlewicki, président de la Synagogue Charles Liché, avec le concours de Richard Odier président du CSW, Claude Bochurberg de la Commission Shoah, et Dominique Fridman de l'agence sept et demi, un voyage s'est déroulé à Auschwitz le 25 janvier, avec 180 participants dont Deborah Munzer adjointe au Maire de Nogent, Evelyne Gougenheim du Consistoire, David Goldstein et Stéphane Emery, administrateurs des Vosges, ainsi que les familles de fidèles, les élèves du Talmud-Torah, et nombre d'animateurs du groupe local des El,

« Face au lac où reposent les cendres de nos Martyrs, le Grand Rabbin Olivier Kaufmann entonna un « El mole Hahamim » tendu d'émotion et de ferveur intense, avant de conduire le « Kaddish » et de sonner du shoffar, dont les accents pathétiques en forme de cris infinis et douloureux déchirèrent le ciel de Birkenau »

Après le petit déjeuner et la prière de Chaarith, effectuée en plein vol, nous sommes arrivés à Cracovie, où 4 cars nous attendaient pour gagner Birkenau, chacun d'eux étant encadré par Patrick Chlewicki, Régine Lippe, membre du bureau des Fils et Filles, Alex Halaubrenner porte-drapeau des FFDJF, rescapé d'une famille anéantie, ainsi que par moi-même. Le ciel et la terre de Birkenau nimbés de neige fige le paysage. Les ruines des chambres à gaz offrent leurs contours obscènes à notre regard. Après la visite des bâtiments en béton glacé, dévolus aux entrants débarqués des convois, nos pas nous conduisent devant le lac des cendres, tout près des Chambres à gaz 4 et 5, où nous rendons hommage à Jo Wajsblat, de mémoire bénie, accompagnateur d'un nombre incalculable de voyages en ces lieux, qui

en octobre 1944, fut poussé dans l'une de ces chambres à gaz, et eut le miracle d'en être extrait par un Mengele furieux que ses ordres aient été outrepassés, alors que retentissaient partout autour de Jo des cris de désespoir, des sanglots, et la récitation du Shema. Face au lac où reposent les cendres, le Grand Rabbin entonne un « El Mole Hahamim » tendu d'émotion et de ferveur intense, avant de conduire le Kaddish, et de faire retentir le shoffar, peut-être pour la première fois en cet endroit, dont les accents pathétiques semblent déchirer le ciel cotonneux, en autant de cris infinis et douloureux. Après ce moment inoubliable, nous quittons Birkenau, pour effectuer la visite d'Auschwitz, doté d'une chambre à gaz intacte, et ses blocs consacrés aux objets bouleversants, ayant appartenu aux victimes. De retour à Cracovie, Dominique Fridman, en la

vénérable Synagogue Remo (Rabbi Moshe Isserles, 1530-1572), évoque l'histoire du Judaïsme polonais, en la resituant dans son contexte actuel, avant que le Grand Rabbin ne dirige la prière de Minha, accompagnée de chants repris à l'unisson par l'assistance. Enfin, c'est en la belle Synagogue Templ, datant de la fin du 19ème et rénovée au 20ème, siècle, de style néo-oriental, avec ses hautes galeries en boiserie vernie, que s'est achevée cette journée filmée par Armand Berneman, avec prise de parole du président de la communauté de Cracovie, suivie par les témoignages d'Alex Halaubrenner, et de Régine Lippe, et de la participation des EEIF qui se chargèrent de rappeler le nom d'enfants assassinés, d'allumer des bougies en leur mémoire, et entonnèrent après les « Chant des Marais et du Soir » une Hatikva vibrante, avant que l'ensemble des participants ne partagent un petit verre de vodka pour continuer symboliquement à célébrer la vie.

Le même jour, sous l'égide du Mémorial de la Shoah, 2 avions ont été affrétés pour Auschwitz, avec dans l'un, les élèves du lycée Janson de Sailly, encadrés par Richard Prasquier, et dans l'autre, la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et la majorité des élus de la capitale, accompagnés par Eric de Rothschild et Jacky Fredj, président et directeur du Mémorial. (Voir l'article de Pierre Assouline dans ce même numéro). ●



Kaddish devant le lac des cendres.

IRNAUD BOCHURBERG

PAR CLAUDE BOCHURBERG



Paris, le - 9 FEV. 2015

Cher Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir, à l'occasion du déplacement que j'ai effectué pour le 70^{ème} anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, le livre intitulé « 1945 Les rescapés d'Auschwitz témoignent », que vous avez réalisé avec Alexandre DOULUT et Sandrine LEBEAU.

Votre geste et le message que vous m'avez exprimé à la suite des événements tragiques qui ont endeuillé notre pays m'ont particulièrement touché. En cette période où l'unité nationale s'impose, je tiens à vous en remercier très vivement.

Le 27 janvier, le monde commémore la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, en souvenir des 6 millions de Juifs d'Europe exterminés par le nazisme. En France, ce sont plus de 75 000 Juifs qui ont été déportés avec la complicité de l'Etat français. Vous avez été, avec votre épouse, Beate, celui qui a permis, par un travail inlassable, de retrouver leurs noms qui sont aujourd'hui gravés sur le mur du Mémorial de la Shoah.

Face au retour de l'ignominie antisémite, plus que jamais, la transmission de la mémoire est essentielle pour appeler chacun à la vigilance. La publication si profondément émouvante des témoignages des rescapés, recueillis il y a soixante-dix ans, participe pleinement de ce devoir.

En vous renouvelant mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec tout mon respect

François HOLLANDE

Maître Serge KLARSFELD
Président
Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France
32 rue La Boétie
75008 PARIS



Notre association a envoyé gracieusement cet ouvrage à toutes les archives départementales en France (92) ainsi qu'à d'importantes bibliothèques publiques et universitaires afin de transmettre une image précise et immédiate de la déportation des Juifs à Auschwitz.

Dimanche 8 février, commémoration de la rafle de la rue Ste Catherine, Serge Klarsfeld a publié sur cette rafle une étude qui figure sur la liste de nos ouvrages. Robert Badinter a participé comme en 2014 à cette cérémonie qui rappelle l'arrestation de son père, volontaire de la Fédération des Sociétés Juives de France pour aider ses coreligionnaires. On le voit entre le préfet de région, M. Carengo et le maire de Lyon, Gérard Colomb. A gauche, notre ami Jean Lévy, près de la Maire de l'arrondissement.



Eprouvé par le deuil le plus cruel qui soit, la perte d'un fils unique, éprouvé par des opérations successives dont il s'est heureusement rétabli, Jean Lévy est un ami et un militant précieux.



Serge et Beate Klarsfeld en Israël le 27 janvier 2015



A Yad Vashem, nos délégués FFDJF, Robert Spira et sa fille Valérie ont organisé avec Miry Gross, directrice à YV pour les pays francophones, une cérémonie pour les Israéliens d'origine française et/ou les Français résidant en Israël. Après le recueillement dans la crypte, une rencontre avec prises de parole s'est tenue dans l'auditorium avec la participation d'une nombreuse assistance. Ici dans la crypte, de g. à d. : SK, BK, l'Ambassadeur de France, Patrick Maisonnave, Gesine Löttsch, co-présidente du parti Die Linke et amie de Beate, Robert et Valérie Spira et le Consul.



JEANINE STEPANSKI

HOMMAGE

Ces deux enfants, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, étaient frère et sœur, et s'appelaient Jeanine, et David Stepanski. Jeanine était née le 4 février 1933 à Paris, et David le 7 janvier 1937.

Tous deux furent déportés avec leur mère, après avoir été rafiés dans le 16^{ème} arrondissement rue de la Faisanderie. Après Drancy, ils furent déportés à Auschwitz, le 31 juillet 1944, par le convoi 77.

C.B.



CHARLOTTE MITAK

HOMMAGE

Cette petite fille, que l'on voit avec sa sœur Laja, et ses parents, sur cette photo extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Charlotte Mitak, et était née le 20 janvier 1931 à Lublin. Le père fut déporté à Auschwitz avec sa fille aînée Laja âgée de 15 ans, par le convoi 15, le 5 août 1942. La mère elle, fut déportée deux jours plus tard le 7 août, par le convoi 16. Charlotte et Monique 4 ans, furent déportées à Auschwitz, le 24 août 1942, par le convoi 23. La famille habitait à Paris, 7 rue Blondel dans le 3^{ème} arrondissement. C.B.



EMMANUEL DAVIDOWICZ

HOMMAGE

Ce petit garçon, que l'on voit sur cette photo extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Emmanuel Davidowicz, et était né le 13 janvier 1935 à Paris, comme ses trois frères Bernard né en 1927, Denis en 1932, et Simon né en 1925. Tous les quatre furent déportés à Auschwitz le 18 septembre 1942, par le convoi 34 C.B.



THÉRÈSE ROSENZWEIG

HOMMAGE

Cette petite fille, que l'on voit sur cette photo, extraite du « *Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France* » de Serge Klarsfeld, s'appelait Thérèse Rosenzweig, et était née à Metz le 25 décembre 1936. Thérèse avait deux frères Bernard né en 1924 et Maurice né en 1929. Tous les trois furent déportés à Auschwitz, avec leurs parents, Erna et Mendel, le 9 septembre 1942, par le convoi 30. C.B.

VISAGES

En mémoire des 2 250 juifs déportés depuis Rivesaltes

Des collégiens et lycéens de Marseille ont participé hier à la traditionnelle cérémonie commémorative organisée devant le camp.

Notre ami, Philippe BENGUIGUI, oeuvre inlassablement pour la mémoire de la Shoah depuis plus de 25 ans avec courage et efficacité dans les Pyrénées Orientales. Créateur de "Zakhor pour la mémoire", pionnier avec les FFDJF dès le début des années 90 pour la création d'un Mémorial de Rivesaltes, il a mis en place avec nous une stèle-mémorial à l'entrée du camp qui, depuis une vingtaine d'années, est le lieu de commémoration des différentes mémoires des internés de ce camp en attendant l'inauguration de ce grand Mémorial prévue dans le courant de l'année 2015; Nos condoléances à Philippe qui vient de perdre son père.

Entre août et octobre 1942, le tout nouveau secrétaire général de préfecture Jean Laischa, en poste dans les Pyrénées-Orientales, donne son aval pour que soient envoyés à Drancy puis à Auschwitz 2 250 juifs étrangers arrêtés en France sur le seul ordre du gouvernement de Vichy et parqués dans le camp de Rivesaltes. 2 250 juifs dont 110 enfants qui seront presque tous assassinés par les nazis. C'est pour ne pas oublier cela que, chaque année depuis 1994, le site du camp militaire de Rivesaltes (où ont aussi été enfermés des Tsiganes, des réfugiés espagnols puis des harikis) est le théâtre de cérémonies d'hommage.

« Le Drancy de la zone libre »

Un devoir de mémoire perpétué par l'association "Zakhor pour la mémoire" présidée par Philippe Benguigui. Dans son discours, ce dernier a notamment rappelé les « premiers convois pour Drancy » et la comparaison que fait Serge Klarsfeld, président des *Fils et filles des déportés juifs de France*, et chasseur de nazis: « Rivesaltes, c'est le Drancy de la zone libre ». Cette année, le grand



37 collégiens et lycéens marseillais avaient fait hier le déplacement.

Photos Philippe Flouah

rabbin des P.-O., Bensousan, la présidente du CRIJF de Marseille et 37 collégiens et lycéens de Marseille avaient fait le déplacement. Des jeunes sensibilisés à la Shoah durant l'année scolaire et qui ont aussi visité le camp. « Vous êtes les porteurs de la mémoire, les prochains garants de toute l'histoire de l'Humanité », leur a-t-on rappelé durant la cérémonie.

Frédérique Michalek



Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Education Nationale, a organisé le 26 janvier en son ministère la présentation en avant-première de "Auschwitz, l'histoire de deux albums". Ce projet transmedia coédité par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et le réseau de création et d'accompagnement pédagogique Canopé, présente trois supports complémentaires: un ouvrage de référence "L'Album d'Auschwitz", un web-documentaire "Les deux albums d'Auschwitz", le DVD "Albums d'Auschwitz". Serge Klarsfeld, auteur du premier Album d'Auschwitz en août 1980, a raconté comment il en avait fait la découverte après une longue enquête à travers l'Europe et qui a abouti en Floride. Grâce à lui, l'Album est à Yad Vashem.



DIFFAMATION

Arno Klarsfeld convoqué par la justice

Arno
Klarsfeld



Pour avoir affirmé :
« Une partie des jeunes de banlieue est antisémite » en janvier 2014, Arno Klarsfeld est convoqué devant le juge d'instruction début février.

Non, la France n'est pas antisémite. Il y a une partie de l'extrême-droite qui l'est. Une partie de l'ultra-gauche et les islamistes également. Et une partie des jeunes de banlieue qui l'est aussi ». C'est pour cette dernière phrase, prononcée lors d'une émission sur I-Télé en janvier 2014, que l'avocat Arno Klarsfeld va être entendu par le juge d'instruction le 3 février prochain au Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Le procureur de la République s'est autosaïsi pour mettre en examen Arno Klarsfeld au motif d'avoir porté « des allégations ou imputations d'un fait portant atteinte à l'honneur et à la considération des "jeunes de banlieues" ».

Dans les faits, quiconque est visé par une plainte en diffamation doit être entendu par un juge d'instruction, qui ne décide pas si, oui ou non, la plainte est fondée, mais vérifie seulement que les mots ont été prononcés. Chaque plainte pour diffamation est donc recevable d'office, contrairement à d'autres plaintes.

Interrogé par Atlantico, après sa convocation, Arno Klarsfeld a répondu : « Ce ne sont ni plus ni moins que des propos modérés, qui ne stigmatisent pas une population, et qui montraient une réalité (...). Je n'ai rien apporté de plus au débat que ce qui est déjà attesté par de nombreux articles de presse, des sociologues et le Premier ministre ». ●

P.A.

Avis de fin d'information

Dans l'affaire suivie contre :

TABI Kamal
Partie civile

KLARSFELD Arno
né le 27 août 1965 à PARIS 75016

Mis en examen du chef de :

Pour avoir le 9 Janvier 2014, sur le territoire national, étant invité d'émission, par des discours, avis ou menaces proférées dans un lieu ou réunions publics, en l'espèce la télévision, porté des allégations ou imputations d'un fait portant atteinte à l'honneur et à la considération des "jeunes de banlieue" en l'espèce en déclarant : "Non la France n'est pas antisémite, il y a le noyau dur de l'extrême droite qui l'est vigoureusement, une partie de l'ultra gauche et les islamistes et une partie des jeunes de banlieue". art 23,29 al1, 32 al1, 42,43,48 al6 de la loi du 29 Juillet 1988.

faits prévus par ART.32 AL.1, ART.23 AL.1, ART.29 AL.1, ART.42 LOI DU 29/07/1988. ART.93-3 LOI 82-652 DU 29/07/1982.

et réprimés par ART.32 AL.1 LOI DU 29/07/1988.

Arno Klarsfeld convoqué par un juge pour avoir dit qu'une partie des jeunes de banlieue étaient antisémites : "des généralités, non, dire les choses telles qu'elles sont, oui"

Fait en notre cabinet, le 5 février 2015

Le juge d'instruction,

27 JANVIER 2015 : 70 ANS APRÈS LA LIBÉRATION D'AUSCHWITZ-BIRKENAU



Le Président de la République au Mémorial de la Shoah avant de se rendre à Auschwitz



À l'Hôtel de Ville, l'hommage de la Mairie de Paris aux derniers survivants d'Auschwitz



À l'UNESCO, la cérémonie qui marque la volonté des Nations Unies de se souvenir de la Shoah



Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

Notre association ayant obtenu de la France en 2000 que les orphelins de déportés juifs morts en déportation bénéficient d'une rente ou d'un capital, quelles qu'aient été les nationalités des parents déportés et quelle que soit leur propre nationalité, ces orphelins sont exclus du champ d'application de l'accord, sauf les orphelins des bénéficiaires de l'accord.

Cet accord bénéficiera aux déportés juifs de France qui survivent encore aujourd'hui et qui n'ont jamais eu accès aux pensions accordées par la France. Il s'appliquera aussi à leurs conjoints survivants et à leurs ayants-droit, c'est-à-dire essentiellement leurs orphelins, puisque ceux-ci n'ont pas bénéficié des pensions que la France avait refusées à leurs parents lorsque ceux-ci étaient en vie.

Cet accord ne s'applique pas aux ressortissants français, c'est-à-dire aux nationaux français à la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Il ne s'applique pas non plus à eux qui ont déjà été indemnisés spécifiquement pour cette déportation de France par un autre Etat que la France (par exemple l'Allemagne Fédérale ou Israël) ou par une institution étrangère (par exemple la Claims Conférence).

Les déclarations sur l'honneur concernant la nationalité et le fait de n'avoir perçu aucune indemnisation feront l'objet de vérifications de la part des Etats-Unis qui ont une compétence exclusive sur l'application de l'accord.

En conséquence l'accord concerne des catégories restreintes de déportés Juifs de France puisque les déportés de nationalité française ont été pensionnés par la France, que ceux qui étaient Belges, Polonais, Britanniques et Tchèques ont été pensionnés par la France grâce à des accords bilatéraux avec ces pays et que ceux à qui a été accordé le statut d'apatride au moment de la déportation ont été indemnisés directement par l'Allemagne Fédérale.

L'accord répare une injustice par exemple pour les déportées françaises qui ayant épousé des Américains dans l'immédiat après-guerre, ont perdu leur nationalité française et n'ont pas été pensionnées par la France.





Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

Cet accord qui assurera une « paix juridique durable » et mettra fin en particuliers aux « class actions » intentées aux USA contre la SNCF devra encore être ratifié en France par le Parlement.

Le gouvernement américain aura une compétence exclusive sur la répartition des fonds (60 millions de dollars transférés par le gouvernement français au gouvernement américain), notifiera à l'avance quelle sera cette répartition et établira un délai pour la présentation des demandes.

Serge et Arno Klarsfeld dont le rôle a été important dans le processus d'indemnisation ainsi que pour défendre la SNCF contre plaintes et « class actions » injustifiées ont été invités à participer au Département d'Etat à Washington à la cérémonie de la signature dans la Salle des Traités le 8 décembre 2014 à l'accord franco-américain négocié par les ambassadeurs Stuart E. Eizenstat et Patrizianna Sparacino-Thiellay.



Ci-joint également les commentaires de l'Accord par le Ministère des Affaires Etrangères

ACCORD FRANCO-AMERICAIN SUR L'INDEMNISATION DE CERTAINES VICTIMES DE LA SHOAH DEPORTEES DEPUIS LA FRANCE ET NON COUVERTES PAR DES PROGRAMMES FRANÇAIS

GRANDES LIGNES DE L'ACCORD

Il est destiné à l'indemnisation **des victimes étrangères de la déportation** (celles qui ont survécu à la déportation), **notamment américaines mais pas exclusivement, résidentes ou non aux Etats-Unis. Les ressortissants français** (au moment des faits ou devenus français après la guerre) **ne sont pas concernés par cet accord** car ils sont éligibles aux régimes d'indemnisation ouverts en France depuis 1946 sous réserve qu'ils en remplissent les critères.

Dans le prolongement de la signature, le 8 décembre dernier à Washington, de l'accord franco-américain sur l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah, et comme indiqué au cours de la présentation faite des grandes lignes de cet accord, nous avons élaboré une courte notice d'information en pièce jointe.

Celle-ci vise à pouvoir répondre à quelques questions de base relatives à qui sera concerné et comment procéder pour solliciter le bénéfice du fonds à l'entrée en vigueur de l'accord qui interviendra à l'issue du processus d'approbation parlementaire en France.

Dans l'intervalle, une ligne téléphonique dédiée a été créée aux Etats-Unis où les personnes intéressées peuvent laisser leurs coordonnées et seront recontactées individuellement après la mise en place effective du fonds.

Ces informations sont consultables depuis quelques jours sur le site web du ministère, France-Diplomatie, à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/memoire-de-la-shoah/article/accord-franco-americain-sur-l-117468>. Si vous le jugez utile, elles pourraient être éventuellement relayées à destination des personnes qui consultent vos sites Internet.

Nous restons bien sûr à disposition pour toute précision ou tout complément,





Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

La France et les Etats-Unis ont signé, le 8 décembre 2014, un accord instituant un fonds d'indemnisation au profit de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France.

Qui peut solliciter le bénéfice de cet Accord : les survivants de la Shoah déportés depuis la France vers les camps d'extermination nazis qui, du fait de leur nationalité, n'ont pu avoir accès au régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ou, dans certaines conditions, leurs ayants-droit pour les victimes décédées après-guerre. Le fonds sera ouvert à toutes les nationalités non couvertes par ce régime, quel que soit leur lieu de résidence.

Les victimes de la Shoah de nationalité française étant déjà éligibles au régime des pensions français ne seront donc pas concernées, de même que celles éligibles au même régime en application d'accords de réciprocité conclus par la France (avec la Belgique, la Pologne, le Royaume-Uni et l'ex-Tchécoslovaquie) ou d'une convention internationale sur les réfugiés permettant l'ouverture du droit à pension en France. Les bénéficiaires de réparations versées au titre de la déportation par un autre Etat ou une institution ne seront par ailleurs pas couverts par cet accord. Il est rappelé qu'un régime spécifique a été mis en place pour les orphelins de la Shoah, dont un ou les parents sont morts en déportation, sans condition de nationalité comme pour les autres victimes déportées depuis la France (notamment les résistants). Les demandes concernant ces régimes peuvent être adressées au Ministère de la Défense, Sous-direction des pensions, 5, place de Verdun - BP60000 - 17016 La Rochelle Cedex 1.

Où et comment déposer une demande : aux termes de l'accord, ce sont les autorités américaines qui assureront la réception des demandes, leur examen et l'indemnisation des bénéficiaires. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'accord, qui interviendra à l'issue de la procédure d'approbation parlementaire actuellement en cours en France, il est d'ores et déjà possible aux personnes intéressées de communiquer leurs coordonnées sur une **ligne téléphonique dédiée ouverte aux Etats-Unis au numéro suivant : +1-202-776-8385**. Chaque personne sera individuellement recontactée par les autorités américaines dès la mise en place effective du fonds.

Aux côtés de Serge et Arno, Patrizianna SPARACINO-THIELLAY, Ambassadrice pour les droits de l'Homme, en charge de la dimension internationale de la Shoah, des spoliations et du devoir de mémoire et l'Ambassadeur américain, célèbre diplomate, Stuart EISENSTADT. La scène se passe dans la Salle des Traités au Département d'Etat à Washington. Le portrait est celui de Thomas Jefferson.





Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

1

Accord
entre
le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
sur
l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah
déportées depuis la France,
non couvertes par des programmes français

2

Le Gouvernement de la République française,

et

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,

ci-après dénommés conjointement « les Parties »,

Désireux de développer davantage les relations entre leurs deux pays dans un esprit d'amitié et de coopération et de résoudre certaines difficultés du passé,

Reconnaissant et condamnant les horreurs de la Shoah, notamment la tragique déportation de Juifs depuis la France pendant la Seconde Guerre mondiale,

Notant que depuis 1946, le Gouvernement de la République française a mis en œuvre des mesures substantielles en vue de restituer les biens ou d'indemniser des victimes des persécutions antisémites perpétrées pendant la Seconde Guerre mondiale par les autorités allemandes d'Occupation ou le Gouvernement de Vichy, notamment un programme de pensions destiné à réparer les torts subis par les victimes de la Shoah déportées depuis la France et un programme spécifique pour les orphelins,

Notant que le Gouvernement de la République française reste engagé à verser, par de telles mesures au bénéfice des personnes éligibles au titre des programmes français, une indemnisation pour les torts subis par les victimes de la Shoah déportées depuis la France,

Rappelant que le 16 juillet 1995, le Président de la République française a solennellement reconnu la responsabilité de l'Etat dans le processus de déportation de ces victimes et une dette imprescriptible à leur égard,

Reconnaissant que certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France, leur conjoint survivant et leurs ayants droit, n'ont pu avoir accès au programme de pensions établi par le Gouvernement de la République française pour les ressortissants français, ou par des accords internationaux conclus par le Gouvernement de la République française dans ce domaine,

Ayant mené des discussions dans un esprit d'amitié et de coopération avec l'objectif partagé de résoudre par le dialogue des questions liées à la non-couverture de ces personnes,

3

Résolus d'un commun accord et en adoptant une démarche amiable, extrajudiciaire et non contentieuse, à traiter la question de l'indemnisation de ces personnes,

Convaincus qu'il est de l'intérêt des deux Parties de garantir l'immunité d'Etat souverain étranger de la France s'agissant des demandes relatives à la déportation liée à la Shoah et de fournir par le présent Accord un mécanisme d'indemnisation pour toutes les demandes présentées par ces personnes,

Reconnaissant qu'il ne peut être demandé à la France, ayant accepté d'indemniser justement et équitablement ces personnes au titre du présent Accord, ni attendu de celle-ci de satisfaire toute autre demande liée à la déportation depuis la France pendant la Seconde Guerre mondiale présentées devant toute juridiction ou toute autre instance, aux Etats-Unis d'Amérique ou ailleurs,

Notant que le présent Accord constitue l'instrument exclusif et définitif permettant de répondre à ces demandes, entre les Etats-Unis d'Amérique et la France,

Notant l'intention des Parties que le présent Accord garantisse à la France, dans toute la mesure du possible, une paix juridique durable concernant toutes demandes ou initiatives portant sur la déportation de victimes de la Shoah depuis la France,

Ayant tous deux consulté différentes parties prenantes au sujet de la déportation liée à la Shoah, notamment des représentants des communautés juives, des demandeurs et des parlementaires,

Convaincus que le présent Accord fournira, dans les meilleurs délais possibles, le mécanisme permettant d'indemniser de manière juste et rapide les victimes de la déportation désormais âgées,

Ont convenu ce qui suit:

Article 1^{er}

Aux fins du présent Accord, et sauf indication contraire spécifiée par l'utilisation d'un terme spécifique:

1. Le terme « France » désigne la République française, le Gouvernement de la République française, toute agence ou entité publique actuelle ou passée du Gouvernement français (qu'elle appartienne en totalité ou

4

majoritairement à la République française), les entités qui leur succèdent quel que soit leur statut, et tout fonctionnaire, employé ou agent de la République française agissant dans l'exercice de ses fonctions, de son emploi ou de son mandat.

2. Les termes « ressortissants français » désignent toutes personnes physiques qui, à la date de l'entrée en vigueur du présent Accord, sont des nationaux de la République française.
3. Les termes « déportation liée à la Shoah » désignent le transfert d'un individu depuis la France vers une destination située hors de France dans le cadre des persécutions antisémites exercées par les autorités allemandes d'Occupation ou par le Gouvernement de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale.
4. Les termes « demande au titre de la déportation liée à la Shoah » désignent une demande d'indemnisation ou toute autre réparation concernant la déportation liée à la Shoah.

Article 2

Le présent Accord a pour objectifs :

1. De fournir un mécanisme exclusif d'indemnisation des personnes ayant survécu à la déportation depuis la France, leur conjoint survivant ou leurs ayants droit, qui n'ont pu avoir accès au programme de pensions établi par le Gouvernement de la République française pour les ressortissants français, ou par des accords internationaux conclus par le Gouvernement de la République française traitant de la déportation liée à la Shoah ;
2. D'instaurer une obligation internationale contraignante pour les Etats-Unis d'Amérique visant à reconnaître et à protéger activement l'immunité d'Etat souverain étranger de la France au sein du système juridique des Etats-Unis d'Amérique s'agissant des demandes au titre de la déportation liée à la Shoah et, conformément à leur système constitutionnel, d'entreprendre toutes actions nécessaires pour garantir une paix juridique durable au niveau fédéral, celui des Etats et celui des autorités locales du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.





Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

5

Article 3

1. Le présent Accord ne s'applique pas aux demandes au titre de la déportation liée à la Shoah présentées par des ressortissants français.
2. Le présent Accord ne s'applique pas aux demandes au titre de la déportation liée à la Shoah présentées par des ressortissants d'autres pays qui ont reçu ou sont éligibles à une indemnisation au titre d'un accord international conclu par le Gouvernement de la République française traitant de la déportation liée à la Shoah.
3. Le présent Accord ne s'applique pas aux personnes qui ont reçu ou sont éligibles à une indemnisation au titre du programme d'indemnisation français instituant des réparations pour les orphelins dont les parents sont morts en déportation (Décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000).
4. Le présent Accord ne s'applique pas aux demandes au titre de la déportation liée à la Shoah présentées par des personnes qui ont reçu une indemnisation au titre du programme d'un autre Etat accordant une indemnisation spécifique pour la déportation liée à la Shoah, ou qui ont reçu une indemnisation au titre de tout programme de toute institution accordant une indemnisation spécifique pour la déportation liée à la Shoah.

Article 4

1. Dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord, le Gouvernement de la République française transfère au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique une somme de 60 millions de dollars américains, au bénéfice du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour effectuer des indemnisations au titre du présent Accord, dans les conditions prévues à l'article 6.
2. Les Parties conviennent que ce paiement constitue, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, le moyen définitif, global et exclusif de répondre à toutes demandes au titre de la déportation liée à la Shoah non couvertes par les programmes d'indemnisation existants, qui ont été ou pourraient être formulées à l'encontre de la France aux Etats-Unis d'Amérique ou en France.
3. Les Parties conviennent en outre que tout paiement à une personne physique au titre du présent Accord constitue un moyen définitif, global et

7

3. Entreprind, dans les meilleurs délais et conformément à son système constitutionnel, toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du présent Accord, notamment une paix juridique durable au niveau fédéral, celui des Etats et celui des autorités locales du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et évite toute mesure :
 - a. qui contredise les termes de l'Accord en particulier remette en cause l'immunité souveraine de la France en ce qui concerne toute demande au titre d'une déportation liée à la Shoah ; ou
 - b. qui font obstacle à l'application et l'exécution de l'Accord.
4. Demande, avant qu'il soit procédé à tout versement de répartition à un bénéficiaire éligible en vertu du présent Accord, que ce dernier signe un document conforme à l'Annexe jointe au présent Accord, comportant (i) une renonciation du bénéficiaire à tous ses droits à faire valoir des demandes d'indemnisation ou d'autres demandes de réparation à l'encontre de la France, dans quelque instance que ce soit, concernant la déportation liée à la Shoah ou des régimes de pensions y afférents ; (ii) une déclaration attestant que le bénéficiaire n'a perçu et ne demandera aucun paiement au titre de programmes français ou d'un accord international conclu par le Gouvernement de la République française en ce qui concerne la déportation liée à la Shoah ; et (iii) une déclaration attestant que le bénéficiaire n'a perçu aucun paiement au titre du programme d'indemnisation d'un autre Etat ou du programme d'indemnisation de toute institution étrangère portant spécifiquement sur la déportation liée à la Shoah.

Article 6

1. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique répartit la somme visée à l'article 4(1) du présent Accord selon des critères qu'il définit unilatéralement, discrétionnairement, et dont il est seul responsable.
2. Nonobstant le paragraphe précédent:
 - a. En définissant les critères de répartition de la somme visée à l'article 4(1), les Etats-Unis tiennent compte des objectifs du présent Accord énoncés à l'article 2.
 - b. Les demandes au titre d'une déportation liée à la Shoah émanant d'une personne relevant du champ d'application des articles 3(1), 3(2), 3(3) ou 3(4) du présent Accord ne sont pas éligibles à une

6

exclusif de répondre à toutes les demandes de cette personne physique au titre de la déportation liée à la Shoah, non couvertes par les programmes de compensation existants, qui ont été ou pourraient être formulées à l'encontre de la France dans quelque instance que ce soit.

4. Conformément aux procédures nationales en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dépose les montants reçus du Gouvernement de la République française sur un compte portant intérêt au Département du Trésor des Etats-Unis d'Amérique en attendant qu'ils soient répartis, conformément à une décision du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique ou de son mandataire.

Article 5

Lors du paiement de la somme visée à l'Article 4 du présent Accord, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

1. Confirme, par le présent Accord, pour toute demande au titre d'une déportation liée à la Shoah, qu'il reconnaît :

(i) l'immunité d'Etat souverain étranger de la France et des biens appartenant à la France ; et

(ii) l'immunité diplomatique, consulaire ou officielle des fonctionnaires, employés et agents français et des biens de chacun d'eux,

en tant que ces immunités souveraines, diplomatiques, consulaires et officielles sont normalement reconnues par le système juridique des Etats-Unis aux Etats étrangers, leurs agences ou entités publiques, fonctionnaires, employés et agents ainsi que pour les biens de chacun d'eux.

2. S'assure, au besoin avec l'aide du Gouvernement de la République française, dans les plus brefs délais possibles, de la clôture de toute procédure pendante ou future pouvant être engagée, devant tout tribunal à tout niveau du système juridique des Etats-Unis, à l'encontre de la France en ce qui concerne toute demande au titre d'une déportation liée à la Shoah.

8

indemnisation au titre du présent Accord et après avoir établi qu'une demande relève des articles 3(1), 3(2), 3(3) ou 3(4), les Etats-Unis doivent déclarer cette demande irrecevable et la rejeter.

c. Pour établir si une demande relève du champ d'application de l'article 3(1), aux fins de gestion de la répartition des indemnisations, les Etats-Unis d'Amérique s'appuient sur les déclarations sur l'honneur de nationalité figurant au premier paragraphe du document constituant l'Annexe au présent Accord. Pour établir si une demande relève de l'article 3(2), 3(3) ou 3(4), aux fins de gestion de la répartition des indemnisations, les Etats-Unis s'appuient sur les points 5 et 6 des déclarations sur l'honneur figurant dans le document constituant l'Annexe au présent Accord, ainsi que sur toute éventuelle information pertinente obtenue en vertu de l'article 6(6) du présent Accord.

3. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ou une entité désignée par lui jouit d'une compétence exclusive pour répartir la somme visée à l'article 4(1) du présent Accord, et la France n'a aucun droit en ce qui concerne cette répartition.
4. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prend des mesures raisonnables pour notifier, suffisamment à l'avance, des informations sur la répartition des fonds en vertu du présent Accord aux personnes susceptibles de répondre aux critères établis par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'article 6(1) du présent Accord.
5. Conformément aux procédures nationales en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prévoit un délai approprié pour la présentation des demandes d'indemnisation au titre du présent Accord.
6. Sous réserve de leur législation respective, les Parties échangent des informations utiles à la mise en œuvre du présent Accord, notamment des informations requises pour garantir qu'aucun demandeur ne reçoit de paiement indu en application de l'article 6(2) (b) du présent Accord.
7. A la demande du Gouvernement de la République française, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique fournit chaque année un rapport sur la mise en œuvre du présent Accord comportant au minimum des données statistiques relatives aux versements et aux catégories de bénéficiaires. Cette obligation expire dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle les Etats-Unis ont achevé la répartition de la somme visée à





Les FFDJF et l'accord Franco-USA du 8 décembre 2014

9

l'article 4(1) du présent Accord, ainsi que prévu à l'article 6(1) du présent Accord.

Article 7

L'Annexe ci-jointe fait partie intégrante du présent Accord.

Article 8

Tout différend lié à l'interprétation ou l'application du présent Accord est réglé exclusivement par voie de consultations entre les Parties.

Article 9

Chaque Partie notifie à l'autre l'accomplissement des formalités nationales nécessaires pour l'entrée en vigueur du présent Accord, qui intervient le premier jour du deuxième mois suivant la date de réception de la dernière notification. Les Parties prennent acte du fait qu'à son entrée en vigueur, le présent Accord impose des obligations internationales contraignantes.

Fait à Washington, D.C., le 8 décembre 2014, en double exemplaire, en langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

PATUZIOUKA SPARANOU-THIELLAY
Ambassadrice pour les droits de l'homme,
en charge de la dimension internationale
de la Shoah

POUR LE GOUVERNEMENT
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

STUART E. EIZENSTAT
Conseiller spécial
pour la Shoah

10

ANNEXE

à l'Accord entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
sur l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France
non couvertes par des programmes français.

Formulaire de déclaration sur l'honneur à signer par tout bénéficiaire d'indemnisation avant de percevoir un versement au titre du présent Accord.

FORMULAIRE

Je soussigné, _____, ressortissant de
[pays] _____ (une copie de documents officiels
établissant la nationalité doit être jointe au présent engagement écrit), accepte
par la présente de percevoir une somme égale à _____ au titre du
règlement intégral et définitif de toute demande relevant du champ d'application
de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le
Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif à l'indemnisation de certaines
victimes de la Shoah déportées depuis la France non couvertes par des
programmes français ("l'Accord") signé à [ville] _____ le
[date/mois/année] _____. Les termes et expressions utilisés dans
la présente déclaration écrite ont le sens prescrit dans l'Accord.

Dès réception de la somme visée:

(1) Je dégage définitivement de toute responsabilité de quelque nature que
ce soit pour toute demande ayant trait à la déportation liée à la Shoah la France
ainsi que tout ressortissant français (y compris des personnes physiques et
morales).

(2) Je renonce définitivement à toute réclamation, toute demande, tout
droit de poursuite, à toute action en justice, et à tout recours passé ou futur, pour
moi-même ou mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou
ayants droits en ce qui concerne la déportation liée à la Shoah.

(3) Je dégage définitivement de toute responsabilité de quelque nature que
ce soit portant sur la déportation liée à la Shoah, le Gouvernement des Etats-
Unis d'Amérique, ses agences ou entités publiques, ainsi que les fonctionnaires,
employés et agents du Gouvernement des Etats-Unis ou des agences et entités
publiques des Etats-Unis d'Amérique, sur les actions et politiques des Etats-

11

Unis concernant ces demandes, sur tout litige connexe ainsi que sur
l'administration de ces demandes par les Etats-Unis.

(4) Je renonce définitivement à toute réclamation, toute demande, tout
droit de poursuite, à toute action en justice, et à tout recours, passé ou futur, pour
moi-même ou mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou
ayants droit en ce qui concerne les actions et politiques des Etats-Unis relatives
à des demandes portant sur la déportation liée à la Shoah, sur tout litige connexe
ainsi que sur l'administration de ces demandes par les Etats-Unis.

(5) Je déclare sous peine de parjure que je n'ai perçu et ne demanderai à
aucun moment une indemnisation au titre de programmes français relatifs à la
déportation liée à la Shoah ou de tout autre accord international conclu par le
Gouvernement de la République française en ce qui concerne la déportation liée
à la Shoah.

(6) Je déclare sous peine de parjure que je n'ai perçu aucune
indemnisation au titre du programme d'indemnisation de tout autre Etat portant
spécifiquement sur la déportation liée à la Shoah ou de programmes
d'indemnisation de toute institution étrangère portant spécifiquement sur la
déportation liée à la Shoah.

(Signature)

Signé et déclaré sous serment par devant moi le _____, 20__.

Notaire
(Le sceau ou le timbre doit
être apposé)



—
Le Ministre
—



Monsieur le Président,

Je souhaite vous remercier pour le soutien que vous avez apporté à la conclusion de l'accord franco-américain sur l'indemnisation des victimes de la Shoah déportées depuis la France et d'avoir accepté d'accompagner, avec votre fils Arno, la délégation française à la cérémonie de signature qui a eu lieu à Washington le 8 décembre.

Vous le savez, cet accord viendra compléter le régime d'indemnisations institué par la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au profit des victimes juives de la déportation alors que certaines n'ont pu y avoir accès du fait de la condition de nationalité qu'il prévoit.

Il était important que cette nouvelle étape dans le dispositif de réparations assuré par la France soit reconnue tant par les représentants de la communauté juive des Etats-Unis, où seront la plupart des bénéficiaires, que par la communauté juive en France.

C'est le cas aujourd'hui et l'accueil qui a été réservé à cet accord crée un climat favorable pour la procédure d'approbation parlementaire qui est requise en France pour assurer son entrée en vigueur. Les autorités françaises se sont engagées à ce que ce processus soit achevé au plus vite afin d'assurer l'indemnisation rapide des déportés survivants.

Votre présence à Washington et votre engagement de toute une vie au soutien du devoir de mémoire et de justice à l'égard des six millions de Juifs exterminés dans les camps de la mort nazis ont été de ce point de vue déterminants et compteront dans les débats à venir au Parlement.

En vous renouvelant mes très sincères remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien A vous


Laurent FABIUS

Monsieur Serge KLARSFELD
Président
Association des fils et filles de déportés juifs de France
32, rue de la Boétie
75008 PARIS

VISAGES



JACQUELINE MLYNKIEWICZ

HOMMAGE

Ces deux sœurs, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Marcelle, et Jacqueline Mlynkiewicz, et étaient nées à Paris respectivement le 21 avril 1927, et le 17 février 1932. Elles habitaient 120 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement. Leurs parents furent déportés par le convoi 10. Quant aux deux sœurs elles furent arrêtées à Vierzon, et déportées à Auschwitz, le 23 août 1942, par le convoi 24, où elles furent assassinées. C.B.



GEORGES KREMER

HOMMAGE

Ce petit garçon, que l'on voit sur cette photo extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Georges Kremer, et était né le 11 février 1938 à Paris. Georges et sa mère, qui vivaient dans le Vaucluse furent arrêtés à Avignon, et conduits à Drancy le 13 juin 1944. Tous deux furent déportés à Auschwitz, le 30 juin 1944, par le convoi 76, où ils furent assassinés. C.B.



CLAUDIE ZARAHIA

HOMMAGE

Cette petite fille, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Claudie Zarahia, et était née le 24 février 1943 à Marseille. Claudie avait un frère dénommé Henri, né le 24 mai 1938, également à Marseille. Tous deux furent déportés à Auschwitz, le 20 mai 1944, par le convoi 74, où ils furent directement conduits à la chambre à gaz à l'arrivée. C.B.



RACHEL FEINGESICHT

HOMMAGE

Cette adolescente, que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Rachel Feingesicht, était née le 5 janvier 1932 à Paris, et demeurait à saint-Ouen. Sa sœur Régine, elle, était née en 1935. Toutes deux furent déportées à Auschwitz, le 19 août 1942, par le convoi 21, où elles furent assassinées. C.B.

L'additif 11 au Mémorial des Enfants est en route. Il sera sur la liste des ouvrages FFDJF disponibles dès le prochain bulletin. La préparation du tome II du Mémorial des Enfants est également en route. Le tome I est paru en 1994. Il a été réédité en 1995 en y incluant l'additif n°1. Une édition US est parue en anglais en 1997 contenant le tome I de 1995 plus l'additif n°2. Je prépare le tome II en français et en anglais qui contiendra tous les additifs de 2 à 11. Un ouvrage de 2.000 pages. Ainsi les deux tomes réunis présenteront 5.000 visages des 11.400 enfants juifs déportés de France.

Avec « le Mémorial de la Déportation des Juifs de France » de 1978 (convoi par convoi) et de 2012 (alphabétique et par famille), avec « Vichy-Auschwitz », « le Calendrier » et « le Mémorial des Enfants », nous avons publié l'essentiel des ouvrages de référence portant sur le sort des Juifs de France. Mission accomplie ! Le 30 mars les mémoires de Beate et Serge Klarsfeld seront en librairie, éditées par Fayard / Flammarion

Le président du Crif Roger Cukierman, qui n'a pas convié le Front national au 30e dîner du Crif, lundi à Paris, distingue le parti «pas fréquentable» de sa dirigeante Marine Le Pen, qualifiée d'«irréprochable».

Si le président du Crif n'a «pas invité» Marine Le Pen au dîner, il n'a «rien à lui reprocher personnellement».

Interrogé sur l'attrait du Front national sur les électeurs de confession juive, Roger Cukierman a jugé sur Europe 1 que «c'est extrêmement minoritaire». «Je crois que nous sommes tous conscients dans le monde juif que, derrière Marine Le Pen, qui est irréprochable personnellement, il y a tous les négationnistes, tous les vichystes, tous les pétainistes et donc pour nous, le Front national est un parti à éviter», a-t-il poursuivi.

Cette distinction a fait bondir Serge Klarsfeld: «Mme Le Pen n'a pas rompu avec son père. Elle dirige le Front national qui porte le passif des prises de position antisémites du père qui est président d'honneur du Front national», a réagi auprès de l'AFP l'avocat et historien, fils d'un déporté à Auschwitz-Birkenau.

Ni Marine Le Pen (FN) ni Jean-Luc Mélenchon (PG), l'un et l'autre dénonçant régulièrement une réunion «communautariste», ne viendront à ce rendez-vous qui attire 700 invités dont de nombreuses personnalités politiques de tous bords.

Le Monde

25 FÉVRIER 2015

Qu'a dit le président du CRIF, qui a conduit la direction du Conseil français du culte musulman (CFCM) à boycotter le dîner annuel de cette institution ? Interrogé sur le point de savoir si des électeurs de confession juive sont tentés par le vote Front national, il répond : « C'est extrêmement minoritaire. On est tous conscients, dans le monde juif, que derrière Marine Le Pen, qui est irréprochable personnellement, il y a tous les négationnistes, les vichystes, les pétainistes et donc pour nous, le Front national est un parti à éviter. Son parti n'est pas fréquentable. » Puis le président du CRIF ajoute spontanément : « Le Front national est un parti pour lequel je ne voterai jamais, mais c'est un parti qui, aujourd'hui, ne commet pas de violences. Toutes les violences, aujourd'hui, il faut dire les choses, sont commises par des jeunes musulmans. Et bien sûr, c'est une toute petite minorité de la communauté musulmane (...) mais ils font un mal considérable et il faut que les musulmans eux-mêmes se mobilisent pour contrer cette toute petite minorité. »

Dans l'après-midi, Roger Cukierman a déclaré qu'on lui faisait « un mauvais procès » et a tenté de faire revenir le CFCM sur sa décision, en vain. Au dîner, il a été contraint de sortir de son texte. « Marine Le Pen n'est pas une personne fréquentable ni irréprochable, aussi longtemps qu'elle continuera à ne pas se désolidariser des propos de son père, pour lesquels il a été condamné par la justice », a-t-il déclaré. Quant aux musulmans, il ne veut « ni amalgamer ni stigmatiser », mais « mettre l'éclairage sur le fait que tous les terroristes qui ont commis des meurtres dans la période récente se réclamaient de l'islam ».

La distinction entre Marine Le Pen et son parti a fait bondir Serge Klarsfeld : « Mme Le Pen n'a pas rompu avec son père. Elle dirige le Front national qui porte le passif des prises de position antisémites du père qui [en] est président d'honneur », réagit l'avocat et historien. A son arrivée au dîner du CRIF, Nicolas Sarkozy a déclaré à l'historien et à son fils Arno : « Heureusement qu'il y a des gens dans la communauté (juive) qui tiennent des propos sensés. » ■

CÉCILE CHAMBRAUD

Écoute, Mémoire et Histoire

est un service de l'OSE dédié aux survivants de la Shoah et à leurs familles proposant :

- ❖ Des groupes de paroles pour personnes de la première et de la seconde génération, animés par des psychologues
- ❖ Des ateliers d'écriture, individuels et collectifs
- ❖ Un espace de rencontres convivial, « la Pause Café », ouvert tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 14h à 18h

Inscrivez-vous ! La cotisation annuelle est de 40 € (avec Cerfa).

Tel. : 01.44.59.35.62 Email : emh@ose-france.org

Adresse : 19, rue du Pont aux Choux 75003 Paris. Code : 2836B

Accès : Ligne 8 - Saint Sébastien Froissart Bus20, 65, 96

Des services de l'OSE à votre disposition

Des ateliers prévention des chutes :

Les mercredis à 17h30, Centre Edith Krebsdorf (16 rue du Pont aux Choux, Paris 3^{ème}, avec le Dr Nekritch.

Nouveau : suivi psychosocial individuel pour les survivants de la Shoah au Centre de Santé Georges Levy :

4, rue Santerre 75012 Paris. Métro Bel-Air (ligne 6) ou Daumesnil (ligne 8)

Pour un suivi individuel par un psychologue, un psychiatre et des assistants sociaux, prendre rendez-vous au 01 48 87 91 30 (le matin).

Le Centre de Santé Elio Habib : 25, boulevard de Picpus 75012 Paris.

Métro Bel-Air (ligne 6).

Service Social : 01.48.87.70.44

Service médical : 01.48.87.87.85

Service dentaire : 01.48.87.72.62

> Nous vous rappelons que la cotisation à Écoute Mémoire Histoire est de 40 euros et que nous apprécions vos soutiens.

Siège de l'OSE - 117 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris

www.ose-france.org

LE FIGARO

Nicolas Sarkozy, qui a fait un passage éclair à l'hôtel Pullman avant l'arrivée de François Hollande, a laissé entendre qu'il n'avait pas beaucoup apprécié les déclarations de Roger Cukierman sur le FN, en saluant la famille Klarsfeld d'un sonore : « Heureusement qu'il y a des gens comme vous qui disent des choses intelligentes dans la communauté. » ■

23 février 2015



Le sort des Juifs à Monaco de 1940 à 1944

En novembre 1991 le Prince Rainier III a répondu favorablement à ma demande d'apposer une stèle commémorative en hommage aux Juifs déportés de Monaco. Leur nombre était mal connu : Denis Torel, qui préparait un doctorat sur la Principauté, les avait évalués à une cinquantaine dans un article que j'avais publié dans « Le Monde Juif » en 1986. Plus tard avec Denis Torel en 1996 nous avons publié la réédition d'un album de photos de Fernand Detaille « Monaco sous les Barbelés » où nous avons évalué le nombre des déportés de Monaco à 87 (42 en 1942, 45 en 1943-1944 pendant l'occupation allemande). Entretemps en 1992 le gouvernement princier m'avait communiqué une liste des 66 arrêtés de la grand rafle des Juifs « apatrides » du 28 août 1942 (dont notre groupe d'experts a pu établir en 2012 que 45 avaient été déportés) et le 27 octobre 1993 la plaque dont j'ai établi le texte a été inaugurée au cimetière israélite de Monaco le 27 octobre 1993.

En 2006 le Prince Albert II a voulu aller plus loin dans sa volonté de transparence et dans celle de réparation à l'égard des victimes ou de leurs ayants-droit : Il a institué une commission d'assistance aux victimes des spoliations, la CAVS, sur le modèle français, la CIVS créée à l'initiative de la Commission Matteoli dont je faisais partie. Il m'a demandé de participer aux travaux de cette CAVS, qui s'est transformée en Commission d'assistance aux victimes de la déportation Juive, puisqu'il n'y a pas eu de législation spoliatrice à Monaco. Cette CAVS a indemnisé équitablement la dizaine de cas qui lui ont été soumis et, pour ma part, j'ai pu amener devant la CAVS des personnes qui ne connaissaient pas son existence. C'est pourquoi il est apparu indispensable de créer un groupe d'experts pour établir une liste de victimes la plus précise possible, de la rendre publique en particulier en la diffusant sur le site internet du gouvernement princier et d'établir quelle avait été la politique du gouvernement de l'époque vis-à-vis des Juifs en Principauté et quel avait été leur sort. En 2011 un groupe d'experts a été constitué, présidé par Fernand Levi, décédé en 2014, remplacé par Jacques Wolzok né à Monaco d'une famille juive implantée sur place depuis 1920, irremplaçable témoin des rafles ; de moi-même qui ai connu Monaco pendant les années noires et les rafles de Nice, du directeur des archives du Palais ainsi que du directeur adjoint de la sûreté publique de Monaco dont les archives étaient également précieuses et du Secrétaire Général adjoint du Ministère d'Etat : MM. Thomas Fouilleron, Richard Marangoni et Marc Vassalo. Nous avons étudié les archives diplomatiques françaises et allemandes, les archives départementales des Alpes Maritimes, les carnets de fouilles et le fichier de Drancy, mon Mémorial de la Déportation et les archives du CICR.

Au terme de nos recherches et de nos travaux, nous avons présenté notre rapport au Prince et l'avons rendu public le 19 février 2015. Je publie ici les listes qui permettront à certaines familles de demander à la Principauté une indemnisation et je rappellerai brièvement le contenu de ce rapport.

1. Une première période d'octobre 1940 à mars à mars 1942 où Monaco renâcle à adopter une législation antijuive. En octobre 1940 Vichy décide l'internement administratif par les préfets des « ressortissants étrangers de race juive » et adopte un statut des Juifs ; des dizaines de milliers de Juifs sont internés dans des conditions abominables dans les camps de la zone libre du Sud de la France (Gurs, Les Milles, Agde, Argeles, St Cyprien...) tandis qu'à Monaco la vie continue comme avant pour les Juifs, même si en juillet 1941 intervient un recensement qui a pour résultat la présence de 251 résidents juifs (dont 1 seul de nationalité monégasque). Le Prince, le ministre d'Etat (un Français, nommé par la France et qui dirige le gouvernement monégasque) le Conseil National et le Conseil d'Etat retardent le plus longtemps possible l'adoption d'un statut des Juifs atténué qui n'intervient sous pression de Vichy que le 28 février 1942, soit 17 mois après la France.

.../...



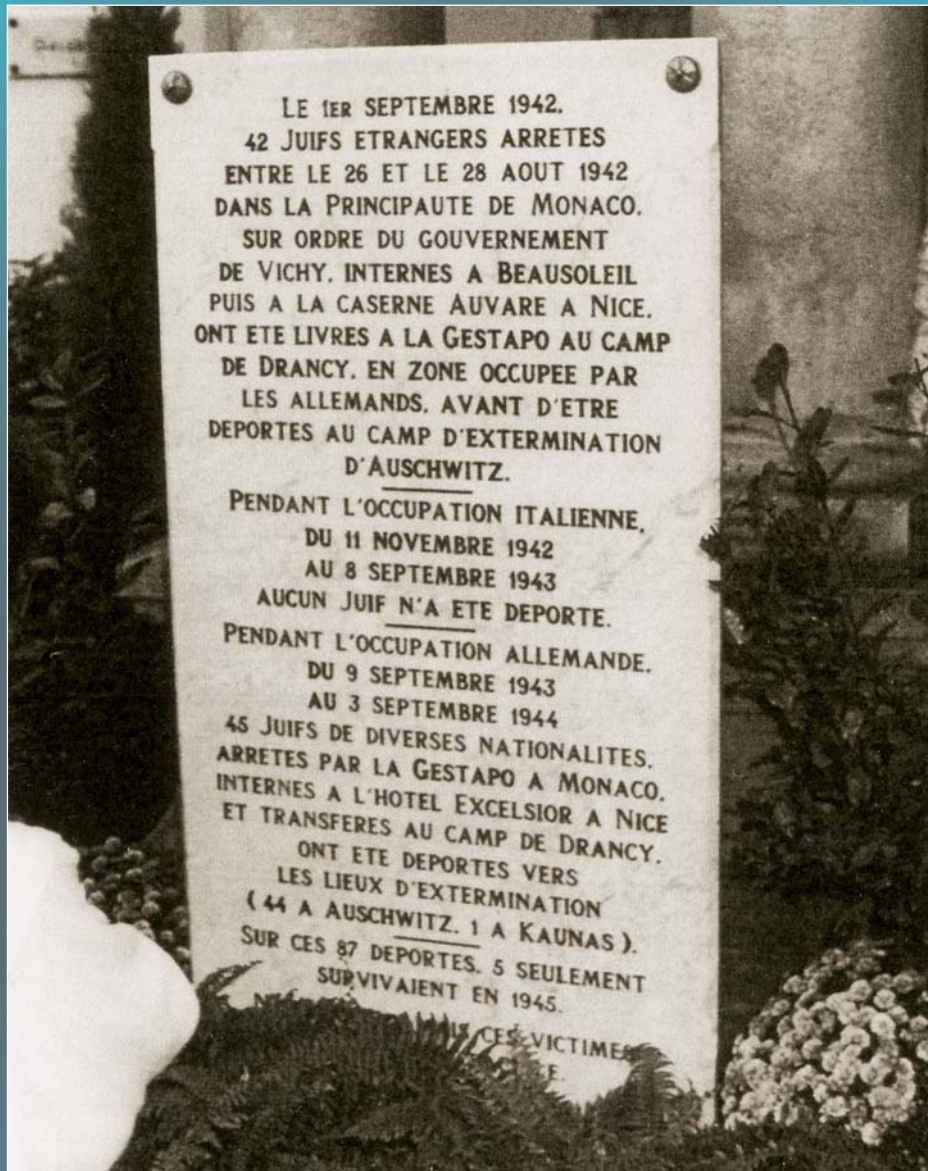
2. La rafle du 27 – 28 août 1942

Vichy déclenche le 26 août 1942 la gigantesque rafle des Juifs «apatrides» dans les 40 départements de la zone-libre. La police dans les Alpes-Maritimes note que les résultats de la rafle sont insuffisants parce qu'il y a eu des fuites et que beaucoup de Juifs se sont réfugiés à Monaco «où les hôtels sont combles». A Nice le Préfet informe le Consul Général de France, Victor Jeannequin, et lui demande de provoquer l'extension de la rafle à la Principauté. Le Prince et le Ministre d'Etat, Emile Roblot, étant absents pour plus d'un mois en cette période estivale, c'est un Ministre d'Etat par intérim, un Français, Albert Bernard, Conseiller pour les Travaux Publics, qui prend immédiatement la décision d'obtempérer à la demande de Vichy. A. Bernard donne instructions à la police monégasque d'arrêter tous les Juifs qui tombent sous le coup des directives de Vichy et qui sont certainement beaucoup plus nombreux que les 66 arrêtés dont 45 seront déportés. Ils seront dirigés sur la caserne Auvare à Nice, où nous avons fait poser une plaque commémorative et de la gare St Roch transférés à Drancy

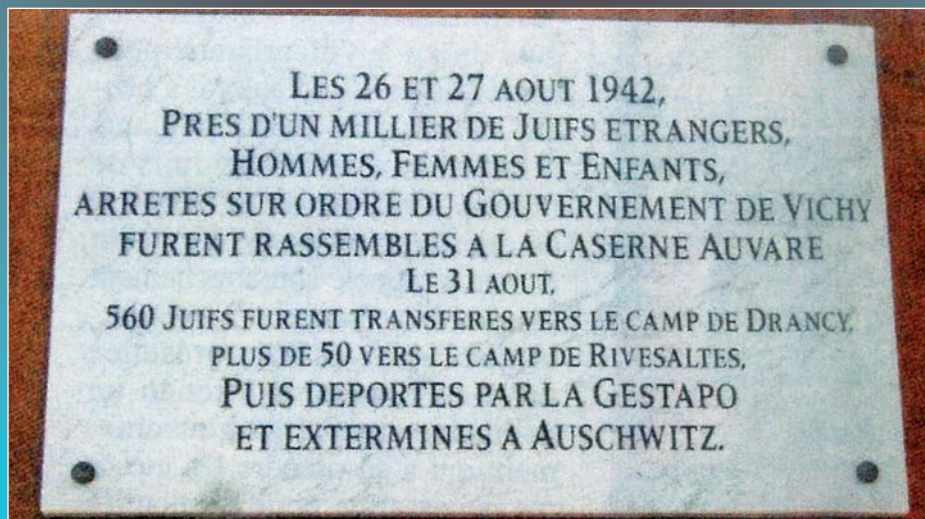
3. En novembre 1942, le débarquement allié en Afrique du Nord provoque l'invasion allemande en zone libre et l'occupation des huit départements du Sud Est par les militaires italiens, lesquels protègent les juifs. A Monaco en neuf mois aucune arrestation et déportation de Juifs ; c'est une oasis. Les Italiens sur la Riviera décident de transférer les Juifs étrangers dans l'arrière-pays (St Martin de Vesubie et jusqu'à Megève). A Monaco où une quarantaine de familles juives seraient concernées par ce transfert, l'intervention du gouvernement princier parvient à dissuader les autorités italiennes à l'opérer, sinon ces familles auraient été sous l'emprise allemande après le 8 septembre 1943.

4. L'armistice signé par l'Italie avec les Alliés, le 8 septembre 1943, provoque l'invasion par les Allemands de la zone d'occupation italienne en France et celle de l'Italie du Nord. Les Allemands occupent militairement la Principauté. Toutefois un accord intervient entre le Consul allemand, Walter Hellenthal, et la Gestapo de Nice : les arrestations de Juifs pourront avoir lieu au cas par cas et avec un prétexte de sécurité, mais pas de demande au gouvernement monégasque d'arrestation de l'ensemble des Juifs. Les Allemands respectent la fiction de l'indépendance et de la nationalité de la Principauté. Tandis que des rafles sauvages ont lieu sur la côte d'Azur et dans l'arrière pays, à Monaco jusque fin janvier 1944, pas une arrestation. Gestapistes et diplomates se disputent sur le nombre de Juifs présents à Monaco : pour Eichmann il s'agit de 15 000, ce qui est invraisemblable ; pour le Consul Hellenthal de 1 500 à 300. Les incursions de la Gestapo dans la Principauté entraînent au total 31 arrestations. Au total 76 arrestations (45 en 1942, 31 en 1944) dont celles de 10 des 251 résidents recensés en juillet 1941. Seize résidents ont été arrêtés hors de la Principauté par les Allemands. Parmi les 76 déportés, un seul enfant. Jamais le gouvernement monégasque n'a pris l'initiative d'une seule de ces 76 arrestations – on doit celles de 1942 à la décision du gouvernement de Vichy et celles de 1944 à la Gestapo. La Principauté a été un refuge pour des centaines de Juifs. Le jour anniversaire de la rafle de la nuit du 27 au 28 août 1942, le 27 ou le 28 août 2015, un Mémorial portant les noms, prénoms et âges des déportés sera inauguré à Monaco. Vous serez prévenu par le bulletin qui paraîtra fin juin 2015.

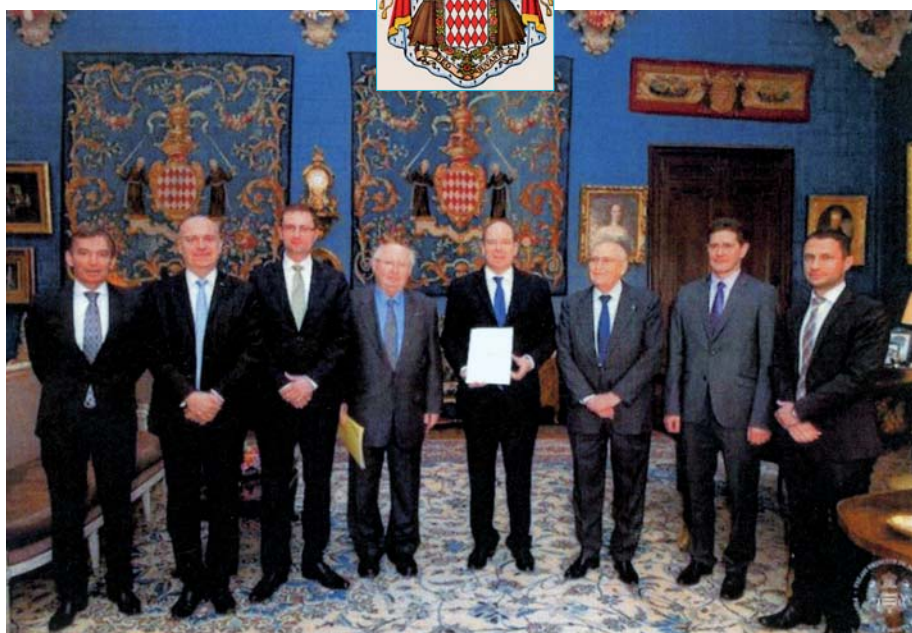
Les ayants-droit de victimes de la déportation figurant sur les listes ci-jointes et qui souhaitent être indemnisés doivent remplir un questionnaire qu'ils peuvent se procurer à l'adresse suivante:
SECRETARIAT DE LA C.A.V.S _ MINISTERE D'ETAT B.P.522 98015 MONACO CEDEX



Stèle apposée le 27 octobre 1993 devant le cimetière israélite de Monaco, en hommage aux victimes juives



Plaque commémorative apposée le 26 août 2002, soixante ans après la rafle de Nice



Personnes juives arrêtées à Monaco sur ordre du Gouvernement de Vichy, les 27 et 28 août 1942

PRENOM	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NUMERO DE CONVOI DE DEPORTATION	SURVIVANT(E) A LA DEPORTATION
Mojesz	ABEND		14/05/1915	Nowy-Targ (Pologne)	27	
Erwin	BERG		21/11/1898	Morostrawa (Tchécoslovaquie)	27	
Anna	FALLMAN	ARONSFRAU	23/04/1889	Bochnia (Pologne)	29	
Israël	FALLMAN		03/12/1882	Lako (Pologne)	29	
Elsa	FEINGOLD	SCHAEFER	22/11/1889	Bielitz (Autriche)	29	
Erich Otto	FEINGOLD		24/10/1918	Lemberg (Autriche)	29	
Eisig	FREMD		31/01/1907	Lwow (Pologne)	29	
Gerszan	FRYDMAN		22/04/1903	Varsovie (Pologne)	26	
Joseph	GLEICH		15/03/1910	Nowe-Miasto (Pologne)	27	
Mendel	GORDON		29/02/1895	Widnkle (Lituanie)	29	
Eliezer	GRAJOWER		04/09/1914	Podgow (Pologne)	29	
Juda-Melloch	GRAJOWER		14/02/1918	ST Gravenhaye (Pays-Bas)	29	
Feygla	GRUNWALD	WEKSELMAN	05/05/1894	Bedzin (Pologne)	27	
Zygmunt	GRUNWALD		04/11/1920	Berlin (Allemagne)	27	
Naftali	HAMEL		01/05/1893	Rymanow (Pologne)	29	
Charlotte	HAMEL	PRESSEL	01/01/1899	Anvers (Belgique)	29	
Moïse	HANDEL		03/03/1905	Sniatyn (Pologne)	29	
Mayer	HANFLING		20/04/1905	Rymanow (Pologne)	27	
Gertrude	HERGET	LOEWENSTEIN	07/09/1911	Falknov (Tchécoslovaquie)	27	
Ignacy	HONIG		23/07/1904	Lwow (Pologne)	29	OUI
Mendel	KATZ		15/03/1909	Uniskowa (Pologne)	27	OUI
Ella	KIPNIS-SUCHISTON	NEULING	08/05/1893	Anvers (Belgique)	29	
Joseph	KIPNIS-SUCHISTON		30/06/1895	Varsovie (Pologne)	29	
Pinkus	KOHN		26/10/1904	Zborov (Tchécoslovaquie)	32	OUI
Irena	KRYCZEWSKA		07/03/1919	Charkow (Pologne)	29	
Szymon	LIPSCHUTZ		05/05/1919	Krakau (Pologne)	27	OUI
Benjamin	LOWENTHAL		13/07/1892	Przemysl (Pologne)	27	
Regina	LUFT	EPSTEIN	03/01/1912	Lwow (Pologne)	27	
Jack	NARCISENFELD		15/09/1896	Zmigrod (Tchécoslovaquie)	29	
Annie	OFFEN	KAHN	13/03/1915	Kettenberch (Allemagne)	29	
Inge	OFFEN		01/01/1937	Wiesbaden (Allemagne)	29	
Naftule	PFEIFFER		01/07/1906	Przemysl (Pologne)	29	
Chaim	SALOMON		18/05/1906	Vodnikov (Slovénie)	29	OUI
Joseph	SASVARI		20/07/1896	Vienne (Autriche)	29	
Jacob	SCHIFF		05/02/1909	Przemysl (Pologne)	29	
Bajla	SCHMIDT	LIWER	12/08/1897	Bedzin (Pologne)	29	
Monek	SCHMIDT		14/03/1893	Lodz (Pologne)	29	
MoszekHersz	SERCARZ		28/01/1912	Pulawy (Pologne)	27	
Salomon	SPRUCH		17/07/1905	Brody (Pologne)	29	
Brita	WAGNER	NUSSBAUM	13/12/1893	Dukla (Pologne)	33	
Jacob	WAGNER		19/08/1921	Cologne (Allemagne)	32	
Moïse	WAGNER		04/11/1892	Lancut (Pologne)	33	
Bernard	WELICZKER		27/09/1880	Kolomea (Pologne)	29	
Otilie	WELICZKER		22/09/1913	Kolomea (Pologne)	29	
Sofie	WELICZKER	BUCZACZER	01/05/1886	Brody (Pologne)	29	

Personnes juives arrêtées à Monaco par la police allemande, pendant l'occupation en 1944

PRENOM	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NUMERO DE CONVOI DE DEPORTATION	SURVIVANT(E) À LA DEPORTATION
Armand	AFTALION		17/04/1886	Varna (Bulgarie)	72	
Colette	AFTALION		23/05/1923	Paris 18 (France)	74	OUI
Yvonne	AFTALION	WEILL	30/08/1891	Paris 17 (France)	72	
Blanche	ANGEL	BIRMANN	08/05/1880	Paris 10 (France)	69	
Isidore-Isaac	ANGEL		18/02/1881	Istanbul (Turquie)	69	
Richard	BERNSTEIN		21/08/1885	Cassel (France)	71	
Kurt-Michel	BROCK		04/07/1903	Berlin (Allemagne)	69	
Rose	BROCK	TARTAKOWSKY	17/10/1907	Menton (France)	69	
Adolphe	BUNIAK		15/07/1891	Varsovie (Pologne)	69	
Rachel	BUNIAK	SCHWARTZ	05/11/1894	Tecuci (Roumanie)	69	
Emilie	DROUCKER	SEGAL	04/07/1876	Botosani (Roumanie)	69	
Hilda	DRUCKER	FISCHER	20/06/1886	Galatz (Roumanie)	33	
Otto	DRUCKER		10/04/1878	Itgkany (Autriche)	69	
Emile	FISCH		15/03/1885	Lwow (Pologne)	71	
François	GOMPERS		06/05/1924	Buenos-Aires (Argentine)	70	
Renée	GOMPERS		18/12/1898	Buenos-Aires (Argentine)	70	
Sylvain	GOMPERS		25/02/1892	Anvers (Belgique)	70	
Yantov	JERUSALMI		13/04/1909	Andrinople (Turquie)	69	
Adolf	KLAPHOLZ		02/12/1904	Cracovie (Pologne)	72	
Mieczyslaw	OXNER		31/12/1879	RudaGuzowska (Pologne)	76	
Alexandre	PONISOVSKY		21/12/1901	Moscou (Russie)	69	
Ernst	PRISNER		10/08/1901	Vienne (Autriche)	70	
Moritz	SCHNEIDER		12/08/1900	Bielitz (Autriche)	70	OUI
Daniel	SEGAL		03/03/1894	Botosany (Roumanie)	70	
Juda	STERN		10/01/1900	Dukler (Pologne)	70	
Marthe	STEIN	FRANKEL	12/12/1898	Mistelbach (Autriche)	69	
Anna	TUGENDHAT	LOEW	02/09/1894	Vienne (Autriche)	77	
Ernst Georges	ULLMANN		24/12/1896	Vienne (Autriche)	74	
Wally	ULLMANN		11/12/1892	Vienne (Autriche)	74	
Simon	WACHTEL		26/12/1900	Tarnow (Pologne)	70	
Carol	ZELLENKA		04/04/1894	Charlottenburg (Allemagne)	69	

Personnes juives résidant à Monaco et arrêtées hors de la Principauté

PRENOM	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NUMERO DE CONVOI DE DEPORTATION	SURVIVANT(E) À LA DEPORTATION
Louis	BLOCH		03/06/1876	Asnières (France)	68	
Robert-Félix	BLUM		03/05/1888	Belfort (France)	62	
Georges	FRANKEL		16/03/1890	Paris 10 (France)	77	
Naphtali	GESSELEFF		13/12/1877	Poltava (Russie)	69	
Bronislawa	HEIMAN- JARECKA	KOJALOWICZ	19/07/1892	Kowno (Pologne)	61	
Jules	HERSKOVETS		01/07/1898	Anvers (Belgique)	73	
Jacques	KAHN		15/11/1895	Bordeaux (France)	73	
Otto	LOPATER		30/01/1912	Nancy (France)	63	
Caroline	OPLATKOVA	SELTEN	17/05/1902	Berlin (Allemagne)	70	OUI
Marc-Edmond	PERTEN POLNIAC		03/02/1889	Vienne (Autriche)	64	
Peter	PICK		13/06/1919	Vienne (Autriche)	76	OUI
Albert	SAMDAM		14/10/1866	Bruxelles (Belgique)	71	
Alice	SAMDAM	GOUGENHEIM	26/03/1870	Bruxelles (Belgique)	71	
James	SINGER		24/01/1877	Breslau (Allemagne)	72	
Efime	SPOLIANSKY		25/10/1885	Odessa (Ukraine)	74	
Eugénie	SPOLIANSKY		01/01/1893	Odessa (Ukraine)	74	



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

- 30 août 1941 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (Vichy)

...Il ne demeure donc en Principauté que 219 juifs ce qui pour une population de 20.000 âmes constitue une très faible proportion...

Devant ces chiffres, le Prince et son Gouvernement n'ont pas estimé qu'il fut nécessaire de légiférer sur la question des juive.

- 28 novembre 1941 à Vichy

- Son Excellence Monsieur L'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères à Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco

- Par lettre n° 128 du 17 de ce mois, vous avez bien voulu me faire part des difficultés auxquelles se heurte le Ministre d'Etat dans son projet de faire prendre trois ordonnances concernant le statut des Juifs, l'interdiction des associations secrètes et la répression de l'activité communiste et anarchiste...

En présence des difficultés que vous me signalez, je vous serais obligé de bien vouloir saisir officiellement de la question le Ministre d'Etat et lui faire part du désir du Gouvernement français de voir le Gouvernement monégasque, en exécution de l'article I de la convention du 17 juillet 1918, prendre sur le territoire de la Principauté les mesures que nous avons prises nous-mêmes sur notre propre territoire.

- 3 décembre 1941 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat

...La démarche que j'ai l'honneur de faire à ces fins auprès de Votre Excellence s'inspire, non seulement des termes de l'article 1^{er} de la Convention du 17 juillet 1918 mais aussi de notre crainte de voir la Principauté faute d'une Législation appropriée devenir un pôle d'attraction pour les éléments indésirables que le Gouvernement du Maréchal s'efforce actuellement de rejeter hors de la communauté française.

- 22 décembre 1941 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

- Le Conseil d'Etat a été récemment le théâtre d'un incident. L'Assemblée avait à examiner les projets d'ordonnances sur les juifs, les francs-maçons et les communistes. Un médiocre enthousiasme avait accueilli ces propositions, et les Conseillers monégasques qui, sans être juifs ni maçons, sont néanmoins sympathisants, faisaient une vive opposition au nom des principes libéraux dont Monaco se fait en ce moment volontiers le champion. Le Commissaire du Gouvernement a cru alors devoir intervenir en déclarant que le projet avait été établi à la demande du Gouvernement Français (voir ma dépêche du 17 novembre dernier n° 138).

Ce rappel de notre protectorat a déchaîné les membres monégasques,



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

- 5 février 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

- Monsieur Roblot auquel j'ai rappelé ce matin ses projets d'ordonnance sur les juifs, les francs-maçons et les communistes m'a répondu qu'il ne parvenait pas à vaincre les mauvaises volontés qui s'opposaient à la publication des textes dont il s'agit.

Le Conseil d'Etat notamment n'aurait pas encore donné son assentiment, et le Prince se refuserait toujours à passer outre les objections de l'Assemblée.

avril 1942 à Vichy

- Le Commissariat Général aux questions juives trouve insuffisantes les mesures prises en Principauté.

...Cette profonde différence de régime entre les juifs résidant en France et ceux habitant à Monaco a pour résultats d'avoir attiré en Principauté une quantité importante de juifs, qui, ainsi, échappent aux mesures françaises. Ils se livrent à des acquisitions d'immeubles, à des commerces, à des industries, soit directement, soit au moyen de participations, et à des dépôts en banques (ces dernières manquent totalement de coffres, tant la demande des nouveaux arrivants est considérable).

La loi française est totalement éludée.

Il en résulte des incidents qui nuisent à l'autorité et au prestige du Gouvernement Français : ...

Il semble bien en effet, que « *la parfaite conformité avec les intérêts politiques et économiques de la France* » n'existe aucunement, et qu'au contraire, le gouvernement monégasque s'oppose aux mesures françaises.

- 6 mai 1942 à Monaco

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat à Son Excellence Monsieur le Ministre Plénipotentiaire chargé du Consulat Général de France à Monaco

- Par lettre du 4 mai, Votre Excellence a bien voulu me demander si le Gouvernement Princier a l'intention de faire réviser la législation monégasque sur les juifs de manière à la rapprocher de la législation française.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'il n'est pas question, actuellement, de modifier l'Ordonnance Souveraine du 28 février 1942.

Les deux lacunes, par rapport à la législation française, signalées par le Commissariat Général aux questions juives, n'affectent aucune affaire sérieuse à Monaco.

- 10 juin 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur Pierre Laval, Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

Je ferai néanmoins part au Gouvernement Princier de la demande de Monsieur Darquier de Pellepoix, mais j'attendrai pour effectuer cette démarche le retour du Ministre d'Etat qui a quitté Monaco aujourd'hui pour Paris et qui ne reviendra ici que vers la fin du mois. En effet, comme le sait le Département, aucune affaire de quelque importance n'est traitée en son absence.



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

- 8 juillet 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Monsieur Pierre Laval, Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

...Les choses en sont là. Je connais parfaitement la hâte de Monsieur Darquier de Pellepoix de voir le Gouvernement Princier conformer plus exactement sa politique raciale à la nôtre. Je lui demande de prendre cependant en considération les difficultés de ma tâche, et aussi de celle de Monsieur Roblot. Les circonstances présentes nous obligent à n'agir, ici, qu'avec beaucoup de ménagements. Je prie le Département de prendre contact avec le Commissaire Général, et de l'inviter à me faire confiance pour obtenir du Gouvernement Princier tout ce que nous pouvons légitimement exiger de lui dans ce domaine.

- 10 juillet 1942 à Nice

- Le Directeur Régional du Commissariat Général aux Questions Juives à Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives

- Monsieur le Ministre d'Etat (de Monaco) a néanmoins tenu à me faire remarquer que la Principauté de Monaco

était un état Souverain parfaitement libre de promulguer et d'appliquer telle ou telle loi, dans un intérêt qu'il considérait comme général, que, d'autre part, s'il n'était pas personnellement hostile à une législation plus sévère, à l'encontre des juifs, il doutait fort que l'ensemble du corps législatif veuille l'approuver ; qu'il ne fallait pas perdre de vue qu'en raison des intérêts très divers qui, à la faveur des événements, jouent dans la Principauté, l'application stricte de la loi française ne manquerait pas d'entraîner des complications certaines.

LA RAFLE DE LA NUIT DU 27 AU 28 AOÛT 1942

- 26 août 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à l'Administration centrale française (à Monsieur Rochat)

- Le Préfet des Alpes-Maritimes n'a demandé de provoquer l'extension à Monaco des mesures prises en France contre les israélites étrangers entrés sur notre territoire depuis le 1^{er} janvier 1936. Il y a à Monaco nombre de ces juifs :

- 1° - Certains sont venus dans ces dernières 24 heures se réfugier ici en vue d'échapper à la rafle qui a eu lieu en Alpes-Maritimes.

- 2° - D'autres sont venus antérieurement à Monaco et y possèdent la carte d'identité ou le permis de séjour...

J'ai saisi le Conseiller de Gouvernement Bernard qui assure l'intérim du Ministère d'Etat. Monsieur Bernard m'a répondu qu'il refoulerait de suite les israélites de la 1^{ère} catégorie. En ce qui concernait les seconds, il m'a demandé si j'avais des instructions, si j'intervenais officiellement. Je lui ai répondu que je n'avais pas besoin d'instructions pour demander l'application des traités (article 21 du traité de 1912 - article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 24 juin 1934 prise à la suite d'un accord particulier franco-monégasque).

Monsieur Bernard m'a alors demandé de le saisir par écrit. Je me propose de le faire, car je pense que vous ne désirez pas que Monaco constitue un refuge à l'intérieur de notre territoire. Cependant je crois utile de vous demander votre assentiment préalable.



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

- 26 août 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat

- Comme le sait Votre Excellence, le Gouvernement Français vient de prendre à l'égard de certaines catégories d'israélites étrangers entrés en France depuis 1933 ou 1936, selon les cas, des mesures de concentration et d'éloignement.

Le Ministre des Affaires Etrangères vient de me donner l'instruction d'intervenir auprès du Gouvernement Princier en lui demandant de bien vouloir prendre sur son territoire des mesures semblables, et d'assurer la remise aux autorités de police des Alpes-Maritimes de tous les israélites étrangers visés par la nouvelle réglementation.

- 27 août 1942 à Monaco

- Monsieur Bernard, Conseiller de Gouvernement Bernard, Ministre d'Etat par intérim à Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco

- J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 26 août relative aux mesures prises par votre Gouvernement à l'encontre de certaines catégories d'israélites étrangers.

Ainsi que je vous en ai donné l'assurance au cours de notre entretien d'hier, les mêmes mesures ont été décidées par le Gouvernement Monégasque et seront exécutées aujourd'hui même.

Toutes les instructions nécessaires ont été données à cet effet par mes soins à mes services de Police. Pour les modalités de leur application, je me suis mis en rapport avec Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur l'Intendant de Police de la région de Nice.

- 28 août 1942 à Monaco

- Monsieur Jeannequin, Ministre Plénipotentiaire Chargé du Consulat Général de France à Monaco à S.E. Monsieur Pierre Laval, Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

En me référant à ma dépêche en date du 27 août n° 142, j'ai l'honneur de faire savoir au Département que le Gouvernement Princier a procédé la nuit dernière à l'opération de police prévue à l'encontre de certaines catégories d'israélites étrangers.

Soixante-six israélites ont été arrêtés. Dix seulement étaient des étrangers installés à Monaco, les cinquante-six autres étaient des israélites étrangers des Alpes-Maritimes venus se réfugier en Principauté au cours de ces dernières vingt-quatre heures. Les recherches vont se poursuivre dans les jours qui viennent, car il est probable que certains de ces réfugiés ont réussi à échapper aux investigations de la police en se cachant chez des particuliers.

Je tiens à signaler au Département l'empressement avec lequel le Gouvernement Princier a, cette fois, répondu à notre appel, et a, comme le veut le traité de 1918, conformé sa politique à notre intérêt. Pourtant, en l'absence du Prince et de Monsieur Roblot, le Conseiller de Gouvernement Bernard, qui assume l'intérim du Ministre d'Etat, pouvait être tenté d'atormoyer. Tout au contraire, dès que je lui ai eu fait connaître le prix que le Gouvernement Français attachait à ce que les israélites de Principauté ne jouissent pas d'un traitement préférentiel, Monsieur Bernard s'est employé, avec beaucoup de zèle et de loyalisme, à déférer à notre demande.



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

24 septembre 1943

En réponse au document n° 6294 du 23 septembre
Pour information uniquement

Suite au communiqué du bureau central de la sécurité du Reich selon lequel 15 000 Juifs de la zone Sud se sont réfugiés dans l'arrière-pays monégasque, le consulat de Monte-Carlo est chargé de demander au gouvernement monégasque son consentement formel pour appréhender ces Juifs.

Signé Thadden

Monte Carlo, le 25 septembre 1943 - 13h45

Reçu le 26 septembre 1973 à 7h00

Document n° 72 du 25 septembre

Confidentiel

Réponse au télégramme n° 31 +) du 23 septembre.

L'annonce du bureau central de la sécurité du Reich, selon laquelle 15 000 Juifs ont trouvé refuge à Monaco est totalement fausse. Sur 20 000 personnes résidant actuellement à Monaco (incluant la population des hôtels), on compte environ 1 000 (mille) Juifs, qui pour la plupart résident ici depuis des années. Ce chiffre est une estimation qui a été confirmée par le comte von Kageneck, homme de confiance du SD (service de sécurité du parti nazi) bien informé sur le plan local, et par le commandement de la SIPO et du SD à Nice. Le nombre de Juifs à Monaco a considérablement diminué depuis que l'on fait courir le bruit que l'armée allemande va reprendre le contrôle de la zone d'occupation italienne. Une première vague est partie fin juillet en direction des Pyrénées, une deuxième vague s'est jointe aux troupes italiennes qui se repliaient vers l'Italie le 8 septembre. Voir dépêche télégraphiée n° 31 ++) du 27 juillet et n° 56 +++)) du 9 septembre.

Dans ces circonstances, je considère qu'il est prématuré d'adresser une requête au gouvernement local.

Comme nous en avons convenu le commandement de la SIPO à Nice et moi-même il y a trois jours, nous allons dans un premier temps essayer de repousser hors des frontières monégasques les Juifs dont la présence à Monaco n'est pas souhaitée pour des raisons militaires.

Hellenthal



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

Berlin, le 25 octobre 1943

Inl.II 416 gRs.

Le 21 septembre de cette année, le Ministère des Affaires étrangères a été invité par téléphone à étudier la possibilité d'une approche du gouvernement monégasque pour évoquer l'arrestation des 15 000 Juifs réfugiés à Monaco. Le consulat d'Allemagne à Monte Carlo a toutefois affirmé qu'il n'y avait en aucun cas 15 000 Juifs stationnés à Monaco, mais tout au plus 1 000, qui pour la plupart résident ici depuis des années. Ce chiffre est une estimation qui a été confirmée par le commandement de la SIPO et du SD à Nice. Dans ces circonstances, il semble prématuré d'adresser une requête au gouvernement monégasque, d'autant plus que le 22 septembre dernier, il a été convenu entre le consulat d'Allemagne et le fameux commandement de Nice, que les Juifs dont la présence à Monaco n'était pas souhaitée pour des raisons militaires devraient être progressivement repoussés hors des frontières monégasques et arrêtés.

p.o. Thadden

Consulat d'Allemagne à Monaco

Monte Carlo, le 2 décembre 1943

Confidentiel

Référence : dépêche télégraphique n° 72 du 25 septembre 1943

Objet : les Juifs à Monaco

En copie

au Ministère des Affaires étrangères

Copie n° J. 832gRs.

Télégramme du 1 décembre destiné à l'Ambassade d'Allemagne à Paris

Confidentiel

En réponse au télégramme n° 45 du 30 novembre 1943

On estime que le nombre de Juifs à Monaco se situe entre 300 et 1 000. Il est difficile d'avoir des chiffres exacts car ici, les personnes ne sont pas appréhendées en fonction de leur race. Si on a le moindre soupçon que des Juifs peuvent représenter une menace pour la sécurité de l'armée allemande, je pourrais demander au gouvernement de les expulser de la principauté et à la police allemande de les arrêter. Je pense qu'il est impossible que le gouvernement local réponde à la demande du gouvernement allemand pour l'ensemble des Juifs.



DOCUMENTS CONCERNANT LE SORT DES JUIFS À MONACO (extraits)

- 28 octobre 1943 à Monaco

- Monsieur Deleau, Vice-Consul de France, Gérant p.i. le Consulat Général de France à Monaco à Son Excellence Monsieur Pierre Laval, Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères

- aucune mesure n'a été prise à l'égard des israélites et des étrangers, même ressortissants des pays ennemis de l'Axe.

Ambassade d'Allemagne à Paris

Paris, le 8 décembre 1943

Objet : arrestation des Juifs à Monaco

Comme l'a fait savoir le Consulat d'Allemagne à Monte-Carlo, il a déjà pris position par rapport à la question de l'arrestation des Juifs à Monaco dans son télégramme du 25 septembre dernier suite à un accord avec le gouvernement local. Il exclut une arrestation des Juifs par les autorités allemandes à l'intérieur même de la ville de Monaco, ainsi que l'expulsion de l'ensemble des Juifs par le gouvernement monégasque. D'un autre côté, il semble peu opportun d'évaluer les soupçons au cas par cas pour voir si les Juifs peuvent représenter une menace pour la sécurité de l'armée d'occupation allemande, et de les expulser en conséquence. En revanche, il n'y a politiquement aucun risque à demander sans détour au gouvernement monégasque quelle est sa position par rapport à la question de l'arrestation des Juifs se trouvant à Monaco.

- 10 janvier 1944 à Monaco

- Monsieur Deleau, Vice-Consul de France,

- Ainsi donc, les autorités allemandes respectent la fiction de l'indépendance et de la neutralité monégasques. Cette attitude comporte même la protection de toutes les personnes qui sont domiciliées en Principauté : ni les anglo-saxons, ni les israélites ne sont ici inquiétés.

- 26 janvier 1944 à Monaco

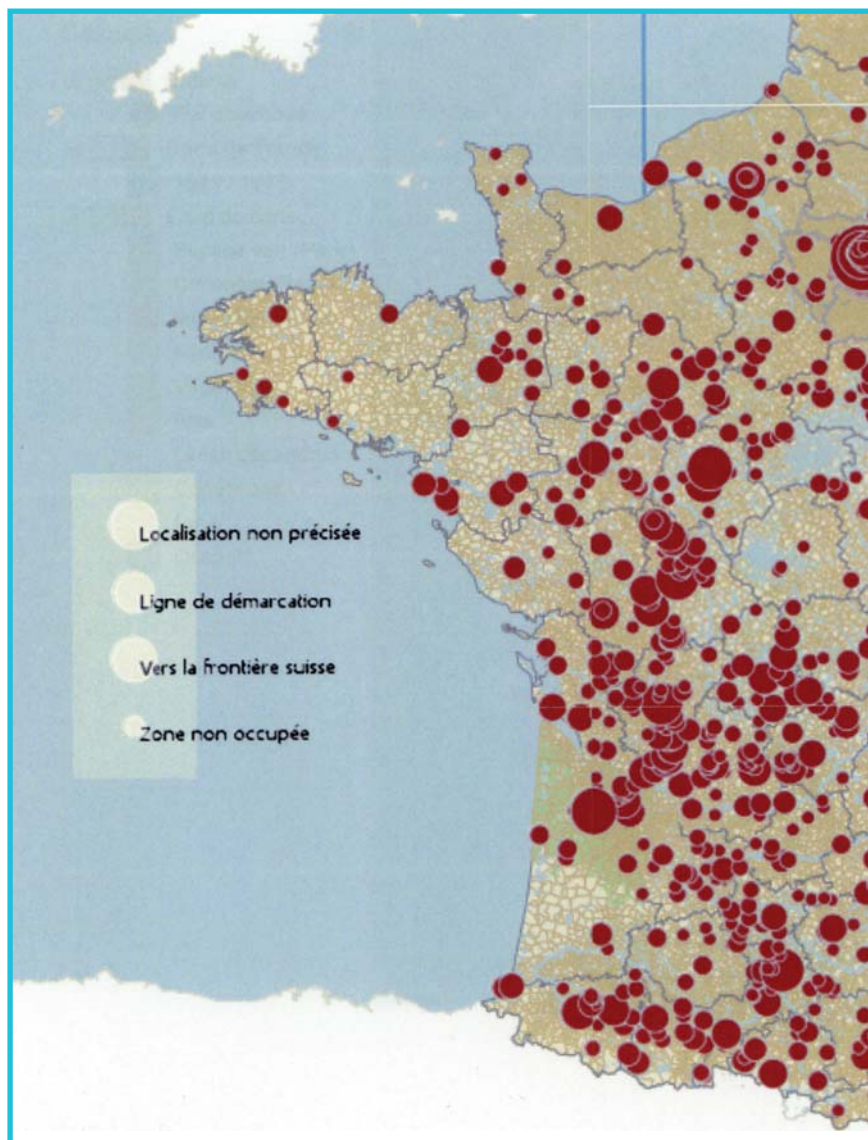
- Monsieur Deleau, Vice-Consul de France,

- Dans la nuit du 21 au 22 janvier, les autorités allemandes ont procédé à l'arrestation en Principauté de cinq personnes qui ont été conduites à Nice pour y être interrogées, et, à l'exception d'une seule, ont été relâchées dans les quarante huit heures.

Cette opération a été conduite par un juge d'instruction allemand accompagné de plusieurs inspecteurs de police allemande en civil. Le Gouvernement Princier, averti par les autorités allemandes, avait fait savoir qu'il ne pouvait s'opposer à ces arrestations, mais qu'il refusait de prêter l'aide de sa police.

Cependant, un commissaire et des inspecteurs de la police monégasque devraient accompagner les policiers allemands pour assister aux arrestations et en dresser procès-verbal, étant entendu que le Gouvernement monégasque ne pouvait admettre qu'aucune atteinte soit portée ni aux personnes, ni aux biens, et aucune perquisition n'a été effectuée.

LES ENFANTS JUIFS DE FRANCE DÉPORTÉS DE JUILLET 1942 À AOÛT 1944



© 2013 - Serge Klarsfeld, Jean-Luc Pinol

Territoire et Trajectoire de la Déportation

Dernière actualisation : 23 juin 2014

http://tetrade.huma-num.fr/Tetrademap_Enfant_France/

© 2013 - Serge Klarsfeld, Jean-Luc Pinol, Gérard Foliot et Sabine Zeitoun

Crédits

- Données de *Serge Klarsfeld* sur la déportation des enfants juifs de Paris (nom, prénom, âge, adresse)
- Géolocalisation et plan des îlots de Paris en 1954 : *Professeur Jean-Luc Pinol, ENS-Lyon*
- Webmapping : *Gérald Foliot, CNRS*
- Points adresses et fichier des équipements actuels de Paris : *Atelier parisien d'urbanisme (APUR)*
- Fond de carte de la France: *Institut national de l'information géographique (IGN)*

Présentation

Entre 1942 et 1944, plus de 11450 enfants juifs ont été arrêtés en France dont près de 7000 dans l'ancien département de la Seine (6200 à Paris et environ 700 en Seine-banlieue) et 4 500 en province. Ils ont ensuite été déportés vers les lieux d'extermination. Les informations utilisées sont celles que Serge Klarsfeld a rassemblées et publiées dans le *Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, 1978 et 2012 (édition revue et augmentée)

Cette carte permet de localiser les lieux d'arrestations de ces enfants à partir des informations collectées dans les archives par Serge Klarsfeld et par l'Association des filles et filles d'enfants juifs déportés de France. Pour chaque enfant est indiqué son nom et son prénom ainsi que son âge.

La localisation est faite à l'adresse pour Bordeaux, Nice, Marseille, Grenoble et Lyon ainsi que pour les communes de banlieue du département de la Seine et, bien sûr, pour Paris (La localisation à l'adresse a été faite par Jean-Luc Pinol, professeur à l'ENS de Lyon avec la participation de Sabine Zeitoun, historienne, mise à disposition par la Fondation pour la mémoire de la Shoah).

Rechercher

- [un nom de commune](#)
- [une adresse](#)
- [un enfant](#)

En dépit du soin apporté à la géolocalisation des adresses, il est possible que subsistent des erreurs ou des lacunes. Merci de nous les signaler si vous en constatez [en cliquant ici](#).



1945

Les rescapés juifs

d'Auschwitz

témoignent

AU. 4/11

Alexandre Doulut - Serge Klarsfeld - Sandrine Labeau

LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE - APRES L'OUBLI

par ordre de : ... le 23.5.45

MZ 221

N° 428

DESTINATAIRE

INTERMÉDIAIRE

EXPÉDITEUR ET ORIGINE

Nature du pa... : ...

Censures précédentes : ...

Langue utilisée : ...

Documents contenus : ...

Mr. & Mme d'...
4, rue ...

RÉSUMÉ

les Israélites par les ...
jeune commissaire sur

Opinion d'un ...
IN EXTENSO OU EXTRAIT (Ort. resp.)

Recit détaillé des atrocités commises sur les Israélites par les ...
aux camps de AUSCHWITZ-BIRKENAU. Opinion d'un ...
la revanche a en tirer. IN EXTENSO OU EXTRAIT (Ort. resp.)

je n'ai reçu encore ...
pourquoi je ...

parents, ...

ait directement été ...
aut que comme une ...

ondissements
rés, selon
mps : AUSCHWITZ
lement un d

secteurs,
y avait par
B II, B II
camp KKL (Fr
sur le mo
dans ce camp
y avait seul
était juive.
camps étaient
un séjour